

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**2,5 millions le 29 janvier**

**PRIVÉ - PUBLIC**

**19 MARS**

**SOYONS ENCORE**

**PLUS NOMBREUX**

**DOSSIER**

**L'INFO SOUS INFLUENCES ?**

PROGRAMME  
CASDEN



PROGRAMMER  
SON ÉPARGNE  
POUR MIEUX  
CONSOMMER



**Imagine !** Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Perce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 L'épargne.

 Le usage des Points.

 L'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans bousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou **CASDEN Direct au 0825 824 400** (service TTC, hors de France métropolitaine).

**CASDEN**  
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



## 34 Fenêtre sur Une jeunesse délinquante ?



Entretien  
avec Jacques Bernardin

# 21

Dossier  
Les médias en France

# 44

# Édito

Dans la crise que nous connaissons, il faudrait « un peu plus de civisme et un peu moins de revendications ». Voilà la réponse d'Éric Woerth aux millions de fonctionnaires en grève le 29 janvier. Ces propos ont été tenus par le ministre de la Fonction publique le 3 mars devant l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, en réponse à leur revendication unanime d'une politique salariale ambitieuse et de l'abandon des suppressions de postes. Les fonctionnaires seraient dans l'ensemble épargnés par la crise et celle-ci ne nécessiterait rien d'autre que la poursuite des « réformes ». Au moment où de multiples économistes soulignent que, si les conséquences de la crise sont moins sévères en France qu'ailleurs, c'est peut-être parce qu'il y existe des « amortisseurs » que sont la protection sociale et les services publics, le gouvernement continue à faire comme si fonction publique et services publics étaient avant tout d'insupportables dépenses. Derrière ces discours provocateurs, il est toutefois contraint face à des mobilisations puissantes de faire des concessions. À des échelles diverses, c'est ce qui s'est passé dans les DOM, c'est ce qui se passe aujourd'hui dans l'enseignement supérieur avec l'annonce du gel des emplois en 2010 et 2011, c'est ce qui s'est passé au premier trimestre avec une partie des emplois de RASED dans le premier degré ou avec le report de la réforme du lycée dans notre secteur. Autant de raisons pour se mobiliser massivement, faire grève et manifester le 19 mars avec l'ensemble des salariés du privé comme du public, pour l'emploi, les salaires, les services publics. L'objectif est de dépasser les résultats impressionnants du 29 janvier pour imposer au

gouvernement  
d'autres  
réponses.  
Tous ensemble,  
nous le ferons !



Claudie Martens  
cosécétaire générale

## Sommaire

<b>Revue de presse</b>	<b>4</b>	<b>Métier</b>	<b>28</b>
<b>30 jours</b>	<b>5</b>	• Livrets de compétences : troisième version	
<b>Courrier</b>	<b>6</b>	• Mathématiques en Seconde.	
<b>Débat/opinion</b>	<b>8</b>	• Quel programme pour 2009 ?	
• RIP libre-échange (1945-2009) ?		<b>Portrait</b>	<b>30</b>
<b>Actualité</b>	<b>10</b>	• Michel Caserta	
• La mobilisation s'annonce massive		<b>Catégories</b>	<b>32</b>
• Dans l'éducation, exigeons une autre politique		• Agrégés : avancement d'échelon 2008-2009	
• Formation des maîtres		• Question-réponse : retraite pour les mères	
• Imposer la revalorisation de nos métiers		• CO-Psy : le moment de se faire entendre	
• Fonction publique		• Assistants d'éducation : vers un « plan social »	
<b>Droits et libertés</b>	<b>17</b>	<b>Fenêtre sur</b>	<b>34</b>
• Printemps : le retour des expulsions		• Une jeunesse délinquante ?	
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	<b>International</b>	<b>36</b>
• Politique économique : les quatre budgets de Sarkozy		• Japon : métier enseignant en danger : banzai !	
• Retraites complémentaires : Medef à l'offensive		• Forum syndical de Budapest	
• Libéralisme : le passé d'une illusion		<b>Culture</b>	<b>38</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• Livres-revues	
• Les médias en France		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
		• Multimédia	
		<b>Entretien</b>	<b>44</b>
		• Jacques Bernardin	

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Serge Chatelain. Tél. : 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétiès, Carole Condat, Nicolas Morvan. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Thierry Nectoux. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : CASDEN (p. 2), GCU (p. 6), MAIF (p. 7), Union des Autonomes de Solidarité (p. 20), Ecotours, Arvel, Didacthèque de Bayonne (p. 46), Établissement Français du Sang (p. 47), CRIF (p. 48). Joints à ce numéro : un supplément de 24 pages de Contributions au congrès (3<sup>e</sup> cahier), 24 pages « Mouvement intra 2009 », 16 pages « 31 S3 2009 », 4 pages « Formations des maîtres », 24 pages « Retraités » et une affiche A2 (dans les établissements uniquement).

# Ce beau pays qui est le mien...

**Observateur** 29 janv. 2009

### LA POLICE FAIT DU CHIFFRE

À Châlons-en-Champagne, 50 000 habitants, le nombre de personnes qui vont être interpellées cette année par les services de police est déjà connu. Le nombre de conducteurs qui vont être mis en garde à vue pour conduite en état alcoolique, aussi. De même que la quantité d'amendes pour non-respect des feux rouges qui seront distribuées, de défauts d'assurance qui seront verbalisés, etc. Ici, les contours de la délinquance pour 2009 ont été dessinés dès le 15 janvier. Ce jour-là a été diffusée une note de service fixant avec une précision jamais égalée jusqu'ici le nombre exact de toute une série d'infractions que le commissariat local devra relever au cours de l'année. Bienvenue dans la police du chiffre ! [...] Ainsi est déclinée la fameuse « culture du résultat », promue par Nicolas Sarkozy depuis 2002. Au départ, l'ancien ministre de l'Intérieur devenu président de la République cherchait à mesurer l'activité sur le terrain. Aujourd'hui, les objectifs quantitatifs sont planifiés au début de l'année...

**LE FIGARO** 4 février 2009

### LA FCPE DÉNONCE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

« Le pire des rythmes ! » Imposée en septembre dernier par Xavier Darcos, dans le cadre de la réforme du primaire, la semaine de quatre jours, avec suppression du samedi matin, continue de faire des vagues. Accusée déjà par les enseignants d'alourdir les journées de classe, cette mesure est désormais dans la ligne de mire de la FCPE, qui dénonce ses effets néfastes sur le rythme biologique des enfants. La première fédération de parents d'élèves a annoncé, hier, le lancement d'une « campagne nationale » afin de convaincre les établissements de revenir à un rythme scolaire de 4,5 jours par semaine, avec trois heures de cours le mercredi matin. « La semaine de 4 jours est beaucoup trop fatigante pour les enfants, explique Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE. On a concentré 872 heures sur moins de

**Le Monde** 2 mars 2009

## La crise économique et l'éthique du capitalisme

par Jean-Paul Fitoussi

Nous vivons une époque où l'éthique semble avoir envahi l'espace : le commerce est éthique, la finance est éthique, les entreprises adoptent des chartes éthiques, etc. Pourtant le capitalisme est dans tous ses états ; jamais « l'amour de l'argent », comme dirait Keynes, ne l'avait conduit à de telles extrémités : rémunérations extravagantes des plus aisés, rendements chimériques, obscurité de la misère, explosion des inégalités, dégradation de l'environnement... L'émergence de l'éthique est-elle une réaction au spectacle affligeant des conséquences morales et sociales d'un monde économique déserté par l'éthique ? Car on ne peut rejeter avec légèreté l'hypothèse que l'oubli de l'éthique aujourd'hui, comme hier, a conduit le système à la crise. « Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons, écrivait Keynes, sont que le plein-emploi n'y est pas assuré et que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité. » D'où vient que l'on puisse porter un tel jugement ? L'économie ne se donne-t-elle pas comme la science par excellence disjointe de toute considération éthique ? Le glissement irrésistible de l'économie politique vers l'économiescience s'est cristallisé dans un concept d'« économie de marché », apparemment débarrassé de toute connotation historique ou institutionnelle. Pourtant le capitalisme est bien une forme d'organisation historique, un mode de production, disait Marx, né des décombres de l'Ancien Régime. Son destin n'est pas écrit dans le marbre. C'est l'interdépendance entre l'État de droit et l'activité économique qui a donné au capitalisme son unité. L'autonomie de l'économie est une illusion, comme sa capacité à s'autoréguler. Et c'est parce que le balancier a penché un peu trop du côté de cette illusion que nous en sommes arrivés à la rupture présente. Ce mouvement de balancier correspond à une inversion des valeurs. L'éthique, pensait-on, serait mieux servie si l'on régulait davantage le fonctionnement des États et si l'on dérégulait davantage les marchés. L'ingéniosité des marchés financiers d'abord, leur aveuglement ensuite, a fait le reste. [...]

136 jours alors que dans toute l'Europe il y a plus de jours de classe avec des journées moins chargées. » [...]

**Le Monde** 10 février 2009

### LA FRACTURE UNIVERSITAIRE par Gérard Courtois

« Ce pouvoir nous méprise et veut nous humilier », « ils veulent notre peau comme Thatcher a eu celle des mineurs anglais. » Qui tient ces propos rageurs ? Des sidérurgistes de Gandrange désespérés ? Des Guadeloupéens en colère ? Les plus virulents des cheminots de SUD ? Non, ce sont des universitaires chevronnés, des chercheurs réputés, de solides patrons de laboratoire : le projet de réforme de leur statut les fait littéralement disjoncter ; quant à la réforme annoncée de la formation des professeurs d'école ou de lycée, qui supprime l'essentiel de l'apprentissage devant des élèves, ils la jugent désastreuse. [...]

**L'Humanité** 10 février 2009

### LOI BACHELOT : PEUR SUR L'HÔPITAL

Maintes fois repoussé, l'examen du projet de loi de réforme du système de santé arrive aujourd'hui au Parlement, où il devrait se poursuivre quelques semaines. Les débats s'annoncent d'ores et déjà houleux tant les propositions sont inversement proportionnelle aux attentes des professionnels de la santé. Le mécontentement est tel que, fait rarissime, il agrège tout le monde : des médecins - rarement attendus sur le terrain des luttes sociales - aux personnels de santé, en passant par les syndicats, les partis de gauche et les associations d'usagers. Tous dénoncent une loi qui, sous couvert de modernisation, va « privatiser la santé ». [...] Pour tous les professionnels de santé, cette marchandisation de la santé n'est pas concevable. « La convergence entre le secteur public hospitalier et le secteur privé se fera essentiellement sur des critères de rentabilité financière, au détriment des malades non rentables », ont dénoncé plus de 900 praticiens et cadres hospitaliers, qui, pour la première fois, sont montés au créneau. [...]

### Le dessin du mois



De Gaulle à la plage, de Jean-Yves Ferry, Dargaud 2008



© AFP / Julien Tack

# 30 JOURS

- 25 fév.** **Amen.** L'évêque négationniste Williamson profère de fausses excuses en arguant du fait qu'il n'est pas « historien ».
- 25 fév.** **Administration.** Le rapport adopté par le comité Balladur prône la fusion de Régions mais pas la disparition du département.
- 26 fév.** **Un mois après.** Un accord salarial est finalement signé en Guadeloupe mais sans l'engagement du MEDEF.
- 28 fév.** **En voiture.** L'Union européenne valide le plan français en faveur de l'automobile, en dépit du soupçon de protectionnisme, mais refuse une aide spécifique aux pays de l'Est de l'Europe.
- 3 mars** **Sagesse.** Le Conseil constitutionnel valide l'essentiel de la loi sur l'audiovisuel public.
- 3 mars** **Changement.** Barack Obama rétablit les protections en faveur des espèces menacées supprimées par l'administration Bush.
- 3 mars** **Nouvelle diplomatie.** En visite en Israël, Hillary Clinton estime « inévitable » une solution à deux États, israélien et palestinien.
- 5 mars** **44 jours plus tard.** Le LKP signe l'accord mettant fin à la grève générale en Guadeloupe.
- 10 mars** **Internet.** L'Assemblée nationale examine une loi visant à réprimer le téléchargement illégal : coupures en vue.

## Tristes tropiques

Il aura fallu plus d'un mois et demi pour que la grève générale en Guadeloupe s'achève, après la signature d'un accord salarial qui devrait être étendu à toutes les entreprises de l'île. Un mois et demi de tergiversations gouvernementales, de compassion forcée, d'annonces présidentielles tardives, de réticences patronales et d'une société entière en révolte contre la vie chère, les situations de monopole et les vestiges du colonialisme. Un mois et demi durant lequel un syndicaliste a été tué, dans des circonstances mal éclaircies. Un mois et demi durant lequel la « contagion » tant redoutée par le gouvernement a bien eu lieu, la Martinique et la Réunion ayant à leur tour manifesté leur refus de l'injustice perpétuée. Un mois et demi qui laisseront des traces, non seulement à l'économie de la Guadeloupe, mais aux relations sociales et à la cohésion de la communauté guadeloupéenne. Malgré les progrès accomplis, la justice et la dignité restent à construire.

- 18 fév.** **Guadeloupe.** Le syndicaliste Jacques Bino est tué en revenant d'un piquet de grève.
- 18 fév.** **Sommet social.** Les organisations syndicales ressortent déçues de l'Elysée après l'annonce des mesures « sociales » de Nicolas Sarkozy.
- 20 fév.** **Israël**  
Nétanyahou chargé de former le nouveau gouvernement.
- 22 fév.** **Attentat**  
L'explosion d'une bombe au Caire tue une lycéenne française.
- 24 fév.** **Travailler plus**  
90 200 chômeurs de plus en janvier en France

### BILLET D'HUMEUR

## Banco

**A**cheter ses devoirs tout faits sur Internet pour 5 à 30 euros : le site marchand **FaisMesDevoirs.com** n'aura finalement été ouvert que quelques heures. Après « Note2be » qui invitait les élèves à noter leurs profs, l'ouverture de ce site a provoqué un véritable tollé dans la profession comme chez les parents d'élèves. Son créateur a décidé de le fermer avant même de le voir fonctionner, après s'être offert une sacrée pub...

Se déclarant, pour l'occasion, hostile aux dispositifs payants, X. Darcos a tenu à préciser que « l'école de la République est le meilleur endroit pour être éduqué ».

**Banco monsieur le Ministre : restituez les postes, supprimez les crédits d'impôts pour cours particuliers, et vous pourrez manifester avec les défenseurs de l'École Publique - celle de la République quoi ! - le 19 mars.**

**Monique Daune**





DEPUIS L'ÉCLATEMENT DE LA CRISE FINANCIÈRE, le spectre de 1929 rôde à nouveau. Confronté à l'explosion du chômage, chaque pays serait tenté de protéger ses entreprises, et donc ses emplois, de la concurrence étrangère.

# RIP libre-échange

## Que penser du protectionnisme ?

La hausse du chômage, consécutive à la crise financière qui frappe l'économie mondiale depuis l'automne 2008, suscite inquiétudes et propositions visant à contrôler le libre-échange. De quoi parle-t-on ? Le libre-échange suppose que la spécialisation des producteurs dans leurs domaines d'excellence permet d'améliorer le bien-être collectif. Plutôt que de produire du blé, du vin et des chaussures, un producteur a intérêt à produire du blé en obtenant de meilleurs rendements et à acheter du vin et des chaussures à d'autres producteurs.

La généralisation de cette approche au plan international suppose que tous les pays obéissent aux mêmes règles de droit et aux mêmes normes sociales et environnementales. Les travailleurs chinois subissent des niveaux élevés de pollution et ne bénéficient que d'une protection sociale très réduite en dehors des membres des administrations et des entreprises publiques. Normalement, il faudrait imposer aux produits venant de Chine des taxes compensatoires pour tenir compte de ces éléments. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a refusé jusqu'ici de prendre en compte ces éléments nouveaux, en dépit de nombreux débats. Il est clair que cette opposition n'est plus tenable.

L'Europe a toujours adopté une vision de très grande ouverture au libre-échange, en sorte qu'elle est aujourd'hui la zone la plus ouverte au monde. Elle n'exige même pas de réciprocité dans l'ouverture aux échanges. Il ne faut donc pas imputer au libre-échange ce qui est dû à la politique commerciale européenne.

Même dans le cadre de l'OMC, l'Europe pourrait être beaucoup plus exigeante en termes de réciprocité en n'admettant sur ses marchés que les produits des pays dont les marchés sont ouverts. Ensuite, la Banque centrale européenne ne mène pas une politique de change offensive. Elle a accepté sans réagir la très forte montée de l'euro de 2005 à l'été 2008. La zone euro est la seule zone monétaire qui n'a pas d'objectifs de change car il n'y a pas d'accord entre les pays membres de la zone sur le niveau approprié du taux de change. Ce n'est pas le libre-échange qui est responsable de l'absence de politique de change dans la zone euro.

Quant à la France, elle perd des parts de marché massivement depuis 1999, notamment à l'intérieur de la zone euro : ce n'est pas le libre-échange international qui explique ces pertes de parts de marché alors que l'Allemagne a su maintenir les siennes, notamment en augmentant massivement ses exportations vers la France et l'Italie. Les principaux déséquilibres au sein des échanges extérieurs de la France ne sont pas dus au libre-échange mais à des choix européens contestables et à des faiblesses économiques mani-



**Christian Saint-Étienne**  
Professeur  
des Universités,  
membre du  
Conseil d'analyse  
économique

**Il ne faut donc pas imputer au libre-échange ce qui est dû à la politique commerciale européenne**

festes en France. Indépendamment du libre-échange, il y a donc une crise d'offre spécifique à la France. La France souffre notamment de n'avoir pas su favoriser le développement de ses petites et moyennes entreprises, en sorte qu'il nous manque aujourd'hui, à population résidente donnée sur le territoire métropolitain, dix mille entreprises de 500 personnes pour avoir des taux d'activité de la population comparables à ceux des pays dont la croissance à moyen terme est plus équilibrée que la nôtre.

Par ailleurs, en ce qui concerne la France, les donneurs d'ordre dans l'industrie et la distribution écrasent leurs propres sous-traitants français alors que les entreprises industrielles allemandes et japonaises protègent les leurs. Ce n'est pas le libre-échange international qui est responsable de l'attitude intolérable de donneurs d'ordres en France vis-à-vis de leurs sous-traitants.

Le libre-échange est comme l'eau : on peut nager dessus ou se noyer dedans. Le résultat dépend du nageur et non de l'eau.

### Que faire ?

Il faut déjà que l'Europe balaie devant sa porte en intégrant la réciprocité dans les échanges et l'intégration des coûts environnementaux dans les prix à l'importation : nous ne pouvons pas être le seul continent au commerce sans réciprocité.

Il faut que la zone euro se dote d'un gouvernement économique cohérent et d'une politique de change pour peser sur les parités entre l'euro, le dollar, le yuan et le yen.

Il faut que la France réforme les pratiques de son appareil de production, et qu'elle réforme sa sphère publique pour en améliorer l'efficacité et baisser le poids des prélèvements sur l'activité productive.

Tant que l'Europe et la France n'auront pas de stratégie d'action cohérente avec la nature du monde tel qu'il est, il ne sert à rien d'accuser le libre-échange de maux qui lui sont étrangers. ■

### REPÈRES

« Les idées, le savoir, la science, l'hospitalité, le voyage, doivent par nature être internationaux. Mais produisons chez nous chaque fois que c'est raisonnablement et pratiquement possible, et surtout faisons en sorte que la finance soit nationale. » John Maynard Keynes (1883-1946), cité par *Alternatives économiques*, mars 2009, page 50.

### Dernier ouvrage paru :

• *La France est-elle en faillite ?* Bourin Éditeur, 2008.

Sommes-nous à la veille d'une remise en cause d'un libre-échange régulièrement présenté, depuis 1945 - notamment à travers la construction européenne -, comme une condition nécessaire à la prospérité et à la paix ?

# (1945-2009) ?

## Que protège le protectionnisme ?

La crise relance le débat entre protectionnisme et libre échange. Les libéraux brandissent le spectre d'une récession aggravée par le repli du commerce international tandis que les « néoprotectionnistes » présentent l'instauration de taxes comme la mesure clé d'une sortie de crise. Ils commettent une erreur commune – mais en sens inverse – qui revient à faire de la mondialisation le déterminant essentiel de la dynamique économique. Les libéraux devraient se faire plus discrets, à l'heure où les bienfaits supposés de la déréglementation tous azimuts se transforment sous nos yeux en une véritable débâcle.

Quant aux propositions des néoprotectionnistes comme Emmanuel Todd ou Jean-Luc Gréau, elles reposent sur une analyse tronquée : le libre-échangisme serait la cause essentielle de la compression salariale, du chômage, de la désindustrialisation ou encore du déficit commercial. Ce tableau ne correspond pas à la réalité<sup>(1)</sup> qui combine les effets de la mondialisation et des politiques néolibérales. Prenons l'exemple des États-Unis : ce qui est en crise, c'est un modèle fondé sur la surconsommation et le surendettement des ménages. Plus généralement, la crise résulte d'un partage des revenus de plus en plus défavorable aux salariés qui a alimenté la spéculation financière faute de conduire à un surcroît d'investissement. Certes, la mise en concurrence directe des salariés de tous les pays a renforcé cette configuration mais elle n'en est pas la cause unique.

Tel qu'il est posé – pour ou contre le protectionnisme – le débat passe à côté des vraies questions : que protège-t-on et contre qui ? Un système de taxes et de quotas d'importations est conçu pour protéger les industries nationales : c'est le « patriotisme économique ». S'il s'agit au contraire de mener une expérience de transformation sociale, il faut d'abord se protéger d'un « ennemi



Michel Husson  
Membre  
du conseil scientifique  
d'Attac  
<http://hussonet.free.fr>

### La crise résulte d'un partage des revenus de plus en plus défavorable aux salariés qui a alimenté la spéculation financière (...)

intérieur » à savoir les intérêts sociaux qui tirent profit des inégalités croissantes dans la répartition des richesses. Il faudra alors anticiper les mesures de rétorsion prévisibles (fuite de capitaux, grève de l'investissement, etc.) ce qui implique de se donner les moyens de contrôler les mouvements de capitaux. Ce dont il faut se protéger, ce sont les multinationales qui vont investir dans les pays à bas salaires, délocalisent ou menacent de le faire, etc. On constate que le protectionnisme commercial, ou encore la rupture avec les préceptes de l'Europe libérale, ne sont pas des objectifs en tant que tels mais des moyens accessoires de contrôler les capitaux.

Les propositions néoprotectionnistes ont en commun de sous-estimer systématiquement le rôle des multinationales et de prendre prétexte de considérations sociales ou environnementales pour désigner les pays émergents à bas salaires comme les responsables de tous nos maux. Cela conduit à préconiser des mesures unilatérales qui ne peuvent être perçues que comme autant de manœuvres menant à la guerre commerciale. Une telle orientation risque en outre d'alimenter les tentations nationalistes voire xénophobes. Mais elle est surtout contradictoire avec la perspective de rapports Nord-Sud coopératifs.

Il faut au contraire affirmer le droit des pays du Sud à protéger leur développement, notamment en matière de souveraineté alimentaire. L'investissement international prédateur exerce une pression permanente sur les conditions d'emploi des travailleurs dans les pays à bas salaires. Elle doit être réduite au profit d'accords de coopération visant notamment à stabiliser les cours des matières premières et à instituer un véritable codéveloppement fondé sur des transferts technologiques, spécialement en matière énergétique. La crise devrait être ainsi l'occasion de réfléchir sur un projet de mondialisation parcimonieuse où la satisfaction des besoins sociaux domestiques prendrait le pas sur la logique du profit. ■

### REPÈRES

« Sont incompatibles avec le marché commun (...) les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. » Article 87 du Traité instituant la Communauté européenne (1957), cité par Guillaume Duval, « La tentation protectionniste », *Alternatives économiques* n° 278, mars 2009, page 13.

9 février : la France dévoile un plan de soutien de 7,8 milliards d'euros à l'automobile.

25 février : la Commission européenne rappelle qu'elle « ne permettra pas de nationalisme économique et elle veillera à ce que les règles de la concurrence soient respectées, sur le marché européen et hors du marché européen ».

1<sup>er</sup> mars : Neelie Kroes, commissaire européenne à la concurrence, se dit « satisfaite des garanties présentées par les autorités françaises sur l'absence de caractère protectionniste » de ce plan.

(1) Pour une analyse plus détaillée, voir Michel Husson, *Protectionnisme et altermondialisme*, février 2009, <http://hussonet.free.fr/protoc9.pdf>

# TOUS EN GRÈVE LE

CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-Solidaires-CGC-CFTC : toutes les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le jeudi 19 mars. La mobilisation s'annonce massive dans le privé comme dans le public, peut-être

## La mobilisation s'annonce massive

Après le succès de la mobilisation du 29 janvier – plus de deux millions et demi de manifestants dans toute la France – les déclarations très décevantes du président de la République le 5 février ont conduit toutes les organisations syndicales à décider ensemble d'une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 19 mars. Le sommet social du 18 février, la caricature de dialogue social dans la fon-

licenciements, du pouvoir d'achat, les mesures du plan de relance sont aujourd'hui perçues comme totalement inefficaces et dérisoires. L'attitude particulièrement fermée du MEDEF empêche toute discussion dans les entreprises. Toutes les organisations syndicales font le même constat : le 19 mars s'annonce comme une journée de mobilisation massive qui pourrait dépasser en participation les résultats déjà impressionnants de l'action du 29 janvier.

Les mouvements menés dans les DOM, en particulier en Guadeloupe et en Martinique, s'ils ne sont pas transposables à la situation en métropole contribuent largement toutefois à redonner l'espoir dans l'action collective aux salariés du privé comme du public, tout comme la détermination du mouvement dans l'enseignement supérieur qui a contraint le gouvernement à de premières concessions en particulier sur l'emploi public et sur le statut des enseignants chercheurs.

Dans ce contexte, les réunions intersyndicales de préparation du 19 s'organisent un peu partout dans les entreprises et les secteurs professionnels sur les bases de l'appel du 29 janvier. Des assemblées générales sont d'ores et déjà programmées dès le 20. Au plan national, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CGC, CFTC se retrouveront dès 8 heures le 20 mars pour tirer le bilan de la journée et débattre des suites. ■ **Claudie Martens**

**19 MARS**  
**ENSEMBLE**  
**PUBLIC / PRIVÉ**

tion publique le 3 mars (voir page 13), loin d'apporter des réponses satisfaisantes aux revendications ont été vécues en particulier dans notre secteur comme de nouvelles provocations avec le refus présidentiel de revenir sur les suppressions d'emplois de fonctionnaires et les propos méprisants d'Éric Woerth à l'égard des salariés des services publics.

Face à l'aggravation rapide de la situation économique, la dégradation de l'emploi avec l'accumulation des plans de

## Journée d'action interprofessionnelle

### Jeudi 19 mars GRÈVE NATIONALE

## À l'appel de toutes les fédérations de l'Éducation et de la fonction publique

#### POUR

- ➔ Maintenir et développer l'emploi public et privé
- ➔ Lutter contre la précarité
- ➔ Exiger des rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat
- ➔ Défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale
- ➔ Promouvoir des services publics qui répondent aux besoins sociaux et de solidarité

#### DANS L'ÉDUCATION EXIGEONS

- ➔ Le rétablissement des 13 500 emplois à la rentrée 2009
- ➔ Le doublement des postes aux concours de recrutement
- ➔ L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation de nos métiers
- ➔ Un projet ambitieux pour l'école et la réussite de tous les élèves
- ➔ Une formation des maîtres de haut niveau

### DES APPELS UNITAIRES DANS LA PLUPART DES SECTEURS

**ÉDUCATION** : FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation appellent à s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars. Le Collectif des 25 organisations (syndicats, parents d'élèves, lycéens, étudiants, mouvements pédagogiques) à l'initiative de la manifestation du 19 octobre appelle à faire du 19 mars un moment fort d'expression des revendications dans l'éducation.

**FONCTION PUBLIQUE** : les fédérations de fonctionnaires de la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires et l'UNSA ont appelé les 5,2 millions de fonctionnaires à se joindre à la nouvelle journée d'action nationale du 19 mars.

**SNCF** : sept fédérations syndicales - CGT, CFDT, FO, SUD-Rail, UNSA, CFE-CGC, FGAA - appellent à la grève le 19 mars. **MÉDICO-SOCIAL** : quatre fédérations syndicales (CGT, CFTC, FO et CFE-CGC) appellent à la grève le 19 mars. **VENTE** : les cinq organisations syndicales confédérées

# 19 MARS



supérieure à celle du 29 janvier qui avait déjà rassemblé plus de 2,5 millions de manifestants. Dans l'éducation, tous les syndicats appellent à la grève, soutenus par l'ensemble du collectif pour l'école.

## Dans l'éducation, exigeons une autre politique

La déclinaison dans le système éducatif de la politique économique et budgétaire du gouvernement, appuyée sur une vision passéiste de l'éducation, conduit à une diminution importante de l'offre de formation, à des tentatives de glissements des missions des personnels, au renoncement, de fait, d'amener plus de jeunes à des qualifications de haut niveau.

Les suppressions massives d'emplois se traduisent par la remise en cause d'options, des regroupements antipédagogiques d'élèves, le développement de l'accompagnement éducatif en lieu et place d'une véritable lutte contre la difficulté scolaire, la hausse des effectifs de classe tout particulièrement en collège, l'augmentation de la charge de travail des personnels. La voie professionnelle, avec l'imposition du baccalauréat en trois ans est devenue une cible privilégiée dans les recherches rectorales d'économies d'emplois.

Dans le même temps, le ministre tente de contourner le refus massif de sa réforme du lycée général et technologique en utilisant la

possibilité d'expérimentation dans les établissements, ouverte par la loi de 2005 sur des moyens initialement réservés aux établissements les plus en difficulté, et en envoyant le nouveau chargé de mission sillonner la France pour « recueillir les attentes ».

Les personnels, les parents, les lycéens ont montré depuis deux ans, dans une unité régulièrement réaffirmée malgré les tentatives de division du ministre, qu'ils entendaient qu'une autre politique éducative soit menée. C'est une nécessité sociale, économique. C'est une urgence, l'École devant répondre aux aspirations des jeunes dont l'avenir ne doit pas être ainsi sacrifié.

La journée de grève et de manifestations est l'occasion d'exiger, encore plus nombreux et plus déterminés, un second degré au service de la réussite de tous, ce qui implique le développement de l'offre de formation dans les collèges et les lycées, les moyens pour la diminution des effectifs de classe, les dédoublements et les travaux en groupe... ■

Roland Hubert



### RENTÉE 2009 : REFUSER LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Suppressions d'emplois dans les établissements, pression sur les HSA, suppression des moyens de remplacement, développement de la précarité : la rentrée 2009 se prépare dans les académies et les établissements sous le signe de la casse de l'emploi public, de surcroît dans des conditions de concertations le plus souvent inacceptables.

Le ministère vient de rendre publique la ventilation des suppressions d'emplois de remplacement entre les académies. Si ces suppressions ne devraient pas amputer directement les DHG des établissements, elles affecteront durement tous les établissements et les collègues dès le premier trimestre de l'année prochaine. En effet, dans toutes les académies, les moyens pour assurer les remplacements sont déjà très insuffisants : d'une part des élèves restent de nombreuses semaines sans profs, d'autre part les conditions de travail des personnels sont de plus en plus dégradées : zones de remplacement étendues pour les TZR, discipline d'enseignement autre que celle du recrutement imposée, multiplication des contrats précaires...

Dans le même temps, le gouvernement vient d'annoncer le recrutement de 5 000 contrats aidés chargés de traiter l'absentéisme des élèves. Ce choix de personnels précaires, sous-payés, sans qualification marque bien à la fois l'ignorance du travail fait par les CPE, assistantes sociales, infirmières, médecins scolaires, CO-Psy et le déni des qualifications indispensables pour assurer ces missions. Et là encore la transparence n'est pas de mise : décision en secret du ministère, élus aux CA qui doivent se battre dans les établissements pour que les recrutements soient soumis aux voix et non décidés par le seul chef d'établissement.

Enfin la bataille contre les HS continue, car on se heurte à de nouvelles tentatives de remplacer des heures postes en heures supplémentaires, notamment là où les combats de l'an passé avaient réussi à l'empêcher.

Autant de raisons d'être en grève et dans la rue le 19 mars.

Fabienne Bellin

de la profession (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO), appellent VRP, technico-commerciaux, cadres de la vente, vendeurs à domicile et autres commerciaux à se mobiliser le 19 mars. **SAINT-GOBAIN** : les organisations syndicales, CFDT, FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, appellent

l'ensemble des salariés du groupe à marquer leur opposition aux choix de la direction de Saint-Gobain en participant massivement à la journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestation du 19 mars. **AIR FRANCE** : CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, UGICT-CGT, FO, CI.FO et Unsa

Aérien invitent l'ensemble des salariés d'Air France à une nouvelle journée de grève le 19 mars. **BANQUE** : les cinq syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO et SNB-CFE-CGC de LCL (Crédit Lyonnais) ont appelé les salariés à faire grève le 19 mars. **DÉFENSE** : appel des fédérations FO-CFDT-CGTUNSA-CFTC-

CGC des travailleurs de l'État (salariés du ministère de la Défense, des entreprises nationales DCNS, Giat Nexter et SNPE, et des personnels de l'IGESA). **TOTAL** : la Coordination des syndicats CGT de Total appelle à une grève de 24 heures le 19 mars dans l'ensemble des raffineries [...]



## Pour une formation des maîtres de haut niveau

**S**ourd aux mobilisations dans les IUFM et les universités et aux nombreuses critiques concernant son projet, le ministre choisit de continuer à avancer jouant de la provocation et du mépris dès qu'il en a l'opportunité. Le SNES reste convaincu que l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE au master sont le moyen de reconnaître leur qualification réelle et un point d'appui important pour la

revalorisation de nos professions. Cette dernière ne se limite pas à l'aspect financier, mais concerne également les conditions d'exercice de nos métiers : un recrutement au niveau master doit aboutir à une meilleure qualification disciplinaire des enseignants leur permettant une meilleure transposition des savoirs universitaires en savoirs scolaires. Condition nécessaire, la maîtrise des connaissances ne peut suffire sans une formation universitaire et professionnelle de qualité, conçue sur l'ensemble du cursus universitaire de façon progressive. Le SNES ne peut que s'élever contre la suppression programmée de la formation initiale durant l'année de stage suivant la réussite au concours. Il revendique une

année pleine et entière de formation suite à l'admission. Conscient que l'Éducation nationale doit montrer l'exemple de l'ascension sociale, le SNES estime que le recrutement des

enseignants et CPE se doit d'être diversifié. Pour y parvenir, il est nécessaire de développer les aides sociales sous toutes leurs formes et l'accès au second cycle d'études supérieures doit être réellement démocratisé. De plus, la mise en place de prérecrutements inspirés du modèle des IPES favoriserait la revalorisation des voies menant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Le projet du gouvernement, sans prendre en compte ces exigences, est inacceptable et doit être revu. Le SNES exige l'ouverture immédiate de discussions sur l'ensemble du sujet. Pour peser sur les choix du ministre, il faut construire un rapport de force suffisamment fort. Le 19 mars doit enclencher cette dynamique. ■

Emmanuel Mercier



**19 MARS  
POUR LES SALAIRES  
POUR LE RESPECT  
DES QUALIFICATIONS**

### LE SUPÉRIEUR MOBILISÉ

De puis des semaines des milliers de chercheurs, d'universitaires, rejoins ensuite par les chercheurs-étudiants, les BIATOS et ITA sont entrés dans un mouvement extrêmement solidaire, puissant, qui touche tous les établissements.

Le 10 février, 30 000 universitaires étaient en grève et 100 000 manifestaient dans toute la France pour exiger le retrait du décret sur le statut des enseignants chercheurs, porter leurs exigences sur la formation des maîtres, les créations d'emplois (1030 suppressions d'emplois au budget 2009 dans l'enseignement supérieur). Ils étaient à nouveau 50 000 dans les rues le 18 février et le 5 mars malgré les congés d'hiver. Le 11 mars, ils étaient rejoints par les personnels du premier et du second degré à l'appel en particulier du SNES et de la FSU.

Face à ce mouvement d'une ampleur exceptionnelle, le gouvernement a annoncé le gel des emplois en 2010 et 2011 et ouvert des discussions le 27 février avec les organisations syndicales siégeant au Comité technique paritaire des personnels de statut universitaire (CTPU), pour une nouvelle écriture du décret sur les statuts. Le SNESUP FSU a refusé d'y prendre part, exigeant une réunion sur l'ensemble des revendications hors de bases précontraintes, associant toutes les organisations syndicales et les collec-

tifs investis dans le mouvement. Dans un courrier adressé au Premier ministre, au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il a précisé les conditions qui permettraient sa participation à des négociations. Sous la pression de la mobilisation, il était reçu le 4 mars par Valérie Pécresse. La ministre s'est montrée très évasive sur des inflexions que le gouvernement pourrait concéder, admettant toutefois que le processus lancé sur le décret statutaire n'était pas satisfaisant. L'intersyndicale du supérieur, dans laquelle sont engagés le SNESUP, le SNCS, le SNA-SUB et le SNEP, appelle à poursuivre la mobilisation et l'on peut s'attendre à une forte participation du monde universitaire à la grève du 19 mars. C. M.



**BRÈVES**

#### Laurence Parisot (MEDEF)

« On donne le sentiment de traiter les jeunes comme des chasseurs de primes. »

à propos de la prime exceptionnelle de 500 euros pour les salariés ayant travaillé deux à quatre mois, adoptée lors du sommet social.

Vous trouverez dans L'US envoyé aux établissements une affiche d'appel au 19 mars pour le panneau syndical. Des tracts noir et blanc sont également disponibles sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



## EMPLOI, SALAIRES, SERVICES PUBLICS TOUS EN GRÈVE LE 19 MARS

### Imposer la revalorisation de nos métiers

**P**our souligner la nécessité de revaloriser nos professions les bonnes paroles présidentielles ne manquent pas mais les actes tardent. Le gouvernement est déjà dans la préparation du budget 2010. Le ministère vient de proposer un calendrier et une démarche. Il est temps de mettre des propositions sérieuses sur la table.

C'est dès maintenant que nous voulons des engagements ministériels sur de premières mesures immédiates et significatives susceptibles d'engager une véritable dynamique pour tous, indiquant clairement les objectifs et les étapes.

Cela suppose d'obtenir des améliorations indiciaires n'excluant personne ni aucune catégorie, y compris en créant des nouveaux débouchés de carrière, d'articuler la revalorisation de tous que nous revendiquons avec l'élévation du recrutement au master, de traiter aussi des conditions de travail et d'emploi, de reconnaître vraiment les différentes tâches constitutives de nos métiers. Les déclarations de F. Fillon sur les revendications,



celles de Santini sur les fonctionnaires ne peuvent que recevoir la riposte qu'elles méritent de la part des personnels. Dans le cadre de la plate-forme unitaire sur les salaires et la fonction publique, nos exigences en matière de revalorisation et de carrières sont au cœur de la grève et des manifestations du 19 mars. Faire sauter le verrou budgétaire et le dogme gouvernemental sur les salaires et l'emploi public, c'est possible, c'est nécessaire. ■ Nicole Sergent

### Fonction publique : pour un tout autre agenda social

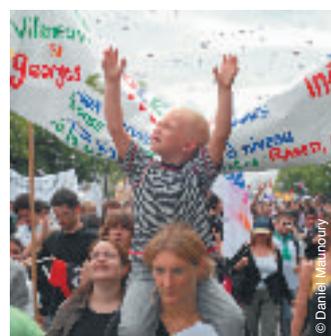
**L**e 3 mars dernier Eric Woerth recevait les organisations syndicales de la fonction publique pour leur présenter « l'agenda social » des prochaines semaines.

Il a réaffirmé dans son propos liminaire le refus gouvernemental d'entendre les revendications portées dans l'action du 29 janvier. S'agissant des salaires, il estime que les augmentations du point d'indice annoncées en juillet dernier pour 2009, 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet et 0,3 % au 1<sup>er</sup> octobre seront supérieures à l'inflation, dont le gouvernement vient de revoir la projection à 0,4 % pour 2009.

Il a surtout longuement développé les raisons qu'il y aurait à confirmer les 30000 suppressions d'emploi dans la fonction publique de l'État pour 2009 : la crise rendrait plus impérieuse la nécessité de réformer l'État, comprendre de renoncer à nombre des missions qu'il assure aujourd'hui. Expliquant que ne pas remplacer les départs en retraite n'entraînerait pas de licenciement, il a montré son mépris pour les jeunes qui ne seront pas recrutés, et pour tous ceux à qui l'État n'offre que des emplois très précaires.

L'Assemblée nationale devrait, selon le calendrier ministériel, examiner en avril le projet de loi « mobilité », véritable plan social pour la fonction publique. Les fonctionnaires dont l'emploi ou les missions seraient supprimés pourraient, au terme d'un parcours de « réorientation profes-

sionnelle », être placés d'office en disponibilité sans traitement s'ils venaient à refuser trois propositions d'affectation. Et, comme si cela ne suffisait pas, le projet envisage le recours à des salariés des agences d'intérim, l'élargissement du recours aux non-titulaires, l'affectation de titulaires



sur des postes à cheval entre différentes administrations.

Au moment même où toutes les enquêtes d'opinion montrent la satisfaction des Français de la fonction publique et leur rejet massif des suppressions d'emploi, le gouvernement, lui, continue son travail de sape et affiche son mépris.

Les propos du ministre nous apportent une raison de plus pour nous mobiliser massivement le 19 mars. ■ Anne Féray



**19 MARS**  
TOUTE  
LA FONCTION  
PUBLIQUE  
DANS L'ACTION

### Éric Woerth, ministre de la Fonction publique

« Un peu plus de civisme et un peu moins de revendications. » Voilà ce que demande notre ministre, devant l'ensemble des fédérations de fonctionnaires le 3 mars.

**58%**

### des cadres soutiennent le mouvement

Selon un sondage ViaVoice pour HEC, *Le Figaro Réussir*, *L'Express Réussir*, *France Inter* et *France 24*, publié le 2 mars. Ceux dont les revenus sont en dessous de 3 000 euros bruts mensuels sont près de sept sur dix (68 %) à soutenir le mouvement.

**19 mars,**  
tous les rendez-vous  
de manifestations  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## PARITARISME

# LA RIPOSTE DES PERSONNELS

Depuis le 23 février dernier, le ministère diffuse par téléphone à certains demandeurs de mutation, des « résultats » présentés comme définitifs du mouvement interacadémique, et ce plus de 15 jours avant le début des commissions paritaires qui se sont ouvertes le 10 mars.

Ces annonces de « projet » comportent un très grand nombre d'erreurs. Certaines sont évidentes et manifestes ; d'autres se découvrent au fur et à mesure de l'étude que mènent les élus nationaux.

Ce faisant, l'administration a pris une très lourde responsabilité : celle de diffuser aux demandeurs de mutation, de manière précipitée et anticipée, des informations non vérifiées, en tentant de s'af-

franchir du contrôle exercé par les commissaires paritaires élus au suffrage universel direct de la profession. **Le ministre veut** ainsi, par son opération de communication promotionnelle **contourner et empêcher tout contrôle paritaire à l'intra et sur les affectations de TZR.**

Dans cette situation, **le SNES a décidé de ne pas laisser les personnels isolés face à l'administration.** Dans l'immédiat, ses élus

ont communiqué aux intéressés le contenu du projet ministériel, qui est substantiellement modifié par les travaux des commissions.

Pour le SNES, **le rôle des commissions paritaires** est de veiller au respect des droits de chacun et à l'application, dans la transparence, des règles communes à tous. Dans ce cadre, les élus nationaux travaillent à dépister les erreurs et à rétablir les droits de chacun à mutation,

dans le respect du barème. Depuis le 11 mars, au sein des Formations paritaires mixtes nationales (FPMN), ils proposent à l'administration la **correction de ces erreurs, qui se comptent par milliers.**

**Le SNES informe les demandeurs de mutations de leur résultat fiable et définitif, au fur et à mesure du déroulement des commissions par discipline,** et publie à l'issue de chaque FPMN les barres définitives et justes du mouvement. La meilleure transparence est l'application à tous de règles claires, connues et équitables : c'est bien cela qu'aujourd'hui le ministère entend remettre en cause. **À travers l'attaque en règle contre le paritarisme, ce sont les personnels et leurs droits qui sont visés.** À l'expérience de ce qui est constaté pour le mouvement interacadémique, on mesure ce que seraient les conséquences désastreuses pour les affectations des personnels et la préparation de la rentrée 2009 si le ministre maintenait ses choix dévastateurs pour le mouvement intra-académique.

Déterminé à faire respecter les règles en matière de barème, le SNES a pris l'initiative d'une intersyndicale qui appelle, unanime, l'ensemble des personnels à signer la pétition nationale ci-contre. **Consulter le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) pour suivre l'évolution de la situation.** ■

Christophe Barbillat, Nicole Sergent  
emploi@snes.edu



### Mutations 2009

#### Le paritarisme contre l'arbitraire

Les organisations syndicales unanimes appellent tous les personnels à ne pas s'en laisser conter. Sous couvert d'information, le ministère mène une offensive de grande envergure contre les droits des personnels et le paritarisme qui les garantit.

Le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes est très menacé.

Ce qui est en cause aujourd'hui est l'existence de règles transparentes, connues de tous, applicables à tous, et la capacité pour les élus du personnel de s'assurer de leur respect. Le ministre tente d'y substituer une gestion opaque, « à la tête du client », qui ne peut que conduire à de graves injustices.

Communiquant des « résultats » anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, et alors même que les élus n'en ont pas eu connaissance, le ministère veut instaurer, tant pour le mouvement interacadémique que pour le mouvement intra-académique, des mutations sans contrôle et arbitraires.

Cette logique conduit le ministre et nombre de recteurs à refuser de mettre à disposition des élus des personnels les documents permettant de déceler les erreurs, empêchant de les corriger et d'améliorer le mouvement dans l'intérêt de tous les demandeurs de mutation.

Les personnels refusent cette remise en cause de leurs droits, de la transparence et de l'égalité de traitement dans les opérations de mutation.

Les personnels soussignés exigent du ministre des décisions rapides qui rétablissent le contrôle paritaire. Elles doivent garantir la possibilité pour leurs représentants d'effectuer leur travail d'élus du personnel afin d'assurer le respect de règles applicables à tous au niveau national et dans toutes les académies. Cela implique en particulier de fournir aux élus des documents identiques à ceux des années précédentes.

COMITÉ BALLADUR

# SOUS LE MILLEFEUILLE : L'ENJEU DÉMOCRATIQUE

**Le comité Balladur chargé de faire des propositions sur l'organisation des compétences entre les collectivités territoriales, sur l'avenir même de certaines d'entre elles et sur la fiscalité locale vient de rendre son rapport le 5 mars. Celui-ci comporte 20 propositions et s'accompagne de deux projets de loi : le premier concerne l'organisation territoriale et le second la création d'un « Grand Paris ».**

**S**i les médias se sont jusqu'à ce jour surtout fait l'écho des réactions aux projets de réorganisations territoriales (regroupements de certaines Régions et/ou de départements, « Grand Paris », évolutions des liens institutionnels entre les différentes collectivités, création de onze grandes « métropoles »...), la question des missions, de leurs financements, de leur niveau de mise en œuvre et de leur pilotage, celle des régulations et des péréquations garanties par l'État sont singulièrement absentes du débat, voire pour certaines à peine effleurées par les conclusions du comité. Ce sont pourtant des questions essentielles, comme celle de la démocratie locale qui mérite aussi d'être posée.

## Évolution territoriale et partage des compétences

Le comité a renoncé à imposer des regroupements mais les propose sur la base du volontariat au niveau régional et/ou départemental. L'appréciation serait laissée aux assemblées des collectivités concernées, le cas échéant à leurs électeurs.

Au-delà de ces projets de redécoupage administratif se pose la question de la répartition des compétences.

Dans certains domaines, l'État partage des compétences avec les collectivités territoriales. C'est-à-dire que les décisions sont censées être prises suite à un accord entre l'État et la collectivité avec laquelle l'État partage la compétence concernée. Le plus souvent, dans cette situation, l'État dispose des moyens légaux pour, en bout de course, imposer son point de vue. Dans notre secteur c'est le cas, par exemple, pour l'offre de formation dans le second degré ou encore pour la construction des collèges et des lycées.

Le rapport ne remet pas en cause



ce partage des compétences et ne prévoit pas de nouveaux transferts de l'État vers les collectivités locales. Il ne propose pas non plus de modification majeure en matière d'éducation.

Par contre le rapport propose de supprimer la clause générale de compétence aux départements et aux Régions (tout en la maintenant pour les communes).

Cette clause permet aux collectivités territoriales d'agir, au niveau du fonctionnement et des investissements, pour des missions qui sont en dehors de leurs compétences institutionnelles dès lors que la loi ne l'interdit pas explicitement. Ainsi les collectivités territoriales ne peuvent pas recruter et affecter des enseignants dans les collèges et les

lycées, mais elles peuvent intervenir dans le cadre de l'accompagnement scolaire par exemple. Les défenseurs du maintien de cette clause mettent en évidence le fait qu'elle a permis d'abonder considérablement, sur les ressources des collectivités territoriales, les crédits de nombre de missions, crédits qui s'avéraient dramatiquement insuffisants s'ils étaient limités à ceux fixés par l'État ; ils expliquent aussi qu'elle a permis de financer des besoins nouveaux que personne ne prenait en compte. Pour autant, cette clause pose de sérieux problèmes : elle permet à l'État de se défausser chaque jour davantage des responsabilités qui sont les siennes et donc de permettre, de fait, à d'autres d'intervenir sur des questions qui

## Fiscalité, financement et dépenses publiques transférés au local

Le comité Balladur acte la suppression d'une partie de la taxe professionnelle décidée par Sarkozy, propose une révision des bases foncières des impôts locaux et la compensation de la taxe professionnelle par une taxation fondée sur la valeur ajoutée et le foncier des entreprises. Il prévoit aussi le contrôle de la dépense publique locale par un débat parlementaire sur un objectif annuel de dépense. En revanche, aucune proposition n'est faite pour combattre, par le biais d'une véritable péréquation financière, les déséquilibres existants, aucune piste n'est formulée pour réformer l'impôt local dont on sait qu'il est particulièrement inégalitaire.

Le SNES fera donc tout pour que le débat porte d'abord sur les missions de service public, leur niveau de financement et de pilotage mais aussi leur gestion démocratique. Il pense par ailleurs indispensable une véritable réforme de la fiscalité qui rende à l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif, toute sa place et son importance, qui supprime les niches fiscales et réduise tous les impôts, directs et locaux, générateurs d'une profonde injustice. ■

**Fabienne Bellin  
Daniel Lecam  
Daniel Robin**

## VERS LE CONGRÈS NATIONAL DU SNES DU 23 AU 27 MARS À PERPIGNAN

Depuis quelques semaines, les congrès académiques se succèdent. Les délégués réfléchissent, échangent et débattent sur les thèmes proposés dans les rapports préparatoires. À l'issue de ces congrès, les délégations élues porteront de nouvelles propositions au Congrès national de Perpignan : témoignages des congrès de Nantes et de Lyon.



### NANTES : LA RECETTE

**R**ecette pour un bon congrès : ingrédients pour 60 -70 personnes (attention, le nombre de convives n'est pas constant). Une salle suffisamment vaste mais pas trop, une tribune, des rapporteurs - jamais les mêmes - des micros fixes qui bougent, du café (merci le S2), un micro sans fil et sans pile, des chaises, plusieurs ordinateurs portables, un vidéo-projecteur, des téléphones portables (plein) et leur catalogue de sonneries, des tables, un peu de déco, quelques milliers de feuilles de papier, plus tout ce que l'on a oublié, tout ce qui n'est pas prévu mais dont on a absolument besoin, un peu de bonne humeur, ...

Prévoyez un ordre du jour précis, avec un déroulé rationnel et des horaires ambitieux (dès 8 heures le deuxième jour), votez-le, généralement à l'unanimité ou presque et maintenant, oubliez-le...

La course contre la montre (vous avez bien sûr débuté en retard) a commencé, façon marathon.

Commencez par le débat général, pour déblayer le débat sur l'action, qui ne viendra qu'en toute fin du congrès.

Rajoutez alors des invités prestigieux qui décoiffent.

Ensuite attaquez les commissions pilotées par des rapporteurs qui se divisent en deux espèces - parfois croisées : ceux qui n'ont pas eu le temps de fignoler la préparation, et ceux qui y ont passé la nuit et en sont déjà à leur troisième litre de café.

Prévoyez ensuite un (long) temps de travail des rapporteurs et une (courte) nuit de sommeil.

Le lendemain, commencez l'étude des thèmes avec ambition et enthousiasme.

Mélangez les questions les plus générales avec les plus ciblées, les statuts des personnels avec la pédagogie, le politique - au sens noble, bien sûr - avec la vie de la « boutique » : tout est dans tout.

Incorporez de nombreuses interventions, permettant à chacun de s'exprimer, dans le détail ou la fantaisie, mais pas trop longtemps ni trop souvent.

Rajoutez une bonne dose d'expertise, beaucoup de pertinence, une pointe de mauvaise foi, pas mal d'écoute, quelques agacements...

Vous obtenez alors un moment condensé complètement représentatif de notre réalité de professionnels de l'enseignement : le temps y joue un rôle prépondérant, l'utilisation qui en est faite n'est pas toujours proportionnelle à la portée des sujets qui y sont traités. Mais c'est un moment incomparable d'échanges d'une grande richesse dont on sort souvent repu, voire grisé : c'est un congrès académique du SNES. ■

Jacques Lacroix

### LYON : LE NEZ HORS DU GUIDON

**L**e congrès académique de Lyon s'est tenu mardi 3 et mercredi 4 mars. Un congrès académique peut paraître un peu formel, ça fait un peu « appareil » et, parfois, certains militants d'établissements se disent que ça ne vaut pas le coup d'y assister. Voyons cela de plus près. D'abord, nous étions plus de 60 militants à participer aux débats, et ce pendant deux jours. Le congrès, c'est la seule occasion, tous les deux ans, de réunir autant de militants d'établissements sur une si longue période. Au-delà des débats, c'est ce congrès qui permet aux militants venus de tous les départements de se rencontrer, se connaître, partager les expériences de leur S1. C'est ce qui permet à de nouveaux militants de prendre conscience des enjeux syndicaux, de prendre des premières responsabilités. Et puis, c'est ce qui permet aussi de faire une soirée festive tous ensemble : ça n'a rien de négligeable !

Le congrès, cette année, est l'occasion de débats avec des enjeux particuliers. On taxe toujours le syndicalisme d'être dans la contestation, et non dans la proposition. Au sein de notre congrès, tous les militants ont délibéré pour proposer le lycée qu'ils veulent, construire le modèle de formation des maîtres qu'ils souhaitent (et la façon d'élever le niveau de recrutement), mettre au cœur de notre réflexion le collège, réfléchir à l'avenir du SNES et de la FSU. La plupart du temps, les militants ont l'impression d'avoir le « nez dans le guidon » : le congrès, c'est finalement le lieu où on a pu se confronter aux enjeux syndicaux majeurs et prendre le temps d'y réfléchir vraiment, à plusieurs.

Pour finir, le congrès de Lyon, c'est un exercice où l'on a voté un grand nombre de mandats ambitieux. Tous ces mandats seront portés au Congrès national par la délégation académique que nous avons élue. Chacun de ces mandats a pour vocation de « faire bouger les choses », de faire avancer notre syndicat et notre lutte. C'est donc un enjeu démocratique essentiel ! ■

Jean-Louis Pérez



Le dernier cahier de contributions est publié en annexe de ce magazine. Vous pouvez retrouver l'ensemble des contributions sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Entretien avec **JEAN-BAPTISTE EYRAUD**, porte-parole du DAL (Droit Au Logement)

## Printemps : le retour des expulsions



© DR

**L'US Mag : Quelle est la situation du logement aujourd'hui en France ?**

**Jean-Baptiste Eyraud :** Jamais le logement n'a été aussi cher. La totalité des loyers encaissés par les

baillleurs en une année a été multipliée par quatre depuis vingt ans, l'immobilier a flambé, tout autant que les charges locatives et les coûts de l'énergie, tandis qu'une crise sociale de grande ampleur s'annonce. La charge du logement dans le budget des ménages est donc de

plus en plus lourde, et érode le pouvoir d'achat. Les migrants, les familles vulnérables, les salariés modestes n'arrivent plus à se loger, tandis que les marchands de sommeil font fortune. À l'approche de la fin de la trêve hivernale du 15 mars, les expulsions seront plus nombreuses que l'année précédente, avec la crise sociale. Des maires publient des arrêtés anti-expulsion, et certains prennent des arrêtés de réquisition, comme à Saint-Denis, mais chacun dans son école doit être vigilant car une expulsion, c'est rarement suivi d'un relogement. Les enfants en précarité de logement sont alors déstabilisés et l'expulsion les marque durablement, y compris dans leur relation à l'école.

**À l'approche de la fin de la trêve hivernale du 15 mars, les expulsions seront plus nombreuses que l'année précédente, avec la crise sociale.**

**L'US Mag : Où en est-on avec la loi Boutin ?**

**J.-B. E. :** Cette loi néolibérale, applicable fin mars aggrave la situation, remet en cause le droit au relogement des habitants de taudis en multipliant les statuts locatifs précaires, en s'attaquant au droit à un logement stable dans les HLM et dans le privé. Elle ponctionne des fonds du logement social pour maquiller un budget logement en forte baisse et franchit une étape décisive dans la marchandisation du logement social, en volant au secours des promoteurs par la relance de la spéculation dans les quartiers populaires anciens.

Parallèlement, la crise immobilière vient impacter la production de logements dans le privé.

Les résistances à cette loi ont été nombreuses mais dispersées, et n'ont donc pas été en mesure de la mettre en échec, sauf en ce qui concerne une nouvelle attaque de l'article 55 de la Loi SRU, celui qui impose la réalisation de 20 % de logements sociaux dans chaque commune.



© Thierry Nectoux

**UNE TRENTAINE D'ORGANISATIONS, DONT LA FSU, APPELLENT**

**à manifester et à se mobiliser à Paris le dimanche 15 mars à 14 h 30**

**PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

**L'US Mag : Le 15 mars, vous appelez à manifester « pour l'arrêt des expulsions et pour la baisse des loyers », dites-en plus ?**

**J.-B. E. :** L'approche de la fin de la trêve hivernale et les manifestations qui l'entourent peuvent permettre de poursuivre le travail de construction unitaire entamé depuis plusieurs mois.

Nous avons quatre objectifs : suspendre les expulsions locatives ; baisser les loyers et les prix de l'énergie pour alléger les coûts du logement et permettre aux ménages modestes d'affronter la crise sociale ; réaliser massivement des logements sociaux pour satisfaire les besoins et maintenir la production d'une offre de logement ; appliquer la loi de réquisition pour réduire le nombre de sans-logis et d'habitants de taudis, en attendant l'édification des logements sociaux. ■

**Entretien réalisé par Philippe Castel,**  
droits.libertes@snes.edu

## Lettre ouverte à vous tous, graines de délinquants

À juste titre vous luttez pour une autre école, une autre société, pour l'amélioration de vos conditions de vie et de travail. Dans la continuité syndicale et leur intérêt bien compris, les retraités sont à vos côtés : des retraités libres de leurs mouvements et, pour l'immense majorité d'entre eux, avec des casiers judiciaires vierges. Les choses ne sauraient durer, c'est prévu et - osons le dire - organisé.

La délégation à la prospective et à la stratégie du ministère de l'Intérieur y veille qui, anticipant les tendances émergentes en matière de sécurité, pointe la montée en

puissance du « crime gris » à l'horizon 2025. Donc, partant du constat des experts en criminologie, selon lesquels la précarité qu'auront connue les retraités, le montant insuffisant des pensions, leur isolement augmentant les actes violents, la police française anticipe l'explosion de la « délinquance grise », les escroqueries, vols, homicides, pas moins.

Montluçon 2025<sup>(1)</sup> : c'est le nom du scénario construit pour y faire face.

Une prison spécialement équipée y accueillera les criminels de plus de 60 ans ; le Japon, précurseur en la matière, sert de référence : 11 %

des crimes commis en 2005 l'ont été par des plus de soixante ans, deux ont été pendus en septembre dernier et certains pénitenciers leur sont dédiés ; c'est aussi le cas en Allemagne où existent des prisons pour les plus de 62 ans.

Le gouvernement pratique le hold-up sur les pensions et ce sont les retraités qu'on a prévu d'incarcérer ? Décidément il n'y a pas de temps à perdre : continuons à nous battre tous ensemble avant d'être enfermés !

**Annie Clavel**

(1) La ville est le siège d'une école... de gendarmerie ; la RGPP en a-t-elle prévu la fermeture ? Une autre affectation ?

## JEUNES : TOUS COUPABLES ?

Jeudi 5 mars, des collégiens de Gironde en voyage scolaire à Paris, croisent le trajet d'une manifestation étudiante, à la gare Montparnasse, alors qu'ils vont prendre le train. Les CRS interviennent de façon « musclée » et plusieurs collégiens sont molestés (coups de matraque et de bouclier). Les adultes encadrant les jeunes ont dénoncé les violences policières : M. Alliot-Marie leur a répondu par le mépris, estimant qu'il était de la responsabilité des enseignants de ne pas exposer les élèves à des incidents possibles, en les éloignant des lieux « où il peut y avoir des mouvements de foule ». Elle comprend donc que des CRS frappent de jeunes manifestants... et elle recommande d'éviter les gares avec les élèves.

## Maisons du Handicap

### Difficultés prévisibles

L'assemblée des départements de France a alerté sur les risques de dégradation du fonctionnement des MDPH, quatre ans après la loi du 11 février 2005. En effet, alors que de nouvelles missions sont confiées aux MDPH, l'État ne respecte pas ses engagements financiers et humains, alors que les départements ont largement doté les maisons des moyens matériels et humains afin de les faire fonctionner. Aujourd'hui, l'instabilité des personnels, la remise en cause de la quote-part de l'État pour le fonctionnement et le non-abondement du fonds de compensation du handicap suscitent les plus vives inquiétudes de l'ADF, qui demande que l'État respecte sa parole et que la compensation du handicap reste une action prioritaire.

### Frustration et « droitisation » de la société

Camille Peugny analyse une des données fondamentales de la période qui s'ouvre dans les années 1980, le déclassé. L'ascenseur social devient un descendeur social alors que,

dans le même temps, le nombre de diplômés augmente et des diplômés plus « élevés » que les parents. Ils sont un amortisseur du chômage tout en ne permettant plus le même niveau social que pour les parents. Les déclassés se sentent les laissés-pour-compte. Un sentiment de frustration en résulte... et un vote pour l'extrême droite ou une sympathie pour ce parti « pas comme les autres » et pour ses valeurs. Cette problématique fait réfléchir aussi sur le rôle de l'école, sur la méritocratie. Elle suscitera des réactions, c'est ce qui fait son intérêt.

• *Le déclassé*, Camille Peugny, Grasset/Mondes vécus, 179 p.

### Un métier à risque ?

L'administration a construit un concept « l'enseignant en difficulté » sans trop le définir. Le travail de ces deux sociologues - Françoise Lantheaume et Christophe Hérou - vise à réfuter cette construction pour proposer, au travers d'une enquête réalisée dans sept établissements, une étude sur la « souffrance des enseignants ». Le métier est considéré comme dévalorisé et à risque du fait de la « responsabilisation » - terme forgé par le libéralisme - des ensei-

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE

# Les quatre bugs de Sarkozy

**La crise financière rebondit et la portée historique de cette crise économique et sociale se confirme.**

La vulgate médiatique dit que la France est moins touchée que les autres pays et que le bon président avec son État sur le retour s'occupe de nous. Pourtant l'opinion n'y croit guère et dans la plupart des secteurs de la société, les gens, loin d'être écrasés par le catastrophisme, s'indignent et se mobilisent.

Le logiciel sarkozyste connaît quatre bugs massifs.

Le premier est la puissance des intérêts qu'il protège : actionnaires, banquiers, Medef, propriétaires bailleurs, grands du BTP et de la distribution, promoteurs... Pourquoi refuser la nationalisation des banques et avancer la « solution » à haut risque d'une « bad bank » dans laquelle on enfermerait les « actifs toxiques », sinon pour protéger jusqu'au bout les intérêts des actionnaires ? Pourquoi renforcer les droits des propriétaires par la loi Boutin, accorder de nouveaux avantages fiscaux aux bailleurs privés (le « de Robien » est remplacé par un dispositif plus avantageux), alors que l'urgence serait à relancer le logement social, à compenser la baisse de pouvoir d'achat des aides au logement (- 12 % depuis 2001), à geler des loyers qui ont augmenté de 50 % en

**Le gouvernement fonde sa politique sur l'idée que les choses vont s'arranger**



© JerrigA - Fotolia

dix ans, et à anticiper la grave crise d'impayés qui s'annonce, avec des mécanismes pérennes de solidarité.

Quant aux entreprises, les aides et exonérations pleuvent sans que le partage du revenu défavorable aux salaires soit remis en cause... Le second bug est son programme politique libéral dans lequel il s'est emmuré : ce programme est d'autant plus dangereux que son inspirateur a le sentiment que son abandon constituerait un suicide politique. Il ira donc jusqu'au bout du grotesque en maintenant la défiscalisation des heures supplémentaires en pleine envolée du chômage et jusqu'au bout de l'injustice en maintenant le bouclier fiscal, même s'il est lâché sur ce point par la Cour des comptes.

Le troisième bug est l'enfermement idéologique de ce gouvernement.

Le premier ministre dénonce les « politiques émotionnelles » qui poussent à l'accroissement des dépenses publiques : l'essentiel est de garantir que le grand bal libéral puisse reprendre une fois la tempête passée. Or les déficits publics (5,5 % en 2009) s'accroissent essentiellement du fait de la récession que la « relance » très timide accompagne plus qu'elle ne la combat. Le gouvernement fonde sa politique sur l'idée que les choses vont s'arranger, ce qui interdit d'anticiper et de frapper fort pour provoquer une modification des comportements déflationnistes des acteurs économiques.

Au rayon idéologique, le pompon est détenu par la fixation sur la réduction de l'emploi public : on est prêt à couler du béton pour construire des infrastructures, des écoles, des hôpitaux, mais pas à dépenser de l'argent pour les services correspondants : éducation, santé, transports...

Le quatrième bug est celui de l'Union européenne : la crise révèle combien le mode de construction de l'Europe fondé sur la concurrence entre les États et sur les règles issues de Maastricht (pas de politique budgétaire, de possibilité de lancer un emprunt européen...) conduit à l'impasse du chacun pour soi, alors que de nombreux pays, notamment à l'Est, sont en difficulté. ■

Daniel Rallet



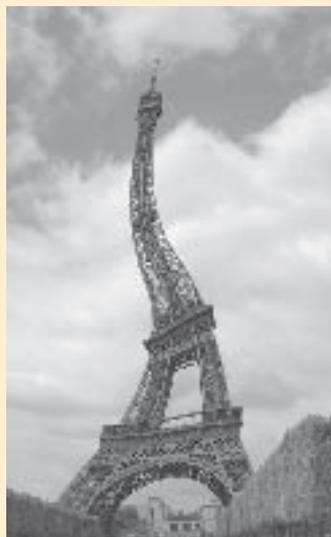
© Jean-Philippe Delisle - Fotolia

# Medef à l'offensive

**Les négociations difficiles entre le patronat et les organisations syndicales mettent en évidence la volonté du Medef d'un report de l'âge légal de départ en retraite, à 65 voire 70 ans.**

Déjà en difficulté en raison des politiques salariales et d'emploi des entreprises (depuis des années, l'équilibre n'est réalisé qu'en diminuant les droits des salariés), les régimes AGIRC et ARRCO<sup>(1)</sup> risquent d'être très rapidement en déséquilibre avec la crise et l'explosion du chômage. La crise financière aura également des conséquences sur les produits financiers générés par le placement des réserves des régimes. Il est également raisonnable à plus long terme d'évaluer les besoins liés à l'augmentation du nombre de retraités (650 000 par an pour l'ARRCO, dont 150 000 provenant de l'AGIRC) par rapport au nombre d'actifs, ainsi que l'ensemble des paramètres démographiques.

Pour résoudre le problème, le patronat a pour piste essentielle le décalage, éventuellement progressif, de l'âge légal de départ en retraite, ce que dénoncent les organisations syndicales (hormis la CGC qui pourrait l'envisager pour les cadres sous certaines conditions). D'autant qu'il refuse une véritable prise en compte de la pénibilité ! Au contraire, l'ob-



© Macromagnon - Fotolia

jectif doit être d'inscrire l'âge de 60 ans pour l'ouverture des droits à retraite complémentaire sans abattement. De même, le patronat verrait bien une ouverture plus tardive du droit à une pension de réversion, et une réduction des majorations de pension à partir de trois enfants. Le catastrophisme est toujours de rigueur alors que les réserves des régimes sont importantes.

Les organisations syndicales des salariés, soucieuses de maintenir la confiance des salariés dans les régimes complémentaires par répartition et de conforter leur

financement, souhaitent quant à elles une hausse des cotisations, dont le taux est resté le même depuis dix ans. Celle-ci permettrait de ne pas toucher aux autres paramètres, notamment celui du rendement des régimes qui s'est beaucoup dégradé depuis la réforme Balladur de 1993, et bien sûr l'âge de départ. Ainsi pour la CGT, la contribution à l'ARRCO et l'AGIRC devrait permettre un taux de remplacement garanti de 75 %. Et l'assiette de cotisation pourrait être élargie à la participation et à l'intéressement.

Contraint d'entendre les propositions syndicales d'augmentation des ressources des régimes, le patronat a dû avancer des propositions intégrant l'idée d'une légère augmentation de la cotisation, tout en maintenant le principe d'un déca-

**Pour résoudre le problème, le patronat a pour piste essentielle le décalage, éventuellement progressif, de l'âge légal de départ en retraite**

lage de l'âge de la retraite. Il doit faire de nouvelles propositions le 12 mars. Les salariés du privé et du public qui manifesteront le 19 auront

aussi en tête la défense des retraites. Le MEDEF comme le gouvernement devront en tenir compte. ■

Élizabeth Labaye

(1) L'ARRCO est le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du privé. L'AGIRC est celui des cadres.



© Thierry Nestoux

gnants dans la réussite des élèves. Comment définir dans ces conditions le métier d'enseignant ? Il semble échapper aux enseignants. Comment le défendre en le faisant évoluer ? Cette nécessité devient de plus en plus problématique face aux attaques qui visent désormais l'ensemble de l'école. Une école qui réfracte la crise du modèle d'assimilation à la française. Un travail qui nous concerne, nous interroge à la fois sur le terrain de nos pratiques individuelles et sur celui des réactions syndicales.

• *La souffrance des enseignants*, Françoise Lantheaume, Christophe Hérou, PUF/Éducation & Société, 173 p.

## Un nouveau syndicalisme ?

*Le syndicalisme au défi du 21<sup>e</sup> siècle*, le titre même de ce colloque des Espaces Marx résume le propos. Faut-il que le syndicalisme se transforme et comment ? Pour donner quelques éléments de réflexion, deux parties. La première sur la situation française, chiffres, analyse du contexte - « Le sarkozysme, un stimulant pour les luttes ? » nous demande Jean-Marie Pernot -, du rapport entre « fédéralisme et démocratie », entre « syndicalisme et politique » et sur ses formes d'internationalisation pour offrir une sorte de panorama. La deuxième porte sur la situation dans d'autres pays pour permettre les comparaisons et surtout la connaissance permettant de voir autrement les constructions syndicales internationales. Des informations nécessaires alimentant des débats en cours.

• *Le syndicalisme au défi du 21<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean Magniadas et René Mouriaux, Syllepse, 239 p.

## CHIFFRES EN VRAC

**90 200**

Demandeurs d'emploi supplémentaires en janvier 2009, soit + 4,3 % en un mois (DARES, Pôle emploi).

**2 204 500**

Demandeurs d'emploi (Idem).

**+ 15,4 %**

Augmentation du chômage en France en un an (Idem).

**13 %**

Hausse du bénéfice de GDF Suez en 2008 (site Eco89).

**15,3 %**

Hausse des tarifs du gaz en 2008

**6,5 milliards d'euros**

Profits de GDF Suez en 2008, dont 5,1 reversés aux actionnaires.

**1,30 euro**

Somme détournée par une caissière de la chaîne de supermarché allemande Kayser's, licenciée de ce fait après 31 ans d'ancienneté (*Républicain lorrain*, 25/02/09).

## Décryptage

Christian Laval décrit aujourd'hui, avec le philosophe Pierre Dardot, le néolibéralisme comme rationalité englobante, « raison » qui veut gouverner notre monde. Loin de n'être que l'apologie du laisser-faire, le néolibéralisme poursuit deux impératifs majeurs : tout d'abord, l'État doit organiser au mieux les conditions optimales du marché, devenir « un État fort gardien du droit privé ». D'autre part, il construit - et se construit sur - un nouvel individu, appelé ici « *sujet néolibéral* » : l'entreprise étant le modèle - de tout ! - l'individu doit être un « *homme entrepreneurial* », performant, adaptable, en concurrence permanente avec autrui. La résistance, plus que jamais, s'impose donc.

• *La nouvelle raison du monde.*  
Essai sur la société néolibérale, Pierre Dardot / Christian Laval, La Découverte, 498 pages, 26 euros.

## LIBÉRALISME Le passé d'une illusion

**La profondeur de la crise actuelle, crise du système capitaliste, suscite des interrogations quand aux bien-fondés des dogmes sur lesquels a reposé toute la politique mise en œuvre.**

Les gouvernements comme les institutions internationales, depuis les années 1980 nous répétaient qu'une seule politique était possible, reposant sur l'idéologie libérale. Les marchés autorégulateurs ne devaient pas être réglementés, l'intervention de l'État bloquerait la réalisation de l'équilibre général, de l'allocation optimum des ressources. Un langage qui se retrouvait dans l'OMC - Organisation Mondiale du Commerce -, dans le FMI et dans les textes de la Commission européenne. Plus personne n'ose l'affirmer désormais. Nicolas Sarkozy, confronté à la question, se dit « pragmatique ». Mais les traces de cette idéologie imprègnent toutes

les politiques proposées. Le déficit budgétaire important - plus de 5 % du PIB et d'un PIB qui va baisser faisant ainsi augmenter mécaniquement le pourcentage - et l'endettement en hausse constante ne font plus partie des problèmes. Le dogme de la nécessité de l'équilibre budgétaire vole en éclats. Mais pas la volonté de baisser les dépenses publiques (voir p. 18), ni de baisser la masse salariale des fonctionnaires. Les pays baltes comme l'Islande annoncent la baisse des rémunérations, l'Irlande annonçant 7 %, provoquant des manifestations. Le FMI demande comme contrepartie à ses prêts cette diminution... Cette politique fut celle des gouvernements lors du déclenchement de la crise de 1929, provoquant la déflation. La déréglementation à son tour est mise à mal par la crise elle-même. La réglementation revient en force pour limiter les effets de la crise. C'est le retour de l'État ! Le « chacun pour soi » s'impose qui éclate

les solidarités. Le protectionnisme, lui aussi, fait un retour en force. L'ouverture des économies n'est plus considérée comme la panacée permettant de développer tous les pays. Au contraire. Elle est mise au banc des accusés. Enfin la privatisation, maître mot de toute cette construction pratique et idéologique, faisant du modèle de l'entreprise privée, de ses critères, de la concurrence, la base même de la société, est contestée par les États-Unis eux-mêmes. Il est fortement question de nationaliser une grande partie du système financier américain, certes pour le sauver tout en évitant les actionnaires privés. Force est de conclure que l'idéologie libérale souffre d'une crise de légitimité sans faire disparaître les politiques antisociales qu'elle justifiait, ouvrant ainsi la porte à la définition d'alternatives de transformation sociale. À nous de saisir cette opportunité. ■

Nicolas Bénéès

### Publicité



**Union des Autonomes de Solidarité**

*Pour mieux se protéger contre les risques du métier.*

Refusant la main mise (ou la tute le) d'une Mutuelle d'Assurances, des Autonomes de Solidarité ont créé il y a un an L'Union des Autonomes

Fortes de leur expérience (100 ans d'existence et de pratique), ces Autonomes, donc l'Union, ont choisi d'assurer la continuité de cette solidarité humaine, associative.

Elles continuent à proposer **sur toute la France**, aux enseignants, agents administratifs et techniques ainsi qu'aux ATSEM une protection reconnue et officielle contre les risques du métier ainsi qu'une solidarité active entre tous ses membres.

**Rejoignez-nous**  
en appelant le

**01 64 10 90 74**



**Le bon choix !**

**Esprit et valeurs originelles sont ainsi conservés (à savoir) :**

- le traitement des affaires pénales de manière associative et non assurantielle
- écoute, soutien, accompagnement et défense si nécessaire assurés par des militants bénévoles expérimentés et des professionnels reconnus
- une gestion souple et réactive en ce qui concerne la responsabilité civile et les accidents professionnels grâce au contrat collectif passé avec les Assurances du Crédit Mutuel
- un réseau national d'avocats permettant une proximité en cas de besoin

**UNION des AUTONOMES de SOLIDARITÉ**  
Maison de l'Enseignement • Impasse du Château • 77000 - AINCHEUX  
[uniondesautonomesetorange.fr](http://uniondesautonomesetorange.fr)

# DOSSIER

## Les médias en France

### L'information sous influences ?



Dossier coordonné par Carole Condat et réalisé par Monique Abellard, Gérard Anthéaume, Guillaume Delmas, Clément Dirson, Catherine Gourbier, Vassília Margaria, Claudie Martens, Nicolas Morvan et Véronique Ponvert.

**M**ultiplication du nombre de titres menacés, accélération des fusions, emprise croissante des grands groupes financiers, remise en cause du statut de l'AFP, réforme de l'audiovisuel public avec en particulier le retour de l'intrusion du politique : l'inquiétude est grande quant à l'avenir des médias dans notre pays.

Les évolutions mises en œuvre constituent pour certains de véritables menaces pesant sur la liberté de la presse et son pluralisme. L'enjeu est majeur car il ne s'agit pas simplement, sur ce sujet, d'une liberté individuelle mais d'un rouage essentiel de la démocratie. En rendant visible le monde, les situations oubliées, en assurant la circulation des opinions, leur confrontation, en permettant que se formulent de véritables controverses, en donnant la distance réflexive au lecteur, les médias ont contribué depuis au moins deux siècles à l'essor de

la démocratie. Serait-on aujourd'hui face à un mouvement inverse des médias contre la démocratie ? Les critiques récurrentes qu'ils suscitent mettent en avant leur vision unilatérale du monde, leur parti pris, leur priorité à l'émotivité. Dans ce contexte, l'apparition de nouvelles technologies en offrant aux citoyens la possibilité de concurrencer les journalistes dans la saisie et le traitement de l'information constitue-t-elle un progrès ou est-elle plutôt le signe du recul d'une information publique, soumise à des règles déontologiques, au profit d'enfermements égotistes ou d'emballements grégaires ?

Dans ce dossier, loin de vouloir trancher le débat, *L'US* propose simplement quelques éléments d'éclairage sur la fabrique de l'information, la protection des journalistes, les mobilisations et débats en cours, la médiatisation d'une action... Autant de sujets qui nous concernent tous. ■



# L'info dans tous se

**Rapport Giazzi sur les médias et le numérique, réforme de l'audiovisuel public, États généraux de la presse, nomination du président de font l'actualité... Dans notre société de l'information et de la communication, ils sont traversés par une triple crise : économique, de l'information dans une société démocratique.**

## Concentration financière

En France, les médias sont en majorité intégrés aux groupes Lagardère, Bouygues et Dassault. Les trois plus grands groupes de presse appartiennent à Hachette, Dassault et Bouygues, dont certains dépendent directement de l'État pour leurs marchés (armement, bâtiment). Ils sont eux-mêmes liés entre eux. Lagardère a une position dominante dans le groupe Hachette-Filipacchi qui est propriétaire d'environ 47 magazines et quotidiens et le deuxième libraire de France à travers le réseau Relay et les magasins Virgin. La législation antitrust, qui interdit à un groupe de dépasser un seuil de 30 % de la diffusion totale de la presse quotidienne d'information générale et de posséder à la fois une télévision, une radio et un quotidien de diffusion nationale montre ses limites. Sur ce point les États généraux de la presse (voir encadré) n'ont marqué aucune avancée même si la volonté de Nicolas Sarkozy de faire sauter les verrous de la concentration n'a pas été suivie.

Le phénomène aboutit inévitablement à des conflits d'intérêts entre les actionnaires et les rédactions. Cela conduit-il pour autant à une très forte menace sur l'indépendance des médias ? Le pluralisme de l'information est bien sûr mis à mal. Mais le véritable danger de la concentration de la presse vient

de la tendance à considérer les médias comme une industrie comme une autre : elle doit obtenir des résultats financiers rapides alors que, depuis la Libération, la fonction civique et la responsabilité sociale des organes d'information étaient protégées. Les médias ont des besoins croissants liés aux mutations technologiques, ils affrontent une crise sans précédent (diminution des recettes publicitaires, diffusion en baisse) accentuée par la récession économique. Une décision comme la suppression de la publicité sur les chaînes publiques après 20 heures, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2009, s'est fait sans compensation financière. Pour beaucoup, cette décision n'est qu'un habillage pour aider les chaînes privées, et d'abord TF1 dont le chiffre d'affaires publicitaire est en chute libre. Quant aux États généraux de la presse, ils se sont réduits à une opération de sauvegarde temporaire en refusant d'aborder des questions comme celles de la fabrication et de la distribution.

## Renforcement du pouvoir politique

Mise en œuvre au mépris des droits du Parlement, la réforme de l'audiovisuel public a consacré la toute puissance du président de la République. En s'accordant le droit de nommer le dirigeant de *France Télévision* (mais aussi de *Radio-France* et de l'audiovisuel extérieur), le pouvoir exécutif impose

sa volonté au pouvoir législatif et au contre-pouvoir médiatique. Et on ne s'attardera pas sur les multiples pressions que subissent certains journalistes et les critiques régulières de Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP qui s'en prend à l'AFP pour ne pas avoir relayé fidèlement tous ses communiqués de presse.

## Crise de confiance, crise éthique

Les ventes de journaux sont en baisse régulière et l'audience du journal de 20 heures s'effrite. L'opinion publique se lasse de médias moutonniers, qui couvrent les mêmes sujets, fonctionnent à l'émotivité et à l'instantanéité, livrent les mêmes analyses et la même grille de lecture du monde (les 35 heures sont responsables du chômage de masse et le déficit de l'assurance maladie s'explique par l'attitude irresponsable de patients surconsommateurs...).

Le referendum sur la Constitution européenne a manifesté à l'extrême la fracture médiatique. Les rédactions ont préféré compiler les sondages plutôt que d'aller sonder la vie réelle. Elles se sont coupées des réalités sociales et économiques. Le fossé se creuse inexorablement entre le réel produit par les médias et la vie réelle des Français. Il faut reconnaître que les journalistes n'ont plus forcément les moyens de produire une



*Le fossé se creuse inexorablement entre le réel produit par les médias et la vie réelle des Français.*

## Les sources de l'information

### Presse quotidienne

Le taux de lecteurs de la presse quotidienne est de 73 % en Allemagne, 83 % en Suède, 40 % en France et en Espagne. La presse populaire présente en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni n'a pas réussi à s'implanter en Espagne et en France. La presse quotidienne régionale représente plus de 70 % de la presse quotidienne payante en Suède, Allemagne et France.

La part des gratuits est en hausse (14 % des quotidiens diffusés au Royaume-Uni) sauf en Allemagne : les éditeurs de presse quotidienne payante, en refusant d'imprimer les journaux gratuits ont fait obstacle à leur développement.

Source : la situation de la presse dans quatre pays européens, rapport de l'Inspection générale des finances (novembre 2008).

# s états

**France Télévision par le chef de l'État, plan social à RFI, réforme envisagée de l'AFP : les médias politique et éthique. Ces crises cumulatives interrogent profondément la fabrique**

information fiable et rigoureuse. La profession de journaliste est précarisée comme jamais avec des effectifs dans les rédactions qui diminuent et un travail d'enquête réduit à peau de chagrin. Le paroxysme est atteint dans la Holding d'Alain Weill (*RMC, BFM, NextRadioTV, RMC Sport, La Tribune*), qui s'est spécialisée dans l'information « low cost » : pas de bureau fixe, pas le temps de vérifier les sources. Les journalistes sont multitâches et payés au rabais. L'info devient un produit comme un autre et les journalistes rémunérés au nombre de signes.

### Quelles perspectives ?

Le risque est d'aller vers une information à plusieurs vitesses : les gratuits et les médias spectacles pour la majorité de la population ;

une presse écrite de qualité mais chère pour une élite. L'usage croissant d'internet et des blogs, individualisant la consommation d'information, loin d'être une solution, risque de conduire chaque citoyen à se confectionner son média sur mesure en fonction de ce qu'il lui plaira de savoir ou de croire avec l'illusion que ce média sera démocratique car produit par tous.

L'enjeu est de rendre plus intelligible le monde qui nous entoure, de fournir une information qui soit un outil efficace pour éclairer l'opinion. Il faut pour cela préserver des médias pluralistes, des médias qui éclairent, qui mettent à distance les paillettes du divertissement et produisent une information de haut niveau au service de la démocratisation de l'espace public. ■



© Clément Martin

**Il faut pour cela préserver des médias pluralistes, [...] qui mettent à distance les paillettes du divertissement [...]**

## États généraux de la presse écrite

**La presse écrite traverse une crise profonde, et les professionnels réclament un Grenelle depuis plus d'un an pour trouver des réponses aux problèmes que posent, entre autres, les coûts de fabrication et de distribution, la concurrence des nouveaux médias sur le Net - blogs, sites d'informations - et les déficits que cela engendre.**

Le 2 octobre dernier, Sarkozy ouvre les États généraux de la presse écrite, et installe quatre commissions composées de patrons de médias, syndicats et autres « experts », qui seront chargées d'élaborer des propositions. Première déception, les journalistes ne sont pas conviés à participer aux travaux. Le public non plus n'est pas invité, les commissions se réunissent en secret, dans la plus grande opacité. Certains suspectent alors que ces États généraux ne soient le moyen de déréguler le système pour servir des patrons de presse amis : Bouygues, Lagardère, Bolloré...

Dans son discours d'ouverture, N. Sarkozy insiste sur le fait que la solution pour sortir la presse de la crise résiderait dans la « concentration ». Il marque ainsi sa volonté de rassembler les journaux dans des grands groupes, à l'image de celui que détient le grand patron de presse Rupert Murdoch. Il prétend que les journalistes seraient « plus forts économiquement, donc plus indépendants », orientation à l'encontre des lois anti-concentration votées au lendemain de la Guerre, qui visaient à défendre

la diversité. Quant à lier la force économique d'un groupe à la garantie de l'indépendance de sa presse, rien ne permet d'affirmer une telle assertion, bien au contraire.

Durant quatre mois, les commissions ont ainsi travaillé, essentiellement sur des questions d'industrie et d'économie de la presse, en laissant en retrait les problématiques liées à la déontologie et à l'indépendance... Les conclu-



© Thierry Nectoux

sions font l'objet d'un Livre vert qui avance 90 recommandations. N. Sarkozy reprend une partie de ces propositions et annonce, fin janvier, son plan de « sauvetage » de la presse : plan de soutien de l'État de 600 millions d'euros, report d'un an de l'augmentation des tarifs postaux, exonération des charges pour les marchands de journaux, ou encore création d'un statut d'éditeur de presse en ligne... Il revient, en outre, sur sa volonté initiale et retient l'idée du Livre vert de ne pas toucher à la législation anti-concentration.

Les conclusions rendues n'ont donc rien d'une révolution. Il n'empêche : N. Sarkozy, en commandant les États généraux, et en décidant des conclusions à donner, a tenté de bouleverser les équilibres. La presse, quatrième pouvoir, est censée surveiller les trois autres (exécutif, judiciaire, législatif) ; pourtant, cette fois-ci, c'est l'exécutif qui « surveille » la presse... On peut, en outre, regretter que ces États généraux n'aient pas abordé des questions essentielles : la qualité de l'information, l'indépendance et la liberté de la presse.

## Quels médias utilisent les Français ?

Si, en 2006, un Français âgé de plus de treize ans avait recours aux médias 39 fois par jour, cette moyenne s'évalue en 2007 à 41,3 (+ 5,8%).

Au cours d'une journée, 90% regardent la TV, 82,5% écoutent la radio, 78,3% lisent la presse

écrite, 35,7% surfent sur Internet, 24,1% utilisent le téléphone fixe et 31% le téléphone mobile, 20,2% écoutent de la musique, 11,3% regardent des vidéos et 10,3% jouent aux jeux vidéo.

Les Français sont donc adeptes de la diversité

dans les médias, puisque près de 7 sur 10 (69,7%) pratiquent en moyenne sur une journée au moins trois activités médias.

Source : Les Français toujours plus accros aux différents médias ; Marketing Magazine N° 122 - 01/05/2008.

## La fabrique de l'actualité

## Du fait brut à l'événement médiatique

Comment un fait, un événement, est-il relayé et devient-il un événement médiatique ?

S'il existe des processus différents selon la nature de l'événement et le type de médias qui en font état, cette question un peu scolaire a le mérite de poser le problème, central dans une société de la communication, de la construction de l'information, c'est-à-dire les étapes et les méthodes qui conduisent d'un fait brut à une information médiatisée marquant l'actualité.

C'est une question qui intéresse chaque citoyen-ne mais aussi chaque militant-e dans la mesure où la compréhension des mécanismes de la médiatisation est la condition qui permet à la fois un regard critique sur l'expression médiatique d'une réalité mais aussi l'élaboration d'une politique de communication.

Le journalisme est par essence une médiation entre la réalité et un public. Les journalistes se placent donc dans une situation à la fois de récepteur et d'émetteur d'une information. À l'origine, se trouve un fait ou un événement, une sorte de réalité brute, d'information-source, dont les acteurs seuls ont conscience : un accident de la route, un remaniement ministériel, une action revendicative...

**Dépêches et communiqués de presse**

La médiatisation d'un événement débute le plus souvent par la publication d'une dépêche de presse. Les agences de presse jouent en effet un rôle particulier dans la construction de l'information. À l'échelle mondiale, l'AFP, Reuters et l'Associated press, créées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sont les agences de presse les plus importantes. Autre agence, à l'échelle française, l'AEF est spécialisée dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Constituées de réseaux denses de correspondants organisés en services spécialisés et bureaux locaux, ces agences assurent le plus souvent la première mise en forme d'un événement en information sous la forme de dépêches publiées en temps réel. À titre d'exemple, l'AFP publie en moyenne 5000 dépêches par jour.

Les rédacteurs de ces dépêches travaillent à partir des communiqués de presse qu'ils reçoivent, des interviews et des reportages qu'ils effectuent, des contacts réguliers qu'ils entretiennent avec de nombreuses organisa-



© Clément Martin

tions, des représentants de corps intermédiaires, des acteurs sociaux.

Les dépêches se présentent comme une transcription, la plus neutre possible d'une réalité. Ces dépêches, disponibles par abonnement, constituent les principales sources d'information des journalistes, tous médias confondus. C'est en effet le plus souvent à partir de ce « fil des dépêches » que les organes de la presse quotidienne, écrite, radio ou télévisuelle, organisent l'essentiel de leur travail rédactionnel.

**Conférence de rédaction**

Chaque jour, autour du rédacteur en chef, les responsables des services se réunissent en conférence de rédaction afin de déterminer les sujets qui seront traités et l'angle qui sera privilégié pour chacun d'entre eux. En effet, faute de temps et de place, en raison d'une volonté d'adaptation à leur lectorat mais aussi en fonction du traitement choisi par leurs concurrents, les médias abordent rarement un événement dans sa globalité.

L'exemple récent de la couverture médiatique importante dont a bénéficié l'ouverture d'un site de devoirs payants est significatif. Alors que les priorités des enseignants sont, par exemple, la revalorisation et la formation, de nombreux médias ont fait le choix, poursuivant la logique de l'information-spectacle, de mettre en lumière cet événement sans

*En raison d'une volonté d'adaptation à leur lectorat mais aussi en fonction du traitement choisi par leurs concurrents, les médias abordent rarement un événement dans sa globalité*

l'inscrire dans les problématiques globales du système éducatif.

Cette étape de la conférence de rédaction est centrale dans le processus de construction de l'actualité. C'est en effet à ce moment-là, et selon des motivations différentes pour chaque média, que sont définis non seulement l'ensemble des informations qui seront présentées comme étant les faits marquants à un moment donné mais aussi leur angle de traitement.

**Subjectivité et interprétation**

Ainsi, à grand traits, un événement devient un fait d'actualité en passant par les filtres d'une médiation qui laisse une part nécessairement importante sinon de subjectivité du moins d'interprétation : transcription en dépêche, médiatisation éventuelle selon un choix rédactionnel et finalement accession au rang d'information d'actualité.

Pour une organisation – syndicale par exemple – une stratégie efficace et transparente de communication a pour objet la diffusion d'informations spécifiques dans le cadre d'un dialogue permanent avec les médias.

L'élaboration d'une telle stratégie repose sur la connaissance préalable du métier de journaliste, des mécanismes de médiatisation mais aussi des contraintes et des tensions qui pèsent aujourd'hui sur la presse. ■

**Eduquer aux médias****Les adolescents et les médias**

*Les adolescents européens déclarent à 94 % utiliser Internet. Le média qui pâtit le plus de cet usage est la TV (39 % des jeunes la regardent moins souvent). La lecture (livres, BD, etc.) est aussi en baisse pour 31 %.*

**Rapports officiels**

• **Rapport de l'Inspection générale sur l'éducation aux médias (août 2007)**  
À la fois remarquable état des lieux et catalogue de propositions constructives, ce rapport, non publié sur le site du ministère, est à découvrir sur le site du SNES : <http://www.snes.fr/spip.php?article13920>

# Un collège à la Une

**La médiatisation d'une action revendicatrice est une des conditions, sinon de sa réussite complète, du moins de son efficacité.**

L'institution est de plus en plus sensible à cette médiatisation qui, dans une société de la communication, joue un rôle majeur pour donner à une réalité tout son poids. Trop souvent, les acteurs institutionnels (rectorats, inspections d'académie mais aussi élus locaux) attendent qu'une réalité soit médiatisée pour en prendre toute la mesure et envisager des réactions adaptées. Ainsi, de même qu'une action locale se construit en associant les acteurs (enseignants, parents d'élèves, élus locaux), elle gagne dans la communication avec la presse une visibilité et donc une force non négligeables. L'exemple récent de l'action menée au collège Paul Langevin à Drancy est à ce titre emblématique.

## Un collège laissé à l'abandon ?

Classé ZEP et Prévention violence, l'établissement connaît depuis presque deux ans une nette dégradation des conditions de vie et de travail des élèves et des personnels : multiplication des « jeux dangereux », nombreuses intrusions, souvent violentes, dans l'établissement, violences entre élèves et contre les personnels. Le tout dans un contexte de réduction des moyens et de pénurie de personnels formés pour assurer l'encadrement et le suivi – y compris médico-social – des élèves en difficulté. À plusieurs reprises, les enseignants ont alerté en

vain l'inspection d'académie et le rectorat. En septembre, un CPE, déjà agressé auparavant, a été menacé de mort et son bureau dévasté. Mis en congé, il a, à sa demande, été muté en octobre, sans être remplacé. Reçue en audience au rectorat à la fin du mois de décembre, une délégation d'enseignants et de parents d'élèves s'est inquiétée de savoir ce qu'ils pourraient faire si un incident particulièrement grave survenait. Il leur a été répondu qu'ils n'auraient qu'à « appeler les pompiers »...

## Action visible et médiatique

Pendant une semaine entière, du lundi 19 au vendredi 23 janvier, les parents d'élèves, soutenus par les enseignants ont donc organisé une opération « collège désert » : les parents étaient invités à ne pas envoyer leurs enfants au collège et des représentants des parents se sont relayés pour tenir un piquet de grève.

Dès le lundi, un article est publié dans l'édition locale du Parisien, prévenu par téléphone la veille, un communiqué de presse est envoyé. Mardi matin, une dépêche de l'AFP fait état du mouvement. À partir de ce moment-là, de très nombreux médias envoient des journalistes et diffusent des reportages sur l'action : *Radio France, RTL, RMC, Itélé, BFM, France 2, France 3, TF1, Le Parisien, L'Humanité, Le Figaro...* Le jeudi, un reportage est diffusé au journal de 13 heures de *France 2* et un autre au journal de 20 heures de *TF1*.

Ce succès médiatique à l'échelle nationale d'un mouvement très local tient sans doute

à trois éléments. D'une part, l'originalité de la démarche : ce que les médias ont vu, ce sont des usagers qui organisent le boycott d'un service public parce qu'il ne remplit pas ses obligations.

D'autre part, le thème très médiatique de la violence et des jeux dangereux du type « pont massacreur ».

Enfin, un effet « boule de neige » médiatique : parce que quelques médias parlent d'un fait, celui-ci devient d'actualité et puisqu'il est d'actualité, tous les médias doivent en parler.

## Les médias au service de la mobilisation

Le vendredi, une réunion est organisée au collège avec tous les acteurs locaux : le député-maire, des représentants du Conseil général, de l'Inspection d'Académie et du rectorat, le commissaire de Police, la direction de l'établissement, les représentants des enseignants et des parents.

Des décisions sont prises : le poste d'infirmière vacant depuis dix-huit mois est pourvu immédiatement ; un assistant d'éducation à temps plein vient renforcer l'équipe de vie scolaire ; les travaux de sécurisation du collège sont effectués dans des délais records ; la semaine suivante, l'équipe de direction est partiellement renouvelée.

Après un aveuglement d'un an et demi, tous les dysfonctionnements ont été identifiés et mis à plat, ce qui a permis de sortir de la confrontation explosive entre enseignants et parents en donnant toute sa responsabilité à l'institution et à la structure.

Les parents d'élèves et les personnels du collège Langevin ont le sentiment que ces décisions sont le résultat direct de la médiatisation de leur action.

La mise en lumière d'une situation inadmissible a obligé l'institution et les pouvoirs publics – interrogés par les journalistes – à rendre publiquement des comptes sur leurs responsabilités et leurs actions. ■

**Effet « boule de neige » médiatique : parce que quelques médias parlent d'un fait, celui-ci devient d'actualité, [...] tous les médias doivent en parler**



© Clément Martin

• L'Impact des nouveaux médias sur la Jeunesse : rapport du sénateur Assouline (oct. 2008)

*Il propose des mesures pour aider les jeunes à bien utiliser les nouveaux médias, où l'Éducation nationale, et tout particulièrement les professeurs documentalistes, devraient jouer un rôle central.*  
<http://www.snes.fr/spip.php?article16183>

• Une étude sur l'éducation aux médias dans le second degré

*Réalisée par La DEEP au cours de l'année 2006-2007 auprès de 2 000 enseignants de collège et de lycée, elle vise à mieux connaître les pratiques utilisées pour éduquer les élèves aux médias, notamment dans le cadre de la Semaine de la Presse. Note d'Information n° 08.31, nov. 2008.*

• Le CIEM : un collectif interassociatif sur la question des jeunes et des médias

*Il regroupe depuis 2001 une vingtaine d'associations familiales, d'éducation populaire, de parents d'élèves, de chercheurs sur les médias, de syndicats enseignants (dont le SNES). Ses actions, prises de positions et publications sur [www.collectifciem.org](http://www.collectifciem.org)*

## Entretien

## SOS Agence France-Presse

**Le rapport de Danièle Giazzi, députée UMP, sur les médias et le numérique publié en septembre dernier préconise la transformation de l'Agence France-Presse en SA (Société Anonyme). Le PDG de l'AFP, Pierre Louette, est chargé de proposer une modernisation du statut qui pourrait prendre la forme d'une ouverture à un actionnaire. Des propositions sont attendues pour la fin du mois de mars. L'intersyndicale de l'AFP (CGT, SNJ, FO, CFDT, Sud) dénonce une remise en cause de l'indépendance et de l'existence même de l'AFP. Elle a mis en ligne une pétition « SOS Agence France-Presse » qui a déjà recueilli plus de 13 400 signatures : <http://www.sos-afp.org>.**

*Questions croisées à deux journalistes de l'AFP, Jean-Louis Doublet, représentant du SNJ et David Sharp, représentant du syndicat CGT.*

**L'US : La pétition rappelle le statut unique et original de 1957 qui fait de l'AFP une entreprise ni publique, ni privée. N'est-il pas nécessaire de le réactualiser ?**



Jean-Louis Doublet

**Jean-Louis Doublet :** Le statut de 1957 nous garantit la pérennité de notre financement et notre indépendance en nous assignant une mission très claire : fournir l'information la plus exacte, complète et objective. Ce statut ne nous dote pas d'un capital. Nos revenus sont constitués du produit de nos abonnements et du financement public. Nos premiers clients, ce sont les autres médias et, pour ce qui est de la France, les administrations. Il est évident que le fruit de nos abonnements ne nous permet pas de financer nos charges de plus en plus lourdes.

**David Sharp :** Certains points tout à fait secondaires de ce statut sont peut-être désuets, après tout il a été voté en 1957. Cela dit, il n'est nullement besoin de passer devant le Parlement pour régler ce genre de problème. Mais quelle que soit la composition du CA, ce qui est important c'est le respect de nos principes fondateurs. Le problème de fond est politique : la modification du statut de l'AFP passerait par une procédure parlementaire et nous n'aurions alors aucune garantie sur l'ampleur de ces réformes. Dans le contexte actuel, ce serait ouvrir la boîte de Pandore et permettre tout simplement de casser notre statut.

**L'US : Vous avez cependant besoin de nouveaux financements pour vous moderniser...**

**J.-L. D. :** C'est l'analyse du PDG. La révolution de l'internet, le développement de la photo, de la vidéo et du multimédia ont un coût. Nous avons en effet besoin de développer de nouveaux produits que nous n'avons pas les moyens de financer.

Il faut être réaliste, ces investissements ne sont pas une priorité pour l'État et sa réactivité est trop lente. Ce qui nous inquiète actuellement c'est la dérive des annonces depuis septembre dernier : on est passé d'une modification du statut à l'arrivée d'un actionnaire privé.

L'objet de la pétition est d'alerter sur le danger de privatisation de l'AFP dans un contexte médiatique inquiétant. Mais les questions de financement demeurent et il va bien falloir trouver des solutions. Trouver des financements extérieurs, c'est forcément changer le statut sauf si cet actionnaire n'avait aucun droit sur notre fonctionnement. Ça me paraît peu probable. L'idée d'une fondation avait été évoquée pour développer par exemple un produit multimédia ou gérer nos archives. C'est une possibilité à étudier.

**D. S. :** La nécessité de se moderniser : c'est l'argument avancé par ceux qui veulent transformer l'AFP en société anonyme. Précédemment, nous avons su négocier le tournant du multimédia sans changer notre statut. Nous pouvons aussi emprunter comme par le passé. Ce n'est donc pas crédible. Il y a aussi une contradiction majeure : on nous dit vouloir moderniser l'AFP mais dans les mêmes temps, la direction gèle les salaires, réduit les effectifs et parle d'un plan d'austérité. De plus les projets qui sont envisagés par la direction sont de développer le tout multimédia et de faire le pari de la disparition de la presse papier mais c'est un piège. À titre d'exemple, l'AFP a ouvert une filiale à San Francisco consacrée à la fabrication de produits innovants sur internet comme la création de jeux interactifs sur l'information. Le contenu et la fréquentation sont décevants et on voit mal comment un tel projet peut un jour être rentable. On ne gère pas une agence de presse en suivant les effets de mode. Nous devons garder notre vocation généraliste. Pour ce qui est de la création d'une fondation, c'est une solution importée du monde anglo-saxon, sur le modèle de la BBC ou du Guardian, mais elle n'est pas adaptée au contexte français. Je n'y crois pas. Et puis, le but d'une fondation est d'abord de permettre l'évasion fiscale.



David Sharp

**L'US : Vous considérez que votre indépendance journalistique est menacée ?**

**D. S. :** Si un groupe important qui a des intérêts géostratégiques dans le transport ou les produits de luxe décide d'investir dans l'AFP, il est évident que le travail des journalistes va changer. Le statut de SA et nos obligations d'exactitude et d'objectivité ne sont pas conciliables.

**J.-L. D. :** Si nous ne garantissons plus à nos clients une information fiable et objective, c'est tout simplement la fin de l'AFP.

**L'US : Quelles suites allez-vous donner à la pétition et à l'action ?**

**J.-L. D. :** La direction joue la fausse transparence. Nous avons peu de visibilité et il est difficile de cerner les enjeux politiques qui se jouent autour de l'AFP. En interne, il y a ceux qui sont pour le statu quo et ceux qui sont prêts à réfléchir à des financements extérieurs avec bien sûr des garanties très fortes. La question est aussi de savoir jusqu'où on est prêt à ouvrir le débat sur le statut. Les personnels sont très attachés à notre organisation et nous refusons massivement la société anonyme. Mais nous sommes prêts à négocier sur d'autres options.

**D. S. :** La pétition a un impact fort dans toutes les catégories de la population. Nous avons aussi le soutien de nombreuses personnalités qui sont des autorités morales et intellectuelles. Chez les personnels de l'AFP, l'inquiétude est réelle et le calendrier peut s'accélérer à partir de fin mars. Notre but est d'organiser la mobilisation la plus large possible. ■

## Protection des sources des journalistes

# Un manteau troué

Le Sénat a adopté le 5 novembre dernier un projet de loi relatif à la protection du secret des sources des journalistes. Cette loi bénéficiera ensuite d'une deuxième lecture dans chacune des assemblées. Il s'agit d'insérer symboliquement ces mesures dans l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881, immédiatement après l'article 1 sur la liberté de la presse.

### Jurisprudence européenne

Le secret des sources en droit français est mal protégé, de même que le droit de perquisition, qui permet de fouiller la voiture du journaliste en cours de reportage : conséquence de la loi du 18 mars 2003. La jurisprudence européenne consacre la protection des sources sauf impératif prépondérant d'intérêt public (arrêt Goodwin contre Royaume-Uni, 27 mars 1996). Une série d'arrêts a traité des perquisitions dans leurs lieux de travail ou aux domiciles des journalistes et en a conclu qu'elles étaient disproportionnées avec le but recherché (arrêt Roemen contre Luxembourg, 25 février 2003 et Ernst contre Belgique, 15 juillet 2003).

La Belgique, parce qu'elle était condamnée, a adopté une loi très protectrice : les journa-

listes, convoqués comme témoins, peuvent se taire et sont protégés contre les saisies, les repérages téléphoniques, les poursuites pour recel de documents. Le secret des sources ne peut être forcé que pour prévenir des infractions constituant une menace grave pour l'intégrité physique d'une ou plusieurs personnes et seulement si le renseignement recherché est crucial et ne peut être obtenu d'aucune autre manière. Cette protection s'étend aux collaborateurs des journalistes.

### Projet de loi

Le projet de loi français est différent : si le premier alinéa rappelle que « le secret des sources des journalistes est protégé afin de permettre l'information du public sur des questions d'intérêt général », le second prévoit qu'il ne peut être porté atteinte au secret des sources qu'à titre exceptionnel et lorsqu'un « impératif prépondérant d'intérêt public » le justifie. On le voit, les députés se sont calqués sur la jurisprudence européenne, alors que l'exécutif parlait « d'intérêt impérieux », notion éminemment floue.

Il en va tout autrement de l'amendement adopté par le Sénat : « Au cours d'une procédure pénale, il est tenu compte, pour apprécier la nécessité de l'atteinte [à la protection des sources], de la gravité du crime ou du délit, de l'importance de l'information recherchée pour la répression ou la prévention de cette infraction et le fait que les mesures d'investigation envisagées sont indispensables à la manifestation de la vérité ». Quand on sait que la protection des sources est importante dans des affaires graves et délicates, on voit dans cet ajout un rétro-pédalage en beauté. Alors que le droit belge privilégie la prévention d'atteintes physiques, le législateur français embrasse la prévention et la répression des crimes et délits, c'est-à-dire quasiment la totalité, hormis les contraventions, de la procédure pénale qui peut se terminer d'ailleurs par un non-lieu, une relaxe ou un acquittement. Il n'est fait référence qu'aux journalistes professionnels, leurs collaborateurs n'existent pas.

### En débat

Au lieu d'harmoniser le droit français sur la législation européenne comme la Belgique en 2005, l'État français, sous un discours politiquement correct, entérine la possibilité de peser de tout son poids sur le travail des journalistes. Une seconde lecture est prévue dans chacune des deux assemblées, espérons que ce sera une lecture protectrice des droits des personnes et de la presse qui prévaudra. ■

## Presse syndicale

150 éditeurs

170 publications

Vingt millions de lecteurs

La presse dite sociale rassemble les titres édités par des associations, des organismes mutualistes, des organisations coopératives, syndicales ou familiales. La presse sociale à laquelle appartient *L'Université Syndicaliste* participe à l'approfondissement des connaissances et du savoir. Plus singulièrement, en tant que vecteur privilégié des pratiques sociales dans leur diversité, elle contribue à la formation permanente des individus, à l'enrichissement de la pensée sociale et à la valorisation du savoir-faire né de l'expérience sociale. C'est une presse citoyenne, pour des lecteurs acteurs et pas seulement consommateurs. La presse sociale qui regroupe, à ce jour, près de 150 éditeurs, plus de 170 publications pour vingt millions de lecteurs a une finalité non lucrative, ce qui est une garantie supplémentaire de son indépendance. Cette presse, qui a toujours bénéficié des aides de l'État, via l'entreprise publique des services postaux, est aujourd'hui en grand danger du fait de la privatisation de ces derniers et des augmentations tarifaires<sup>(1)</sup> qui vont avec, rentabilité oblige...

1. En réponse aux multiples protestations, un moratoire État-Presses-Postes reportant ces augmentations devrait voir le jour. Il consisterait à compenser provisoirement les vingt-six millions d'euros de « manque à gagner » pour La Poste. Quant au futur manque à gagner pour la démocratie, il ne peut concerner que les esprits chagrins...



© Thierry Nectoux

**LE SNES A RENCONTRÉ LA DGESCO** (direction générale des enseignements scolaires) le 4 mars sur deux sujets: l'expérimentation d'une troisième version du livret de compétences permettant la validation du socle commun du collège en Troisième, d'une part, et la mise en place d'un programme transitoire de mathématiques en Seconde, d'autre part. Après avoir protesté contre la conception du dialogue social de ce ministère (les documents de travail nous ont été envoyés la veille, alors qu'ils circulent depuis plusieurs semaines!) le SNES a rappelé son opposition au socle commun et réaffirmé que l'urgence allait à l'amélioration significative des conditions de travail des élèves comme des personnels, et donc au rétablissement des postes supprimés pour la rentrée.

En ce qui concerne le livret de compétences, le SNES ne peut accepter « l'expérimentation » présentée, tant au niveau de la forme que du fond (voir ci-dessous). La mise en œuvre des nouveaux programmes de mathématiques en Troisième

## Livrets de compétences : troisième version

**L**e ministère n'a publié aucun bilan officiel de l'expérimentation des livrets de compétences de l'an dernier alors que celle-ci a mis en évidence que l'évaluation de micro-compétences posait problème tant sur le fond que sur la forme. Il annonce pour autant la généralisation du livret pour la rentrée 2009 après l'expérimentation entre mars et avril d'une troisième version (<http://www.snes.edu/spip.php?article16547>) dans près de 400 collèges choisis par la DEPP<sup>(1)</sup>.

### Expérimental ?

L'opération n'a d'expérimentale que le nom : les équipes doivent suivre les consignes indiquées dans le document d'accompagnement sans être explicitement invitées à faire remonter les problèmes qu'elles rencontreraient, leurs critiques éventuelles sur la nature ou le nombre d'items à évaluer, ou sur la méthode de validation... Elles doivent simplement renseigner les attestations qui correspondent à chaque pilier du socle (en cochant la case oui ou non pour chaque domaine) et les faire remonter à la DEPP !

### Variations

Le nombre d'items à évaluer varie considérablement entre les versions A et B du livret expérimenté l'an dernier et cette troisième version, ce qui montre bien que la définition du socle commun était loin d'être consolidée et pensée en lien avec son évaluation. Des items disparaissent (« faire preuve d'esprit critique », par exemple !), d'autres apparaissent (« connaître quelques notions économiques et budgétaires de base »), certains sont minorés et d'autres prennent une place plus importante. Si la règle de non-compensation entre les sept piliers (rebaptisés « compétences ») est rappelée, c'est le plus grand flou pour le reste car le texte ne précise pas où se place le curseur pour décider si un pilier est validé ou non. Les choses ne sont pas plus claires pour attester de la maîtrise d'un domaine. Les équipes doivent donc se débrouiller localement, avec un risque de fortes disparités d'un collège à l'autre.



© Clément Martin

Tous les piliers (sauf celui qui concerne les LV) mettent à

contribution plusieurs disciplines dans la validation de nombreuses compétences. Ainsi, l'enseignant de lettres ne peut pas être seul à valider le pilier 1 (« maîtrise de la langue française »), qui requiert une évaluation dans au moins deux disciplines différentes !

certains sont minorés et d'autres prennent une place plus importante. Si la règle de non-compensation entre les sept piliers (rebaptisés « compétences ») est rappelée, c'est le plus grand flou pour le reste car le texte ne précise pas où se place le curseur pour décider si un pilier est validé ou non. Les choses ne sont pas plus claires pour attester de la maîtrise d'un domaine. Les équipes doivent donc se débrouiller localement, avec un risque de fortes disparités d'un collège à l'autre.

### Validation

Il est aussi précisé que les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives, la formation des délégués, le tutorat entre élèves, les séances préparant les stages en entreprise, les heures de vie de classe, le parcours de découverte des métiers et l'ac-

compagnement éducatif contribuent pleinement à l'acquisition du socle, notamment dans le pilier 7 (« autonomie et initiative »). La validation d'une partie du socle commun s'appuierait donc sur des compétences en théorie « travaillées » en dehors des enseignements.

Certaines compétences sont évaluées globalement, en cours d'année, mais le pilier 5 (« culture humaniste ») doit aussi s'appuyer sur une épreuve de 50 minutes et le pilier 6 (« compétences sociales et civiques ») sur un questionnaire et une grille d'auto-évaluation, avec obligation de

rend problématique celui de la Seconde générale et technologique. Cette situation était prévisible, mais l'entêtement du ministre, cet automne, au sujet du calendrier de la réforme des lycées l'a conduit à ne pas traiter la question. Devant la nécessité d'une adaptation de l'actuel programme, le SNES a insisté sur deux points : pas de programme transitoire qui se traduirait par un investissement important des enseignants pour un ou deux ans seulement et pas d'anticipation de la réforme du lycée en reprenant, par exemple, le travail commandé en novembre dernier à l'inspection générale sur le découpage des disciplines en semestres.

Dans les deux cas, le ministère navigue à vue, sa principale préoccupation restant de trouver les moyens de justifier la réduction de l'offre de formation et sa politique budgétaire, destructrice de l'emploi. Sur ces deux dossiers, à des degrés divers, ce sont encore les élèves qui seront les premières victimes !

mener un entretien avec l'élève en cas de désaccord entre son auto-évaluation et l'évaluation de l'équipe éducative. On imagine déjà les effets pervers de cette « négociation ».

### Usine à gaz

Point d'orgue de la mise en œuvre du socle commun auquel le SNES reste farouchement opposé, ce livret apparaît clai-

rement comme une usine à gaz qui n'apportera rien aux élèves et à leurs familles, tout en augmentant la charge de travail des enseignants (en particulier du professeur principal qui doit renseigner toutes les attestations) et en dénaturant leur métier, via une forme d'évaluation qui retire tout sens aux apprentissages scolaires. Comme pour le niveau A2 en

LV et le B2i l'an dernier, il s'agit-là d'une mascarade d'évaluation qui vise à afficher la maîtrise du socle pour un maximum d'élèves. Nul doute que les équipes subiront des injonctions pour satisfaire aux exigences des contrats d'objectifs.

### Boycott

Pour toutes ces raisons, le SNES appelle les collègues à boycot-

ter cette pseudo-expérimentation et met sur son site un argumentaire à utiliser sans modération en direction des parents d'élèves, des recteurs et de la DGESCO. ■

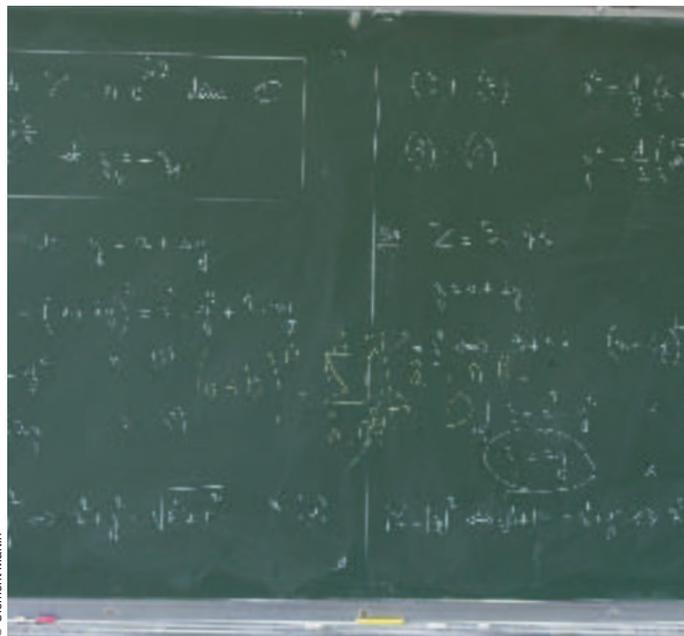
**Sandrine Charrier  
et Monique Daune**

1. Voir la méthodologie de constitution dans les articles de la DEPP. La liste des établissements concernés ne nous pas été communiquée.

# Mathématiques en Seconde. Quel programme pour 2009 ?

**M**algré les demandes réitérées du SNES sur la nécessité de prévoir un ajustement de programme en Seconde à la rentrée 2009, pour une mise en cohérence avec les programmes de collège mis en œuvre progressivement à partir de 2006 et qui conduisent à la suppression des vecteurs, de la géométrie analytique, des transformations et à l'introduction de la notion de probabilité en Troisième, ce n'est qu'en mars 2009 qu'un projet est enfin dévoilé. Il est centré sur trois champs (fonctions, géométrie plane, statistique-probabilités) avec des contenus très réduits et découpés en modules semestriels, auxquels s'ajoute un enseignement d'algorithmique (avec boucle et instruction conditionnelle).

La géométrie est une géométrie analytique sans vecteurs, limitée à des calculs de distances et d'équations réduites de droites en repère orthonormé. La géométrie dans l'espace mettant en jeu les propriétés d'incidence disparaît. Parallèlement à ces contenus très modestes, ce projet affiche de



© Clément Martin

grandes ambitions sur l'apprentissage du raisonnement (telles que les notions de condition nécessaire suffisante, contraposée, raisonnement par l'absurde). Enfin un thème d'étude prévu pour une durée entre 15 heures et 20 heures est à choisir parmi les trois suivants : cryptologie et

codage, graphes (très proche de la spécialité en TES), phénomènes d'évolution.

Le SNES doit rencontrer l'inspection générale dans la semaine, un compte-rendu sera disponible sur le site.

Peut-on accepter, dans de tels délais, sans consultation des

enseignants et sans perspective claire pour l'organisation du lycée, la mise en œuvre à la rentrée d'un programme en rupture avec les programmes actuels et qui engage de fait les enseignements qui vont suivre dans les classes de Première et de Terminale, et préfigure certainement la réforme du lycée ?

La suppression de la notion de vecteur et de la géométrie dans l'espace ne concerne pas que des élèves désireux de poursuivre des études scientifiques et qui risquent de ne pas trouver dans ce programme les éléments pour conforter leur choix et les préparer à la Première ; elle concerne aussi ceux qui, au cours de leurs études supérieures, par exemple en sciences humaines, vont rencontrer des fonctions de plusieurs variables ou faire des traitements statistiques qui supposent, pour être compris, des images mentales dans l'espace, par exemple, d'intersection de plans et de droites. Quand les aura-t-on créées chez nos élèves ? ■

**Brigitte Sotura**

**LE CHORÉGRAPHE** fête ses trente ans d'action au service de la danse contemporaine, depuis ce coup d'éclat : la création, en 1979, du Festival de danse en Val-de-Marne devenu « Biennale » en 1981.

## Trente ans au service de la danse

**L'US : La 15<sup>e</sup> Biennale nationale de danse en Val-de-Marne, que vous dirigez depuis l'origine, ne marque-t-elle pas en réalité l'aboutissement de 30 années de travail ?**

**Michel Caserta :** Je préfère parler de 30 ans plutôt que d'une 15<sup>e</sup> Biennale, parce qu'au-delà de ce mois de festivités, la Biennale est aussi une association qui s'emploie tout au long de l'année à promouvoir la danse contemporaine, par des actions pédagogiques, des publications, des coproductions, des accueils en studio. C'est ce qui nous a valu d'être labellisés centre de développement chorégraphique en 2006.

**L'US : Pouvez-vous nous rappeler où a pris sa source ce qui est devenu la Biennale ?**

**M. C. :** D'abord d'un coup de colère, du besoin des professionnels, danseurs, chorégraphes, de se faire entendre, de se faire reconnaître. C'était à la fin des années 70, la jeune danse française explosait, avec Dominique Bagouet, Daniel Dobbels, Anne-Marie Reynaud, François Verret et d'autres. Mais il y avait moins de vingt compagnies de danse en France, il n'y avait pas de subventions, pas d'Assedic... Avec ma compagnie, j'employais des gens au mois, il n'y avait qu'une dizaine de personnes, dont six danseurs. Comme j'étais directeur de l'école municipale de danse, je ne me faisais pas payer. Ce genre de gestion devenait de plus en plus difficile. Nous, les compagnies qui existions, nous étions de plus en plus accablées, nous sentions qu'il fallait dire, faire quelque chose. Mais la profession n'était pas organisée. Je me suis dit : pour parler de nos problèmes, le meilleur moyen c'est de le faire sur scène en montrant de la danse, en parlant de la danse avec ceux qui la font, les danseurs et les chorégraphes. En 1979, on a demandé au Théâtre Jean-Vilar de Vitry-sur-Seine s'il voulait bien mettre à notre disposition un lieu. La ville de Vitry, voyant que ça prenait de l'importance, a fait dresser deux chapiteaux devant le théâtre, et il y a eu pendant trois jours de 10 heures à 22 heures, un non-stop où alternaient spectacles et discussions, avec quelque deux cents danseurs, chorégraphes de 18 compagnies, mais aussi des syndicalistes, des compositeurs, des techniciens, des gens



**S'il est vrai qu'aujourd'hui la danse est reconnue comme objet de réflexion et d'étude, y compris universitaire, c'est toujours avec très peu de moyens.**

d'autres professions du spectacle, et y compris des élus. Et le matin il y avait cinq commissions, une sur la composition, une sur la place du danseur dans la vie sociale, etc.

**L'US : Ce fut donc, en 1979, le Festival de danse en Val-de-Marne, la préfiguration de la Biennale ?**

**M. C. :** Oui, car ces trois jours ont pris une telle importance que les chorégraphes, les danseurs, spontanément, ont dit, pourquoi on ne continuerait pas ? C'était la première fois



qu'on voyait des élus dans une réunion professionnelle, très heureux d'entendre une profession qui s'exprimait comme ça. Nous avions des revendications : un statut, la reconnaissance officielle d'un secteur danse, puisque ça n'existait pratiquement pas... et ce mouvement s'est mis en marche, et pendant un an nous sommes réunis, environ deux fois par mois, en se cotisant pour payer les frais de timbres... c'était le

« mouvement pour la danse ». Nous voulions obtenir de l'État la reconnaissance de notre métier par la création d'une direction de la Danse, à égalité avec la Musique, ce que nous n'avons jamais obtenu, mais nous avons quand même obtenu un inspecteur chargé de la Danse...

Et puis nous avons mis en place à cette époque-là quelque chose qui va se développer, le partenariat avec les théâtres. Nous avons commencé à faire ça dans le Val-de-Marne. Est-ce que les théâtres vont vouloir recevoir la danse, qu'ils ne connaissent pas ? Et bien pendant un an on a sillonné le Val-de-Marne, nous avons rencontré toutes les villes, tous les élus, à part une ou deux villes qui n'ont pas voulu nous recevoir. Quand on a fait ce « pèlerinage en Val-de-Marne », comme je l'appelle, c'était pour expliquer aux théâtres, ou au directeur de la Culture, quand il y en avait un, même s'il n'y avait pas de théâtre : « pourquoi vous ne programmez pas de danse ? Il faut programmer de la danse, pour ça il faut la connaître, on est là pour vous en parler, on peut faire des débats, des conférences... ». On a fait ça pendant un an. Et pour intéresser les gens on leur disait : « vous nous demandez le style de danse que vous voulez ». C'est-à-dire que pour la Biennale 1981, la première édition,

chaque directeur de théâtre a dit « moi je veux du classique, moi je veux du folklore, moi je veux du jazz, moi je veux ceci, cela... ». Ce que je voulais, c'était qu'ils répondent, et leur mettre le pied à l'étrier, et qu'il y ait du monde dans la salle pour leur faire comprendre que la danse pouvait aussi parler à un grand public. Et ça a été un grand boom en 1981 : on a fait des gymnases, des chapiteaux, des théâtres, des gymnases ouverts... mais j'ai dit « ça, ça ne durera qu'un an, parce que c'est une réponse à votre demande ».

Dès 1983, nous nous sommes dits : « Alignons les objectifs de la Biennale : création, diffusion, sensibilisation, et uniquement de la danse contemporaine ». Nous avons aussi adopté cette ligne forte, qui a permis à la Biennale d'exister : proposer un spectacle en payant 50 %. Par la suite, vont naître la Biennale de Lyon, les Îles de Danse, et d'autres encore, sur le même principe : payer une part des spectacles pour que les théâtres programment des compagnies.

**L'US : Quelles lignes de forces pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Biennale ?**

**M. C. :** Toujours celles qui ont présidé à sa création : aller vers un très large public, travailler avec des musiciens (ceux de la Merce Cunningham Company, l'ensemble 2e2m et son directeur artistique Pierre Roullier), produire des créations (six cette année, dont Cunningham), programmer des chorégraphes mondialement reconnus mais aussi s'ouvrir à de très jeunes dans une diversité de styles, poursuivre la collaboration avec les théâtres de l'origine, sur la base du cofinancement. Mais ce qui me fait plaisir c'est d'y retrouver, comme chorégraphes reconnus aujourd'hui, certains qui, comme Dobbels, s'étaient quasiment montrés pour la première fois ici comme danseurs en 1979 !

**L'US : Comment voyez-vous l'évolution de la danse et de la profession depuis 1979 ?**

**M. C. :** Les années 80 ont été marquées par un déferlement de danse comme on n'en avait jamais connu auparavant en France, et non plus dans des endroits institutionnalisés comme l'Opéra : on a pu voir de la danse dans les départements, dans les provinces, ce qui a donné la

## 15<sup>E</sup> BIENNALE NATIONALE DE DANSE EN VAL-DE-MARNE : UN FOISONNEMENT DE CRÉATIONS INTERNATIONALES ET DE DÉCOUVERTES

possibilité à de jeunes danseurs de devenir à leur tour chorégraphes, de découvrir l'intérêt de l'écriture de la danse. Nous avons alors appris à écrire la danse autrement, en particulier avec la révélation de chorégraphes américains, dont évidemment Cunningham<sup>(1)</sup>. Les jeunes danseurs curieux vont s'engouffrer dans cette voie : Bagouet, Maguy Marin (sa création *May B*, inspirée de Beckett en 1981, a fait le tour du monde et plus de 500 représentations), plus récemment Angelin Preljocaj (qui créa *Noces* en 1989 pour la Biennale)... Les années 80 seront les plus brillantes. Les années 90 seront celles des confirmations avec la création de grandes œuvres par leurs compagnies. Mais on s'aperçoit que si l'on parle bien des chorégraphes, on ne parle quasiment jamais des danseurs. C'est aussi que, si la danse est reconnue dans son principe, le métier n'est pas réellement considéré : or c'est un travail usant, mal payé, court – on ne peut pas l'exercer de nombreuses années. S'il y a aujourd'hui en France 600 compagnies de danse, c'est aussi parce que, pour un danseur, devenir chorégraphe et créer sa compagnie représente l'espoir d'une visibilité.

**L'US : Quelles articulations entre votre travail autour de la Biennale et d'autres équipes dans d'autres lieux ?**

**M. C. :** Nous entamons une collaboration avec des lieux d'accueil hors département, dans le 95 (Bezons), le 93 (Noisy), et Paris (l'Atelier Carolyn-Carlson à La Cartoucherie) notamment. Nous irons sans doute vers des collaborations plus développées en Île-de-France, c'est aussi une question de rationalisation des moyens pour multiplier les possibilités d'aide à la création... et puis une partie de notre financement est régionale, par la DRAC.

**L'US : Où en est le projet de « La Briqueterie de Gournay », nouveau**



**Tu 4 mars au 9 avril, pour sa 15<sup>e</sup> édition, la Biennale nationale de danse en Val-de-Marne programme dans 18 lieux, dans le département mais aussi ailleurs en Île-de-France, 18 compagnies de danse contemporaine. La programmation affirme plus que jamais son ouverture internationale, avec des chorégraphes originaires d'Algérie (Nacera Belaza), d'Australie (Rosalind Crisp), de Turquie (Ziya Azazi), de Corée (Yong-bu Ha), d'Afrique du sud (Nelisiwe Xaba), du Japon (Hiroaki Umeda), de Belgique (Joanne Leighton, Karine Ponties), de Suisse (Jean-Marc Heim), d'Italie (Virgilio Sieni).**

**La venue exceptionnelle de la Merce Cunningham Dance Company vient rappeler le rôle qu'a tenu, il y a trente ans, le premier Festival organisé à Vitry, dans la mise en lumière de la danse contemporaine en France. Elle se déploie en une véritable tournée dans sept lieux différents d'Île-de-France, avec une création « composée spécifiquement pour chaque performance et chaque lieu ».**



**Autre preuve de fidélité aux principes qui guident l'action de la biennale depuis les origines, la place faite à huit créations, à des compagnies déjà reconnues et vues lors de précédentes éditions, comme Georges Momboye, Thomas Lebrun ou Daniel Dobbels, comme à d'autres moins connues comme Anne Nguyen, Philippe Ménard, Geisha Fontaine et Pierre Cottreau, Thomas Guerry et Camille Rocailleux... Des pièces relevant d'esthétiques et de pratiques très diverses, de formats**

**variés, souvent en collaboration avec des musiciens, parfois des compositeurs, des comédiens.**

**Un foisonnement particulièrement spectaculaire durant un mois, mais qui est la partie la plus visible d'un travail tenace, mené depuis trente ans au service de la promotion de la danse contemporaine, comme nous en fait le récit Michel Caserta, directeur de la Biennale et du Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, dans l'entretien qu'il nous a accordé.**

**Renseignements : [www.danse94.com](http://www.danse94.com), 01 46 86 70 70.**

**lieu pour la danse, en Val-de-Marne et nationalement ?**

**M. C. :** Le financement se relance. Ce devrait être un lieu de production chorégraphique, une salle de spectacle et des studios de répétition, et pour la formation, pour des compagnies en résidence et pour montrer de la danse qui ne serait pas vue sur les autres scènes.

**L'US : La revue Adage était née à Vitry-sur-Seine au début des années 70, comme revue originale d'une académie municipale de danse, puis était devenue une publication de la Biennale, avec le sous-titre « danse et société ». Qu'est-elle devenue ?**

**M. C. :** Après une interruption de plusieurs années, la revue reparait sous forme semestrielle, depuis 2003, sous un nouveau titre : *Repères, cahiers de danse*. Danseurs, chorégraphes, philosophes, historiens, enseignants, ceux qui font la danse et qui réfléchissent sur la danse l'abordent dans ses multiples aspects : esthétiques,

historiques, politiques, sociologiques... C'est devenu une véritable revue de référence dont je suis très fier.

**L'US : Adage était aussi le reflet d'une volonté pédagogique et sociale. Alors que la danse s'est affirmée dans quelques cursus universitaires et quelques enseignements artistiques en lycée, quel regard portez-vous aujourd'hui sur la danse à l'école ? Quels liens avec des établissements scolaires ?**

**M. C. :** S'il est vrai qu'aujourd'hui la danse est reconnue comme objet de réflexion et d'étude, y compris universitaire – à Paris VIII essentiellement avec Isabelle Ginot – c'est toujours avec très peu de moyens. Quant à la volonté pédagogique de la Biennale, elle est toujours à l'œuvre. C'est une composante essentielle de son ancrage territorial. Concrètement : le délégué d'une compagnie en résidence va faire travailler pendant des mois des élèves d'écoles de danse du Val-de-Marne sur des extraits du répertoire de danse contemporaine, travail qui débouche sur une présentation dans un théâtre, accompagnée d'un débat.

**L'US : Comment vivez-vous le contexte de régression financière qui concerne aussi la politique culturelle nationale ?**

**M. C. :** Nos financements proviennent de l'État, de la DRAC et des villes du Val-de-Marne. Mais ils concernent l'ensemble de notre travail dans la durée. Il faut prendre garde à ce que le nombre de repré-

sentations ne devienne pas trop lourd, car ce serait au détriment de notre présence permanente.



**L'US : Est-ce que tout ce travail... n'a pas été au détriment de votre propre travail de chorégraphe ?**

**M. C. :** Vous mettez le doigt sur une plaie, qui s'est refermée maintenant, mais... À l'époque, nous ne recevions aucune aide : la première subvention date de 1975 et a été supprimée par la suite... Je dirigeais l'École de Danse et avec la Biennale, je n'avais plus un seul jour pour ma compagnie. J'ai pris la décision de la mettre en veilleuse et, de fait, j'ai mis fin à cette part de mon activité. Tout au long de ces trente ans, j'ai travaillé pour la Biennale... C'est qu'elle ne se fait pas en quinze jours : dès que l'une se termine, l'autre commence.

Pour ma part, je m'arrête à la fin de l'année. À plus de 70 ans, il est temps... mais j'ai un autre projet. ■

**Propos recueillis par Pierre Heumetz et Philippe Laville**

(1) Merce Cunningham, dans sa coopération avec le compositeur et musicien John Cage, fut l'un des premiers à affirmer que la chorégraphie contemporaine n'est pas la traduction scénique de la musique.

## Chaires supérieures

### Promotions

Les professeurs de chaire supérieure promouvables au choix au cours de l'année civile 2008 verront leurs cas examinés lors de la CAPN qui se tiendra début avril. Si vous ne l'avez pas déjà fait, envoyez sans tarder votre fiche syndicale (disponible aussi en ligne <http://www.snes.edu/spip.php?article16011>) au SNES national.

## Agrégés

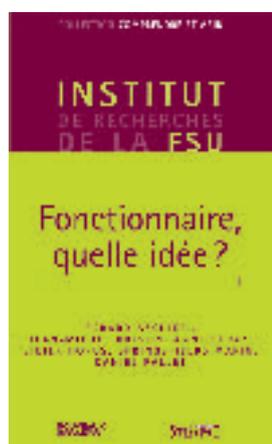
### Liste d'aptitude

Les CAPA devant examiner les candidatures à la liste d'aptitude au corps des agrégés vont bientôt commencer à se tenir dans toutes les académies. Pensez à renvoyer vos fiches syndicales à votre section académique du SNES.

## Mouvement intra

### Publications

Vous trouverez avec ce Mag, comme chaque année, deux suppléments consacrés au mouvement Intra 2009.



Parution : février 2009, 148 pages  
Format : 11x19  
ISBN : 978-2-84950-210-5  
8 euros

**Qu'est-ce qu'un fonctionnaire aujourd'hui ? Un nanti, un privilégié, protégé par un statut archaïque, jamais évalué, jamais sanctionné et trop payé ? Ce petit livre répond pied à pied à ces accusations lancinantes, relayées par un gouvernement qui semble envisager une privatisation complète de la société. Il analyse avec précision les missions et valeurs des fonctionnaires, leurs différents statuts, et éclaire des questions cruciales comme le paritarisme, la mobilité, la précarité, l'évaluation...**

## AGRÉGÉS

# Avancement d'échelon 2008-2009

La CAPN des agrégés a été réunie du 24 au 26 février pour examiner l'avancement d'échelon des agrégés promouvables entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 30 août 2009. Les notes prises en compte sont celles arrêtées au 31/08/2008 (ou au 01/09/2008 en cas d'entrée dans le corps)<sup>(1)</sup>.

Les arrêtés de promotions viennent d'être pris par le ministère. Les promotions à rythme unique ou à l'ancienneté ont été prononcées début février. Il faut compter ensuite au moins deux mois, selon la célérité des services rectoraux, pour une traduction sur la feuille de paye et le versement d'un rappel, le cas échéant.

### Interventions des élu-e-s du SNES

L'examen des fiches syndicales et des courriers électroniques a permis, avant et pendant la CAPN, de faire corriger des notes ou des dates de promouvabilité, mais aussi de rattraper des promotions oubliées l'année dernière ou il y a deux ans ! Nous rappelons que seule la fiche syndicale dûment renseignée nous permet de contrôler les situations individuelles à partir de nos archives. Nous continuons d'intervenir sur toutes les situations qui nous sont signalées depuis la fin de la CAPN et nous



© Tobias Kallenbach - Fotolia

informons les collègues concernés au fur et à mesure des réponses apportées par le ministère.

De plus, tous les retards d'inspection relevés dans les fiches syndicales ou signalés depuis ont été dénoncés en CAPN et transmis à l'administration pour l'inspection générale. Ces situations qui perdurent demeurent inacceptables tant elles pénalisent injustement les collègues qui en sont victimes. Nos interventions passées ont été suivies d'effets. Nous avons aussi renouvelé notre demande d'une réelle mise à plat de la notation pédagogique des agrégés et exigé qu'elle ne fasse pas l'impasse sur ces retards.

### Revendications du SNES

Le SNES revendique un avancement d'échelon au rythme le plus

favorable pour tous comme cela se fait pour les inspecteurs par exemple, donc la déconnexion entre notation et avancement d'échelon et une prise en compte du travail collectif au travers des modalités de l'inspection qui doit évoluer vers un rôle de conseil et de soutien.

Dans l'immédiat il demande la suppression de l'avancement à l'ancienneté.

Un compte rendu ainsi que les barres et divers outils réservés aux syndiqués sont disponibles sur le site du SNES à <http://www.snes.edu/spip.php?article16710>. ■

**Didier Pihoué**, [agreges@snes.edu](mailto:agreges@snes.edu)

1. Les modalités de l'avancement d'échelon sont rappelées dans l'article <http://www.snes.edu/spip.php?article15833>



## QUESTION-RÉPONSE

# Retraite pour les mères

*Mère de trois enfants, je pensais partir en retraite à 58 ans en décembre 2009, mais le rapport du COR me fait craindre que cela ne soit plus possible. Faut-il que je modifie mon projet ?*

La réforme des retraites a déstabilisé le droit accordé aux fonctionnaires parents d'au moins trois enfants de pouvoir liquider leur pension de retraite après quinze années de service, avant 60 ans<sup>(1)</sup>. En effet, les paramètres du calcul de la pension sont fixés aux valeurs correspondant à l'année où l'agent a rempli ces conditions. De ce fait, une partie des fonctionnaires est à l'abri de la baisse

des pensions voulue par le gouvernement en 2003.

Cette situation conduit le conseil d'orientation des retraites à recenser, dans l'annexe du rapport qu'il a publié le 18 décembre 2008, différentes pistes d'évolution de ce droit. À noter que le conseil, qui a pour fonction d'éclairer les termes du débat, préconise de conduire tout changement de manière progressive. Dès la publication du rapport, la FSU a souligné le risque d'une fuite de nombreuses femmes vers une retraite précipitée. Elle demandait au gouvernement de jouer la transparence et d'exprimer ses intentions.

Eric Woerth, ministre du Budget, en charge de la Fonction publique vient de le faire, le 3 mars dernier. « (...) sur le dispositif de départ anticipé en retraite des parents ayant trois enfants et plus, les observations du COR seront discutées dans le même cadre... [que l'emploi des seniors, discussion prévue au niveau interprofessionnel en 2010]. D'ici cette date, rien ne change donc, ce qui signifie que les fonctionnaires n'ont pas à modifier leurs projets ». ■

1. Sous condition d'arrêt de leur activité, voir les conditions sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (rubrique retraite).

# Le moment de se faire entendre

Les projets se précisent du côté de la mise en place du « grand service d'orientation tout au long de la vie ». Le président de la République, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle vient d'indiquer sa volonté d'inscrire dans la loi un « vrai » droit à l'information et à l'orientation, de « labelliser » les organismes d'orientation professionnelle et de créer un centre de réponses en ligne (téléphone et internet).

Ces dispositions ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur le service d'orientation de l'Éducation nationale. Anticipant la proposition présidentielle, X. Darcos n'a-t-il pas déjà annoncé la mise en place d'une plateforme de ce type ouverte 7 jours sur 7 de 9 heures à 20 heures afin d'offrir un « accompagnement individualisé » ? Réduire l'accompagnement individualisé à une réponse ponctuelle, non inscrite dans un

contexte, une histoire, une évolution, en dit long sur la manière dont nos décideurs conçoivent l'orientation. On sait d'ores et déjà que c'est bien en prélevant des moyens sur le terrain que le MEN espère mettre ce service en œuvre.

Martin Hirsch vient d'annoncer une concertation pour une nouvelle politique de la jeunesse qui devrait comprendre des propositions sur la réorganisation du système d'information et d'orientation. En outre les Régions reprennent l'offensive et se font fort d'assurer la coordination de l'information et de l'orientation pour tous, y compris le public scolaire. Les « maisons de l'orientation » sont de nouveau à l'ordre du jour avec leur corollaire de mutualisation de « bonnes pratiques » et de construction d'outils pour des professionnels qui n'ont ni les mêmes métiers ni les mêmes formations, ni les mêmes missions ! Il est effectivement urgent qu'une réflexion s'engage sur le positionnement des CO-Psy dans ce nouveau paysage où tout le monde veut s'occuper d'orientation et de psychologie. Le ministre a écrit au SNES pour



© Charly - Fotolia

faire cette proposition. Les bases sur lesquelles pourraient s'ouvrir une réflexion sont pour le moment bien éloignées de notre conception de l'orientation. Mais elles amèneront le ministre à préciser enfin quelles sont ses intentions. Les nôtres sont connues : c'est la défense du service public de l'Éducation nationale, de ses missions d'élévation du niveau de formation et de qualification de tous les jeunes, de suivi et d'accompagnement par des CO-Psy en nombre suffisant. Avec les parents, les élèves et les enseignants, c'est maintenant qu'il faut nous faire entendre. Le 19 mars en est une étape importante. ■

Catherine Remermier



© shop - Fotolia

## ASSISTANTS D'ÉDUCATION

# Vers un "plan social"

Nombre d'assistants d'éducation vont arriver en fin d'activité au mois d'août prochain. En effet la limitation à six ans de la durée d'exercice de cette mission va conduire la vague des premiers recrutés à quitter leur fonction.

Deux constats peuvent être faits :

- nombre de ces collègues vont se retrouver dans une situation personnelle difficile dont l'administration de l'Éducation nationale ne se préoccupe guère ;
- malgré les engagements pris lors de création des assistants d'éducation, très rares sont ceux qui ont bénéficié d'une formation leur permettant de construire un parcours professionnel après six ans d'activité en tant qu'AED.

Le SNES était opposé à la création des AED en lieu et place des MI-SE, dotés du statut d'étudiant-surveillant. Pour autant, nous ne pouvons accepter que ces personnels soient ainsi remerciés sans leur donner les moyens, dans l'Éducation nationale ou ailleurs, de pouvoir exercer une activité professionnelle.

Il est donc nécessaire d'offrir à ces personnels, à ceux en fin de contrat, comme à ceux qui sont en fonction aujourd'hui, des possibilités de formations qualifiantes.

Les conseils d'administration des collèges et des lycées peuvent jouer un rôle très important pour imposer à l'administration ces possibilités de formation.



© Thierry Nectoux

Enfin, s'agissant des AVS qui aident les élèves handicapés en classe et plus largement dans tout l'établissement, leur activité correspond à un métier qui nécessite formation, qualification et compétences pédagogiques.

Il est totalement absurde aujourd'hui

que l'Éducation nationale se prive de personnels qui pendant plusieurs années ont acquis une expérience et souhaitent faire leur métier de l'aide aux élèves handicapés dans les établissements scolaires. ■

Daniel Robin



© Daniel Maunoury

**CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE EN HAUSSE**, rajeunissement des délinquants, récidives en augmentation... La peur est le fonds de commerce du gouvernement. Elle lui permet d'entretenir et de développer une politique sécuritaire qui ne date pas d'hier dans notre pays. La jeunesse, « racaille » ou « grands géants noirs » comme l'a stigmatisée le Président de la République, est diabolisée. C'est dans cet esprit que la commission Varinard a rendu son rapport le 3/12 dernier. Chargée par Rachida Dati de faire des propositions pour refonder la justice des mineurs, ses conclusions visent surtout à rompre avec l'esprit humaniste de l'ordonnance de 1945, qui prévoyait de sanctionner, mais aussi de protéger la jeunesse.

## Une jeunesse délinquante ?

### Une jeunesse à protéger

Au lendemain de la guerre, reconstruire le pays et refonder la société imposent des mesures résolument progressistes ; parmi elles, l'ordonnance de 1945 fixe les termes de la justice des mineurs en insistant sur trois grands principes : primauté de l'éducation sur la répression, différenciation des peines entre mineurs et majeurs, et enfin spécialisation des juridictions pour enfants. L'ordonnance de 1958 sur l'assistance éducative renforce encore la notion de « protection » de la jeunesse.

En revanche, au cours des années 1990, les politiques sécuritaires, portées par des gouvernements de droite comme de gauche, connaissent un essor dans notre pays et modifient considérablement la donne ; les décisions gouvernementales, qui « revisitent » l'esprit de l'ordonnance de 1945, vont crescendo : lois Perben de 2002 et 2004, loi de prévention de la délinquance de 2007, loi sur les peines-plancher et la récidive de 2008, sont toutes plus régressives les unes que les autres. Rachida Dati va encore plus loin : elle commande un rapport à la commission Varinard dont les conclusions parachèvent les politiques à l'œuvre. Elle préconise l'abro-

### EPM : ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES POUR MINEURS

La loi d'orientation et de programmation de la justice de 2002 prévoit la création de « prisons pour mineurs ». En juin 2007, le premier des sept établissements prévus voit le jour ; implanté à Meyzieu, dans le Rhône, il peut accueillir soixante jeunes détenus âgés de 13 à 18 ans. Ces établissements prétendent placer l'éducation au cœur de la prise en charge des jeunes avec un objectif : préparer leur sortie et leur réinsertion.

Mais le SNPES-PJJ/FSU (syndicat national des personnels de l'éducation et du social) s'élève dès le début contre les EPM, et martèle qu'une prison reste une prison, malgré l'habillage éducatif qu'on lui donne.

Quelques mois seulement après leur implantation, la commission nationale de déontologie livre un rapport qui pointe les dysfonctionnements graves des EPM ; le 2 février 2008, un fait divers tragique consacre la violence interne des EPM : un jeune mineur se suicide, à Meyzieu justement, premier EPM sur le territoire. Julien avait 16 ans. Il s'est pendu dans sa cellule. Il y était incarcéré depuis un mois et demi.

gation de l'ordonnance de 1945 et la création d'un code pénal des mineurs : c'est remettre en cause l'ambition éducative dont cette ordonnance était porteuse.

### Une jeunesse à enfermer ?

Le syndicat de la magistrature, comme le SNPES-PJJ-FSU ont vivement réagi à l'annonce des conclusions de la commission Varinard. Parmi ses soixante-dix propositions sus-

ceptibles de servir de support à l'élaboration d'un projet de loi annoncé pour mars 2009, les plus emblématiques sont la possibilité d'emprisonner un enfant dès l'âge de 12 ans et l'instauration d'un tribunal correctionnel pour les 16/18 ans. Si l'âge pénal fixé à 12 ans a ému la population et fait reculer le gouvernement, les autres mesures risquent néanmoins de trouver un écho favorable. Elles visent toutes à imposer plus de contrôle, plus

d'enfermement, plus de peines pour les jeunes. La Défenseure des enfants, Dominique Versini, s'est également élevée contre ce rapport en dénonçant des recommandations en contradiction avec les engagements internationaux de la France, notamment la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1990. Elle explique ainsi : « Décréter que les enfants qui se mettent en infraction avec la loi pénale ne sont plus des enfants mais des «mineurs» ne réglera aucun des problèmes de fond qui se posent aujourd'hui ». Selon la convention de 1990, l'incarcération des mineurs doit rester exceptionnelle, et il faut réaffirmer le principe de spécialisation de la justice des mineurs qui ne doit pas se rapprocher de celle des majeurs. Les signataires de l'appel du Collectif Liberté-Égalité-Justice (CLEJ dont fait partie la FSU) affirment ainsi : « (...) Nous, organisations syndicales, associatives, politiques et citoyennes, regroupées au sein du Collectif Liberté, Égalité, Justice (CLEJ), réclamons l'abandon d'orientations et de propositions injustes et inadaptées à la réalité des problèmes posés. Nous revendiquons un réengagement de l'État et de ses moyens dans le secteur de la protection de l'enfance, afin que l'éducation revienne au centre des poli-

tiques concernant la jeunesse en difficulté. (...) » Cet appel explique que « la philosophie qui est à l'œuvre est claire : les enfants n'ont plus de problèmes, ils sont le problème ».

### Quelle place pour la jeunesse dans notre société ?

Alors qu'est célébré le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la France rompt ainsi avec ses ambitions humanistes et progressistes... Néolibéralisme et politiques sécuritaires vont de pair, il suffit de se tourner vers les États-Unis pour en voir les effets ; en France aussi, l'incarcération augmente, les prisons connaissent une surpopulation inquiétante. Le contexte d'exclusion sociale et de grande précarité a un impact très important sur les comportements et peut conduire à toutes sortes de délits ; la réponse à apporter ne peut se cantonner à l'enfermement : la pénalisation qui s'abat sur les populations les plus fragiles ne résout en rien leurs difficultés... Il faut assurer à la jeunesse le traitement de ses difficultés en conjuguant prévention, protection et répression. La seule répression est indigne d'une société éclairée. ■

Véronique Ponvert



**Abroger l'ordonnance de 1945, c'est remettre en cause l'ambition éducative dont elle était porteuse**

## Trois questions à Maria Inès<sup>(1)</sup>

### Dénoncer une imposture

**L'US :** *Le gouvernement s'appuie sur des chiffres pour justifier sa politique sécuritaire : est-il vrai que les actes de délinquance juvénile sont en augmentation ?*

**Maria Inès :** Les chiffres avancés par le gouvernement sont des chiffres bruts : il utilise les statistiques policières et ne les croise pas avec les chiffres judiciaires. Par conséquent, il ne tient pas compte des modifications du droit pénal et des politiques publiques en matière de sécurité. Une étude récente du CNRS démontre une baisse en dix ans (22 % à 18 %) du taux de la délinquance des mineurs par rapport à la délinquance des majeurs. Le « populisme pénal » développé par Sarkozy, qui préfère la police à la justice, consiste à démontrer que la justice, notamment celle des mineurs est laxiste (or, le taux de réponse pénale pour les mineurs est de 90 % par rapport à celui pour les majeurs). Tout cela résulte évidemment d'un choix politique...

**L'US :** *Les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) sont présentés comme une mesure de prévention pour les jeunes (mise à l'écart des adultes incarcérés) et d'éducation (prise en charge par des éducateurs). Cela semble relever du bon sens...*

**Maria Inès :** Mais c'est une totale imposture : « rendre la prison éducative » est une aberration pour tous les professionnels de la jeunesse. L'incarcération doit être un ultime recours, c'est rappelé dans les textes, c'est inscrit dans l'ordonnance de 1945. Au contraire, l'enfermement provoque soit de la dépression, soit de la violence chez les adolescents, et cet enfermement est encore aggravé avec les EPM par des phénomènes de groupes : les jeunes vivent sous le regard d'autres jeunes, ils se mettent en scène à tra-



vers des actes violents. Les EPM exacerbent les difficultés liées à l'enfermement, et n'ont d'autre but que de renforcer la coercition dans la prise en charge des mineurs. On prétend améliorer les conditions de détention des mineurs, mais c'est faux.

**L'US :** *La prise en charge éducative de la jeunesse a donc réellement laissé place à la seule réponse répressive ?*

**Maria Inès :** La notion de « protection » est en train de disparaître ; en 1958, l'ordonnance sur l'assistance éducative délivre une double compétence, civile et pénale, au juge des enfants et à la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui s'occuperont dès lors des mineurs délinquants, mais aussi des jeunes en danger. Les réformes visent à casser cette double mission : au nom de la réduction des coûts imposée par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et en cohérence avec les politiques sécuritaires, nous assistons au transfert de la mission de protection (qui relève aussi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis 1958) aux conseils généraux ! Cela va engendrer une inégalité de traitement sur le territoire, et laisser place à une autre logique, la contractualisation, soumise aux résultats. Il est évident que certaines familles, très fragiles et très précarisées, vont « échapper » à l'aide, et ce sont celles qui en auraient le plus besoin... La PJJ passait du temps avec elles, les accompagnait. Mais pour une partie de l'opinion publique, ce n'est pas probant : il faut des réponses rapides, même si ce ne sont pas les bonnes... ■

(1) Cosecrétaire nationale du SNPES-PJJ/FSU



**JAPON.** La recommandation de l'UNESCO de 1966 sur la condition du personnel enseignant est à utiliser sans modération.

## À utiliser sans modération !

Le syndicat japonais Zenkyo, avec lequel le SNES entretient des relations depuis longtemps, confronté à des problèmes de licenciement de personnels pour « incompétence », a fait appel au Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART).

À la demande du syndicat Zenkyo et du ministère japonais (MEXT), une mission d'évaluation du CEART comprenant des membres du comité et des fonctionnaires de l'UNESCO et du BIT s'est rendue sur place en avril 2008. Le rapport de cette mission a fait l'objet d'un examen du CEART sur trois points en rapport avec la recommandation de 1966 :

- **la compétence et l'évaluation des enseignants**, y compris les mesures relatives au perfectionnement professionnel, les gratifications et les mesures disciplinaires ;
- **l'évaluation du mérite** en relation avec le salaire des enseignants ;
- **la consultation et les négociations** comme formes de dialogue social sur ces politiques et pratiques.

Sans entrer dans le détail du rapport de séance, un certain nombre de considérations intéressantes peuvent être retenues pour nos syndicats.

### Évaluation

En ce qui concerne la compétence et l'évaluation des enseignants, y compris les mesures relatives au perfectionnement professionnel, les gratifications et les mesures disciplinaires, le CEART rappelle que la Recommandation de 1966 ne s'oppose pas à un système d'évaluation des enseignants efficace. S'agissant de l'application de ce qu'elle appelle les « systèmes d'inspection ou de contrôle », le texte insiste sur le caractère essentiel de l'encouragement et de l'aide à prodiguer aux enseignants dans l'accomplissement de leurs tâches professionnelles de façon à ne pas restreindre leur « liberté, [leur] initiative et [leur] responsabilité ».

### Ingérence

Les enseignants devraient être protégés contre toute ingérence abusive ou injustifiée des parents « dans les domaines qui sont essentiellement de la compétence professionnelle des enseignants ». Si l'on veut que soient respectées « la liberté, l'initiative et la responsabilité » des enseignants, qui sont des éléments essentiels pour garantir un niveau élevé de professionnalisme dans l'enseignement dans son ensemble, les systèmes d'évaluation des enseignants devraient concilier ces exigences concurrentes de telle façon



© Nimbus - Fotolia

**Le comité est très critique sur l'évaluation du mérite dont rêvent nombre de ministères.**

que le professionnalisme des enseignants dans l'intérêt d'un système éducatif global plus solide soit préservé plutôt que de privilégier telle ou telle préoccupation particulière des parents.

### Transparence

Les procédures applicables à la qualification de ces enseignants n'ont toujours pas la transparence nécessaire. Selon les éléments de preuve présentés à la mission, les rapports initiaux de la direction de l'établissement scolaire ne sont pas toujours divulgués aux enseignants. Ils n'ont donc pas la possibilité de répondre ou de se faire entendre, l'environnement n'est donc guère favorable lors de la première étape – capitale – de cette évaluation.

### Mérite

Le comité est très critique sur l'évaluation du mérite dont rêvent nombre de ministères. Ces dispositifs « peuvent se substituer à la liberté et la responsabilité professionnelles d'enseignants correctement formés et motivés que préconise la Recommandation de 1966 », ils sont de peu d'effet en général sur « la performance » et ils ne sont « pas justifiés lorsqu'il s'agit d'attirer ou de recycler des enseignants ». Et de conclure : « s'il n'y a pas de consultations appropriées entre les autorités qui emploient les enseignants et les organisations d'enseignants débouchant sur l'acceptation d'un dispositif d'évaluation du mérite par les professionnels de l'enseignement représentés par leurs organisations, une disposition clé de la Recommandation de 1966 ne sera toujours pas respectée ! ». D'où un véritable plaidoyer pour le paritarisme : « le Comité conjoint recommande que des dispositions soient prises pour créer des systèmes de consultation et de négociation institutionnalisés plus solides en fonction des questions pertinentes pour la profession d'enseignant ».

Le CEART ne peut contraindre le gouvernement japonais à se conformer à tout ce qui figure dans le rapport, mais le travail opiniâtre de Zenkyo met en difficulté les autorités japonaises. ■

**Roger Ferrari**

roger.ferrari@snes.edu



© Raadu Razvan - Fotolia



**HONGRIE.** Les salaires des enseignants en Europe centrale et orientale sont un véritable enjeu pour une éducation de qualité

## Forum syndical de Budapest (6-7 mars 2009)

Les organisations syndicales soussignées<sup>(1)</sup>, réunies à Budapest, ont présenté leurs rapports sur les conséquences de la crise économique et financière pour le secteur de l'éducation. Des gouvernements nationaux et locaux utilisent la crise pour réduire les dépenses publiques et en particulier celles de l'éducation alors que la priorité devrait être de développer l'emploi public. Les organisations rappellent que les dépenses en éducation ne doivent pas être considérées comme des coûts mais comme un investissement pour le futur de nos sociétés. L'histoire a montré que l'investissement dans l'éducation, la science et la recherche sont les meilleurs remèdes pour lutter contre la pauvreté, pour réduire les inégalités, pour favoriser la cohésion sociale et relancer la croissance économique à long terme.

Les syndicats exigent que l'éducation figure à l'ordre du jour du G20

comme une priorité et que le Sommet débouche sur des décisions d'action concrètes des États.

Dans de nombreux pays, les tensions sociales sont croissantes en raison des baisses de salaires qui touchent la profession enseignante et des diminutions de crédits qui affectent le fonctionnement des établissements scolaires.

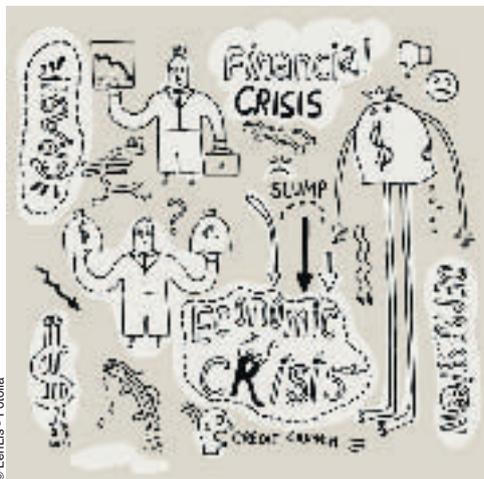
Les organisations syndicales demandent donc le renforcement du dialogue social dans lequel une attention particulière doit être

apportée aux augmentations de salaires, aux conditions de travail et à la qualité de l'éducation. Dans ce contexte de crise, les syndicats des PECO s'inquiètent de l'aggravation de la fuite des cerveaux.

Rappelant avant tout que l'éducation est une priorité pour nos sociétés, les syndicats seront vigilants quant à l'évolution de la situation dans leurs différents pays et demandent l'ouverture de négociations pour l'élaboration de propositions concrètes afin de préserver l'éducation des conséquences de la crise financière actuelle. ■

**Roger Ferrari**

(1) FSASH-FSAS, Albanie ; SEB, Bulgarie ; PODKREPA, Bulgarie ; CUWPSEC, Croatie ; KOiW-NSZZ, Solidamosc, Pologne ; ZNP, Pologne ; CMOS-PS, Slovaquie ; FSLI, Roumanie ; Spiri Haret, Roumanie ; OZPSaV, Slovaquie ; STESU, Ukraine ; PDSZ, Hongrie ; SEH-PSZ, Hongrie. Avec le soutien de GEW, Allemagne, et SNES-FSU, France.



### DÉCLARATION FINALE DU FORUM DE BUDAPEST

#### Les salaires des enseignants en Europe centrale et orientale, un véritable enjeu pour une éducation de qualité

« À l'initiative du SNES et du SEH-PSZ (Syndicat des enseignants de Hongrie) et avec la participation de la GEW d'Allemagne et du Secrétaire Général du CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation), 35 militants issus des pays d'Europe centrale et orientale, Albanie, Bulgarie, Croatie, Pologne, Slovaquie, Roumanie, Ukraine et Hongrie ont débattu des politiques salariales auxquelles ils sont confrontés. Ce forum syndical de deux journées a permis non seulement d'échanger sur la situation dans chaque pays mais aussi d'identifier des tendances. La crise économique et financière ne doit en aucun cas servir d'alibi aux gouvernements pour refuser d'engager des négociations salariales pourtant indispensables à la revalorisation de la profession enseignante. Il est tout aussi inacceptable de voir les salaires des enseignants être réduits (c'est le cas en Roumanie) ou versés en retard ou partiellement (c'est le cas en Hongrie). Les débats ont montré qu'il est certes difficile d'élaborer des stratégies communes en matière de revendications salariales tant les

systemes de rémunération et le statut des enseignants diffèrent d'un pays à l'autre.

D'où l'idée que les luttes salariales se mènent d'abord et avant tout au plan national. Cela n'empêche pas qu'elles s'inscrivent dans un cadre de mobilisation beaucoup plus large, celui de l'Europe, avec le soutien du CSEE. La déclaration adoptée à l'issue du Forum a été envoyée à la Présidence tchèque de l'UE. En effet, il y a urgence à faire pression sur les chefs d'État et de gouvernement qui, dans le cadre du Conseil Européen de printemps (19 et 20 mars), vont préparer le positionnement que l'UE aura lors du sommet du G20 organisé à Londres le 2 avril sur le thème « Comment surmonter la crise financière ». L'éducation doit figurer comme priorité à l'ordre du jour de ce Sommet.

Les camarades tchèques ont d'ores et déjà appelé à participer à la manifestation programmée à Prague le 16 mai prochain. Il s'agit là d'une des quatre euro-manifestations organisées par la CES (Bruxelles, Berlin et une ville d'Espagne). »

### OTAN

#### Le retour ?

Le prochain sommet de l'OTAN célébrera son 60<sup>e</sup> anniversaire début avril à Strasbourg. Il marquera le retour de la France au sein de son commandement intégré. En effet, ce sommet doit être l'occasion d'un réalignement stratégique de la France et plus largement de l'UE sur la politique d'hégémonie militaire américaine visant à « sécuriser » une zone allant jusqu'à l'Asie centrale. Déjà certaines voix s'élèvent pour demander un referendum sur la réintégration ou non de la France dans le commandement intégré de l'OTAN (abandonné en 1966 sous l'impulsion de De Gaulle). Un contre-sommet (le 3 avril), une manifestation (le 4) et une conférence internationale (le 5) s'organisent à Strasbourg. Un premier meeting aura lieu à Paris à la Bourse du travail à 14 heures le 14 mars. La FSU participera à ces initiatives contre les politiques militaires agressives de l'OTAN et pour un monde de paix.

### G20

#### Riposte syndicale

Le gouvernement britannique qui accueille le second sommet du G20 à Londres le 2 avril 2009 propose de mettre en place un accord mondial sur lequel s'appuierait la relance pour sortir de la crise financière et économique mondiale. L'IE et le CSEE travaillent à inclure l'investissement public dans une éducation gratuite pour tous, en tant que mesure nécessaire pour surmonter la récession économique et financière actuelle. En cohérence avec les mobilisations syndicales du 29 janvier et du 19 mars en France, une journée mondiale d'action est organisée le 28 mars en lien avec la réunion du G20 (rendez-vous place de l'Opéra à 14 heures). Une manifestation internationale aura lieu à Londres également le 28 mars à l'appel des TUC et soutenue par la CSI.

### À LIRE

#### Notre sélection

##### ► REBELLES

Michel Ragon, romancier, a voulu rendre compte d'une partie du bilan du mouvement ouvrier et culturel par le biais de ce dictionnaire. L'anarchie est multiple. L'auteur ne craint pas d'associer Proudhon, Bakounine à Breton, Camus, Dubuffet, Wagner... tout en ouvrant des rubriques autour de l'autogestion, le rëgicide.

**N. B.**

• *Dictionnaire de l'Anarchie*, Michel Ragon, Albin Michel, 662 p.

##### ► POURQUOI POLLUER ?

Quiconque crache dans la soupe ou la salade s'en assure la propriété... la propriété se marque comme le pas laisse sa trace... L'essai de Michel Serres n'est pas banal. Il montre comment

les animaux et les hommes ont l'habitude de souiller leur territoire pour s'en déclarer propriétaires. Dépassant la notion de contrat social, il affirme que seul « un contrat naturel » mettra les hommes, non plus propriétaires, mais simples locataires de leur espace, en paix avec la nature. La question posée n'est pas de savoir comment nous polluons la planète, mais pourquoi nous la polluons. On peut ne pas suivre l'auteur jusqu'au bout de sa démarche, mais c'est un souffle rafraîchissant sur les miasmes de ce monde si sale ! **Jacqueline Dérens**

• *Le Mal Propre. Polluer pour s'approprier*, Michel Serres, 90 p., Éd. Le Pommier.

##### ► POLÉMIQUE

Dominique Janicaud (1937-2002) a lancé une attaque polémique contre les tendances transcendantales de la phénoménologie existantes à partir des années 1970, renforcées par la vague libérale des années 80. Deux textes (1991 et 1997) pour redonner du sens à cette philosophie défendue par Merleau-Ponty. Plaisir et intelligence font ici bon ménage. **N. B.**

• *La phénoménologie dans tous ses états*, D. Janicaud, 90 p., Folio, 326 p.

##### ► BARBARIES

*Archanges*, un roman à quatre voix, trois bourreaux et une victime, témoigne de l'horreur des guerres qui ont déchiré l'ancienne Yougoslavie. C'est noir, sans espoir, dur et violent. Du grand Velibor Čolić, né en 1964 à Modriča, en Bosnie-Herzégovine, et qui vit aujourd'hui à Douarnenez. *Archanges* est son premier roman écrit directement en français. Il retravaille et transcende, quinze ans après, la matière tragique des *Bosniaques* et de *La chronique des oubliés*. Un livre essentiel, l'un des plus forts sur la tragédie et la folie des années 1990.

**J. D.**

• *Archanges (Roman a capella)*, Velibor Čolić Larbey, Éditions Gaïa.



#### UNE ŒUVRE EN DEVENIR

## L'énigme Rimbaud

Le dessin de Fernand Léger qui orne la couverture des dites *Œuvres complètes* pour cette nouvelle édition sous la responsabilité d'André Guyaux, dit l'essentiel : nous savons sans le connaître qui est Rimbaud. Une énigme qui ne sera pas résolue. Comment concilier le poète et le négociant d'armes ? Le choix a été fait ici de publier dans une première partie tous les poèmes, tous les essais, les faux départs, arrivées, les différentes versions et même ceux des lettres de la dernière période pour indiquer la place originale de cette parole, de cet univers en expansion. Les autres parties peuvent être considérées, contre toute logique, comme des hors-d'œuvre reprenant la chronologie et un choix de documents. De quoi épaissir le mystère.

Rimbaud n'avait fait imprimer qu'*Une saison en enfer*, tout le reste est travail d'éditeur. Chacun peut faire la preuve de sa créativité en construisant

des enchaînements différents des œuvres de ce poète. On sait qu'il a défrayé la chronique avec l'aide de Verlaine, qu'il a voulu partir pour des raisons indéterminées mais que ces histoires n'expliquent en rien la force tragique de ses écrits.

Cette nouvelle édition fait la part belle à cette « œuvre petite et fermée comme un poing » (Pierre Michon) et aurait pu s'intituler *À la recherche d'une voix* comme l'indique André Guyaux lui-même.

Pour redécouvrir une nouvelle fois « l'assez bref moment où [Rimbaud] a parlé – mais ce qui s'appelle parler – comme on n'avait jamais parlé avant lui » (Julien Gracq).

**Nicolas Bénéès**

• *Œuvres complètes*, La Pléiade, 42,50 € jusqu'au 30/06.

## À voir et à rêver

La photographie a longtemps été considérée comme un « art moyen » sinon mineur, un peu comme le jazz et le cinéma. Pourtant le travail sur la lumière devenant ombre, dévoilant et obscurcissant notre réalité dans le même mouvement, est partie prenante de l'art actuel. La peinture se transforme, habite la photographie. Pierre Minot et Gilbert Gormezano ont voulu retraduire le déploiement de l'être humain dans ses relations avec ses constructions qu'elles soient physiques ou conceptuelles. Robert Misrahi, philosophe dans la lignée de Spinoza, apporte le contrepoint nécessaire à cette réflexion sur notre monde résultat de voyages se voulant épuisants. « Ni l'imaginaire, ni le vent ne peuvent abolir l'être » écrit-il pour résumer leur démarche et le titre de cette exposition *L'Ombre, le Reflet*.

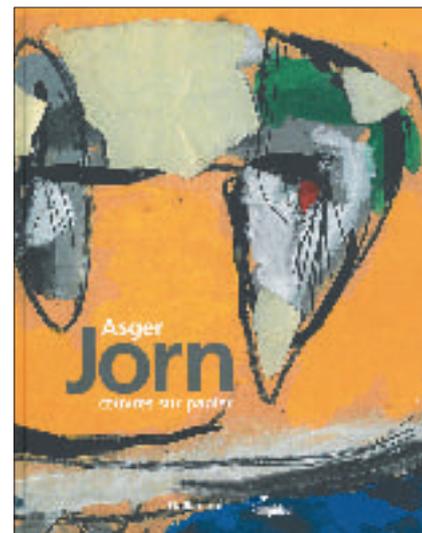
Paradoxalement, Asger Jorn – né Jorgensen au Danemark en 1914 – joue aussi des Ombres et des Reflets dans ses dessins. Il ne craint pas de laisser voir des brouillons d'œuvres à venir ou qui sont restées à l'état de projet. C'est un art qui doit beaucoup à l'écriture automatique des surréalistes et à Fernand Léger son premier maître. Il souffrira de la faim plus souvent qu'à son tour donnant à ses œuvres une ombre de désespoir. À la fin des années 50 il se spécialisera dans les « modifications » – Butor en fera le titre d'un de ses romans – à partir de tableaux achetés aux Puces ou sur des affiches. Le détournement permet l'ironie, l'humour, la distanciation et la réflexion. Il dévoile

des réalités cachées, qu'il faut aller trouver. Cette exposition, la première depuis 1978 d'un peintre intrinsèquement parisien, devrait lui redonner sa place et permettre des rencontres, quelques chocs esthétiques dont nous avons besoin permettant – à la lecture du catalogue – de rêver à d'autres mondes.

**N. B.**

• *L'Ombre, le Reflet*, Photographies de Minot-Gormezano, textes de Robert Misrahi, exposition à la Maison européenne de la photographie, jusqu'au 5 avril, 5/7, rue de Fourcy (M<sup>o</sup> Saint-Paul), Paris 4<sup>e</sup>, Catalogue aux éditions Skira Flammarion, 45 €.

• *Asger Jorn, 1914-1973. Œuvres sur papier*, exposition au Centre Pompidou, jusqu'au 11 mai, Catalogue co-édité par Gallimard/Centre Pompidou, avec un recueil d'essais permettant de comprendre la place singulière de cet artiste, 39 €.



## Notre sélection



### ► REDÉCOUVERTE

Dumas, l'Alexandre, le vrai, le seul. Il se fait oublier, et paf une réédition nous le remet sous les yeux. Et la magie opère. Cette saga de Chicot, un de ces personnages inoubliables, passant de la *Dame de Monsoreau* aux *Quarante-Cinq* permet de faire participer le lecteur à la cour d'Henri III comme si Dumas avait fait parler les murs. C'est aussi la fin d'un monde. Cette agonie avait besoin de Dumas. Il n'y a pas résisté. Nous non plus. **N. B.** • *La Dame de Monsoreau. Les Quarante-Cinq*, Alexandre Dumas, présenté par Claude Aziza, Omnibus, 1 440 p.

## Polars

### ► PASSÉ ET PRÉSENT MÊLÉS

La Russie de Poutine doit-elle plus aux tsars qu'à Staline ? C'est la thèse brillante que développe Boris Akounine dans ces deux enquêtes parallèles, l'une dans la Russie d'aujourd'hui, l'autre dans la Russie impériale avec son héros récurrent Fandorine. Comme d'habitude, les références littéraires sont parties prenantes de l'intrigue. D'une seule intrigue ! Une même histoire racontée dans deux contextes différents mais qui fait agir des protagonistes semblables. Cette comparaison qui, on le sait, n'est pas raison, est un ressort littéraire puissant et surtout interroge sur la Russie d'aujourd'hui, sur son avenir. Il faut lire tout Boris Akounine ! **N. B.**

• *Bon sang ne saurait mentir*, Boris Akounine, tome 1 et 2, 336 p. et 336 p. (!!), Presses de la Cité.

### ► UNE HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS

Dennis Lehane est un des grands écrivains américains, classés dans les auteurs de polar. Un genre qui est l'avenir de la littérature. Et il le montre. Il s'attaque dans *Un pays à l'aube* à l'Histoire de son pays, l'Histoire moderne après la première guerre mondiale.

Une seule année de la présidence Wilson est racontée via Luther Laurence, un Noir joueur de base-ball et Danny Coughlin, Irlandais donc flic dont la rencontre hautement improbable a lieu dans cette ville-clé, Boston. Elle est le personnage principal, c'est elle qui façonne ses habitants via la construction de ses quartiers, de ses divisions. Une recherche sur la définition de l'identité étatsunienne. Rien d'évident mais un grand roman.

• *Un pays à l'aube* Dennis Lehane, traduit par Isabelle Maillet, Rivages/Thriller, 765 p.

### ► L'HEURE DE GLOIRE

Le polar est un genre qui n'en finit pas de s'étendre. Ce n'est pas la première fois que Jean-Pierre Gattégno s'y risque. Là, c'est la mort d'une auteure à succès, Anémie Lothomb. Qui l'a tuée ? Antoine Galoubet qui s'en accuse ? Ou s'agit-il

## ÉCRIVAIN DE LA LIBERTÉ

# À l'est, du nouveau

Peut-on être à la fois facétieux et profond, insolent et grave, ironique et politique, drolatique et philosophique ? L'écrivain russe Vassili Axionov, révélé en France par le succès de sa *Saga moscovite* (Gallimard Folio), a choisi de mêler les registres et d'exploiter les inépuisables ressources du genre romanesque. Son œuvre foisonne, tour à tour picaresque et épique, réflexion sur le pouvoir et éloge de la tolérance ; elle procède par saccades, ne cesse d'inventer, d'innover, grâce à une narration d'une liberté exceptionnelle. Axionov fait de la liberté du romancier son principe absolu, ce que son nouveau roman *Terres rares* (Actes Sud) vient confirmer, après des ouvrages aussi réjouissants que *Les oranges du Maroc* (Actes Sud, un livre culte en Russie) ou encore *À la Voltaire* (Actes Sud, qui met en scène avec jubilation la rencontre imaginaire de Voltaire et de l'impératrice Catherine II de Russie).

La liberté est d'ailleurs le leitmotiv de l'homme comme de l'œuvre. Axionov est le fils de l'écrivaine Evguénia Guinzbourg, déportée au goulag soviétique en 1937. Il a écrit ses premiers romans pour dépeindre une jeunesse soviétique éprise de liberté et il en paiera le prix : après la découverte, en 1980, du manuscrit de son roman *Une brûlure*, il est déchu de la nationalité russe et expulsé. Installé aux États-Unis, où il vivra jusqu'à la chute du régime, il refuse de se déclarer dissident mais ses romans mettent en scène la Russie communiste, ses utopies et ses horreurs, le stalinisme oppressant mais aussi ses avant-gardes artistiques (ainsi des *Hauts de Moscou*, Actes Sud). Son livre le plus puissant, dont le style et la construction sont les plus classiques, reste cette *Saga moscovite* – dont le modèle avoué est le *Guerre et paix* de Tolstoï – qui suit de 1924 (mort de Lénine et guerre de succession entre partisans de Trotski et de Staline) à 1953 (mort de Staline) la destinée de la famille Gradov, dynastie de médecins dont les générations successives nous font vivre la terreur totalitaire, la « grande guerre patriotique », les vagues de purges et les angoisses nocturnes de Staline. Aujourd'hui, dans *Terres rares*, son roman le plus déconstruit et le plus débridé – et sans doute son dernier, car l'écrivain est gravement malade –, Axionov évoque la Russie d'aujourd'hui, ses oligarques et ses nouveaux riches : « Tu n'expliques pas aux gens de quoi tu parles, tu les obliges à chercher » explique un ami au narrateur. On ne saurait mieux dire : Axionov est un grand écrivain qui exige de chacun la plus créatrice des lectures.

Alexis Chabot

plutôt d'avoir les 15 mn de gloire dont parlait Warhol ? Cette enquête permet de se moquer de ce monde des « arts » qui ne pense qu'à sa notoriété, qu'à se faire connaître. Amélie Nothomb est devenue une spécialiste de ce créneau en se racontant elle-même. Un bon moyen de faire sa pub. Mais elle n'est pas la seule... À lire pour rire. Et réfléchir. **N. B.**

• *J'ai tué Anémie Lothomb*, Jean-Pierre Gattégno, Calmann-Lévy, 247 p.

### ► LES ANNÉES 1980

Le 10 mai 1981, c'est la liesse. La gauche a gagné. Du moins le croit-on. Un meurtre horrible a lieu. L'enquête piétinera. Trois ans plus tard, en 1984, c'est la grande manifestation pour l'École privée, et un tournant du septennat. Maurice Laice se lance dans sa première enquête et tombe

follement amoureux... Chantal Pelletier utilise un procédé initié par Dos Passos, les coupures de journaux, l'in-

formation brute pour rappeler ce contexte. Amour politique et meurtriers. Toute une époque ! **N. B.**

• *Montmartre. Mont des Martyrs*, Chantal Pelletier, Série Noire/Gallimard, 236 p.

### ► TRAVAIL DE MÉMOIRE

Knut Faldbakken est un écrivain reconnu... en Norvège. Il se lance avec *L'athlète* – et il faut faire attention à la photo de couverture – dans le polar pour une sombre intrigue relevant du passé et de l'Occupation nazie. Ce pays a connu l'équivalent de la Milice... Nous sommes à la veille de l'an 2000, dans un quartier de retraités dans une petite ville au nom imprononçable. Le décès d'un homme de 71 ans marque le début d'une enquête langoureuse. Il a pu mourir de mort « naturelle ». Or il a été assassiné. Pourquoi ? Et le roman prend une autre direction. Les voiles se lèvent. Et on découvre un monde pourri.

**Nicolas Bénéès**

• *L'athlète*, Knut Faldbakken, Seuil/Policiers, 361 p.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► TSUNAMI DE SOUVENIRS

La souffrance physique – un cancer du sein – appelle les souvenirs des drames passés, des secrets de famille enfouis dans ces terres de Bretagne dont Yselle entend la langue sans la comprendre. Peut-on vaincre nos maladies ?

• *Les blessures fossiles*, Marie-Hélène Prouteau, La Part Commune.

### ► ... ET TRADUISENT

Un conte pour enfants et pour ceux qui le sont restés tout en visitant les paysages du Sud du Chili à travers le périple, à cheval, de deux enfants. Les traducteurs nous permettent de continuer à découvrir cet auteur chilien.

• *Les enfants de la croix du Sud*, Manuel Peña Muñoz, traduit par Janine Philipps et Renato Paveri, L'Harmattan, 89 p.

### ► DRAMES QUOTIDIENS

Des scènes de la vie. Un père dont la mémoire s'en va, un enfant à venir, une séance chez le psychanalyste... et tous ces petits malheurs et bonheurs qui font la trame de notre quotidien, de notre vie. Autant de nouvelles zébrées d'intermèdes sur l'amour et son absence.

• *Baignade interdite*, Cendrine Dumatin, Artistfolio, 148 p.

## RECHERCHES

Le livre, surtout le livre pour enfants, a toujours suscité l'imagination des peintres, leur permettant de chercher de nouveaux horizons. Cette exposition et ce très beau livre veulent faire revivre le livre yiddish, une langue oubliée et une littérature qui ne l'est pas moins.

Or, les expérimentations picturales, typographiques permettent de retracer des parcours et apprécier les relations entre textes et illustrations. La renaissance juive des années 1910-1930 a beaucoup à voir avec le climat révolutionnaire de cette époque. Le constructivisme par exemple se retrouve nettement dans quelques couvertures. Une découverte nécessaire.

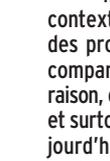
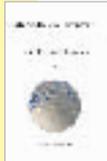
**N. Bénéès**

• *Futur antérieur. L'avant-garde et le livre yiddish* (1914-1939), sous la direction de Nathalie Hazan-Brunet, exposition au musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, jusqu'au 17 mai, Hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, Paris 3<sup>e</sup>, catalogue co-édité par le musée et par Skira Flammarion, 49 €.

## BRIC-À-BRAC

Denis Polge se sert de tous les débris de notre monde qui se trouvent sur une plage, sur les rives des rivières ou des fleuves ou même dans les livres de botanique pour construire des paysages intérieurs faisant rêver ou cauchemarder, c'est selon. Une manière de découvrir notre monde que nous ne savons pas regarder ou que nous refusons de considérer pour conserver un semblant d'optimisme. Il faut contempler ces travaux pour apercevoir d'autres horizons, d'autres limites. Se promener sur ces *Autres rives*, c'est vouloir arriver nulle part tout en ayant envie de partir... **N. B.**

• *Autres rives*, Denis Polge, 45 illustrations avec des poèmes d'Henry Mathieu et Xavier Girard, Le Promeneur/Gallimard, 35 €.



## SCÉNARIO DU NAZISME

# Psychologie de masse

**A**u milieu des années soixante, un professeur d'histoire enseignant à Palo Alto en Californie tente une expérience avec sa classe de lycéens. Il s'agit, au départ, de répondre de façon concrète à une question portant sur le nazisme et sur le fait qu'une grande partie du peuple allemand ait pu ignorer l'existence des camps de concentration. L'expérience consiste à imposer aux élèves un régime de discipline stricte qui prône la soumission de l'individu et sa totale dévotion à la règle générale imposée. Contre toute attente, la classe réagit bien aux contraintes et aux règles d'obéissance extrême. L'expérience qui devait porter sur une journée est reconduite. Elle déborde bientôt le cadre de la seule classe et s'étend à l'école tout entière. Très vite, les élèves réfractaires à l'engagement font l'objet de représailles ou sont exclus des groupes. Devant l'ampleur du mouvement, le professeur est obligé de mettre un terme à l'expérience. Ces faits authentiques ont inspiré à Todd Strasser un ouvrage qui est devenu, depuis plus de vingt ans, un classique de la littérature de jeunesse et qui figure au programme dans de nombreuses écoles allemandes. Dennis Gansel avait déjà, dans un autre de ses

films *Napola*, posé la question de savoir comment le nazisme était parvenu à rendre aveugle d'une tragique réalité, tout un peuple. Dans *La vague*, il a fait le choix de transposer dans l'Allemagne d'aujourd'hui, des faits situés aux États-Unis dans les années soixante. Il l'a fait en se posant la question de savoir si une telle chose serait possible dans l'Allemagne contemporaine. Les notes originales de Ron Jones, le professeur qui a lancé l'expérience, ont servi de tracé narratif pour la construction du scénario.

Un professeur charismatique qui provoque l'admiration de ses élèves, l'occasion pour des jeunes à la personnalité effacée de s'approprier, par le biais du jeu engagé, un personnage inédit et inespéré, un adolescent en mal d'environnement familial constituent les éléments déclencheurs du processus romanesque. Dennis Gansel réussit parfaitement à rendre insaisissable la ligne frontière entre le jeu engagé et la situation machiavélique qu'il engendre. Il démontre la simplicité du mécanisme. Comment une implication artificielle peut se greffer sur des esprits vierges de tout engagement, la façon souterraine et insidieuse



d'entrer dans une escalade idéologique, le fonctionnement aveugle de l'individu quand il s'identifie à une cause, le désengagement de l'individu quand il obéit à l'idéal d'un groupe. Un film qui aborde un tel sujet s'expose aux dangers du manichéisme. *La vague* n'y échappe pas complètement et certaines facilités scénaristiques nécessaires aux articulations narratives ne sont pas évitées. Mais le film, dans sa forme précipitée est d'une belle efficacité quand il fait la démonstration d'une dérive idéologique.

*La vague* devrait être vue par le plus grand nombre possible de jeunes gens au titre d'une œuvre cinématographique forte et bouleversante mais aussi comme la base idéale pour débattre à propos d'un sujet qui reste, aujourd'hui, d'une brûlante actualité. ■

Francis Dubois

• *La vague*, Allemagne. Un film de Dennis Gansel d'après le roman de Todd Strasser.

## MUSIQUES

### • CLASSIQUE

#### Un Italien à Paris

Après Salzbourg et Vienne, Rome, New York et Tokyo, c'est à Paris que le pianiste Maurizio Pollini présente son « Progetto », les *Pollini Perspectives*, un cycle de neuf concerts présenté sur deux saisons, de 2008 à 2010, à la salle Pleyel. Le plus grand pianiste vivant a interprété ce mois de janvier deux



© DR

sonates de Beethoven et la seconde sonate de Boulez. Un récital somptueux à l'image du projet : juxtaposer des œuvres de musique ancienne et des œuvres du vingtième siècle, dont Pollini s'est toujours fait l'ardent défenseur. De mars 2009 à juin 2010, il jouera Bach et Bartok, Beethoven et Schoenberg, Brahms et Berio, Chopin et Webern... Pour ce faire, il s'entoure d'interprètes amis, des chefs d'orchestre éminents, Pierre Boulez dirigeant l'Ensemble intercontemporain, Riccardo Chailly dirigeant le Gewandhausorchester

de Leipzig, Peter Eötvös dirigeant le London Symphony Orchestra, mais aussi le Quatuor Hagen et la soprano Petra Lang. Musique de chambre, concertos, symphonies, minimalisme dodécaphonique coexistent dans cette véritable utopie musicale. Elle est à l'image du génie et de l'ouverture d'esprit du pianiste milanais, premier prix du concours Frédéric Chopin à Varsovie en 1960, élève d'Arturo Benedetti Michelangeli. Ses enregistrements de Beethoven, Chopin, Brahms, Schubert ou Schumann, et récemment de plusieurs concertos de Mozart – tous publiés par Deutsche Grammophon – font figure de référence. Alexis Chabot

• Rens. : [www.sallepleyel.fr](http://www.sallepleyel.fr)

### • ROCK

#### Un héros du xx<sup>e</sup> siècle

Elvis Presley, le King, est une sorte d'énigme, comme toutes les stars. Peter Guralnick a voulu réaliser la biographie de son idole pour savoir si elle résisterait à ce traitement. Il a interrogé tous ceux et toutes celles qui l'ont connu pour



reconstruire sa vie. Dans le premier tome, celui de l'ascension, se lisait l'ambition de ce petit employé dans le contexte de ces années 50 marquées par le « baby-boom » et la révolte contre la génération précédente. Dans ce second – *Au royaume de Graceland* – c'est la vie oisive dénuée de sens sinon de celui de gagner de l'argent, qui détruit la personnalité. Elvis ne vit que sur la scène ou dans les studios. Il est né pour chanter, c'est son don et il en est conscient. Le biographe ne laisse passer aucun détail. Pourtant, au moment où cette énumération de vide, de rien pourrait lasser, il se produit... une séance en studio. Elvis, si on voulait résumer, a aimé être Elvis – et il l'a fait de manière moins ostensible que Frank Sinatra – tout en détestant les conditions dans lesquelles il le devint. À lire pour comprendre cette période des années 1958-1977. Nicolas Bénéies

• *Elvis Presley, Careless Love*, Peter Guralnick, Le Castor Astral, 857 p.

### • MUSIQUES ACTUELLES

#### Réflexions croisées

Peut-on comparer le paysage musical français et britannique ? Cette question a réuni treize chercheurs pour tenter de cerner la sociologie des musiques pop/rock. Ils passent

en revue l'histoire, les politiques publiques, l'économie, les genres, les publics et les scènes locales de ces musiques dites amplifiées. Ce livre collectif appelle des suites pour continuer un débat nécessaire.



N. B.

• *Stéréo, sociologie comparée des musiques populaires France/G. B.*, sous la direction de Hugh Dauncey et Philippe Le Guern, co-édition mélanie séteun/irma.

### • CHANSON FRANÇAISE

#### Mémoire et souvenirs

Chaque chanson pourrait raconter ses histoires s'inscrivant dans l'Histoire. Les souvenirs se construisent autour d'elles. Autant de personnalités, autant de constructions liées à ces madeleines sonores. Ivan-Claude Pery, ex-animateur de radio, a choisi 120 chansons de 1888 (*Le Fiacre*) à 2008 (*Suzanne*) pour les resituer dans leur contexte tout en insistant sur leur poésie. Un plaisir de la lecture en même temps qu'un travail sociologique nécessaire.

N. B.

• *120 chansons que l'on fredonne, petites histoires et anecdotes*, Ivan-Claude Pery, éd. Didier Carpentier, 288 p.



**ALAIN ALEXIS BARSACQ**, directeur du Théâtre de l'Atalante, appartient à une grande famille du Théâtre. André Barsacq, son père, succéda à Charles Dullin en 1940, à la direction du Théâtre de l'Atelier. C'est à l'arrière de ce bâtiment, au fond d'une ruelle, que se situe un des plus anciens lieux des petits théâtres parisiens : l'Atalante.

## Lieu de création

**L'US Mag : Comment est né ce lieu ?**

**Alain Alexis Barsacq :** À la mort d'André Barsacq en 1973, ses héritiers ont dû céder le Théâtre de l'Atelier. C'est alors, qu'avec Agathe Alexis, nous avons récupéré une des ailes souterraines du Théâtre. Ces locaux, au milieu de masures qui tombaient en ruines, après avoir servi à entreposer décors et costumes ont été transformés en salle de Théâtre. Et c'est ainsi qu'en 1984 s'installait dans l'espace actuel, la compagnie des Matinaux. Ceux qui constituaient avec moi-même la jeune équipe d'alors s'appellent Agathe Alexis, Christian Schiaretta, Robert Cantarella...

**L'US Mag : Quels étaient vos projets ?**

**A. A. B. :** C'était au départ un projet de compagnonnage. Ouvrir le lieu à d'autres compagnies. Mettre à l'affiche du théâtre des créations d'auteurs contemporains. La salle est toute petite mais nous bénéficions d'une scène assez importante dont l'ouverture est à peu près équivalente à celle du théâtre de l'Atelier. Nos spectacles sont généralement facilement transportables et nous sommes passés orfèvres dans la transformation des espaces...

**L'US Mag : Quel est le statut de l'Atalante ?**

**A. A. B. :** Lorsque nous avons créé la compagnie en 1984 nous avons assez vite obtenu une subvention qui comprenait une ligne budgétaire pour le fonctionnement et une autre pour les créations.

Mais lorsque nous avons, Agathe Alexis et moi, pris la direction d'un Centre dramatique en province, nous avons perdu la subvention pour la création.

Actuellement je conduis l'aventure avec la seule subvention de fonctionnement et la billetterie. J'ai récemment déposé une demande d'aide à la Ville de Paris.

**L'US Mag : Quelle est votre ligne de programmation ?**

**A. A. B. :** En général, je programme cinq spectacles par an. Parmi lesquels figurent deux ou trois mises en scène « maison ». Cette saison, il y aura eu le travail présenté par Agathe Alexis *Loth et son Dieu*, *l'Antigone* montée par René Loyon et ma mise en scène du texte de Dürrenmat *Play Strindberg*. Les autres spectacles sont choisis parmi les propositions qui se rapprochent le plus, dans l'esprit, de notre « famille de théâtre ». À cela s'ajoutent des petites formes qui nous viennent souvent du théâtre à l'étranger. Nous avons depuis quelques années établies des rapports complices avec de petites scènes proches de notre structure à Moscou, Barcelone ou Saint-Petersbourg...

**L'US Mag : Quels sont les dangers qui, selon vous, menacent le théâtre ?**

**A. A. B. :** Je pourrais dire, en ce qui nous concerne que, n'ayant jamais bénéficié de la générosité des années fastes, nous ne souffrons pas encore vraiment de la période difficile qui s'annonce. D'autres dangers menacent : c'est la mauvaise formation et la faible culture théâtrale des jeunes comédiens. C'est aussi le problème de l'organisation de l'institution théâtrale, le travail cloisonné de chacun, la dérive marchande du théâtre privé... ■

Propos recueillis par Francis Dubois



### Nos collègues enregistrent

Michel Fernandez, saxophoniste ténor évoluant entre Sonny Rollins et John Coltrane, compagnon de John Tchicai, est en poste à Casablanca. De ces nouvelles rencontres est issu son groupe actuel comme cet album. Pour une musique de notre temps. **N. B.**  
• Casa-port/Rabat-ville, Dar Jazz, Blue Marge.



### Théâtre musical

Créé en fin d'année 2007 au Vingtième Théâtre, le spectacle écrit et interprété par François Bréant avec ses dix-sept complices de la compagnie Okéko, *Les animaux malades de la peste*, revient du 25 mars au 5 avril dans une version toujours aussi jubilatoire... L'humour et la qualité théâtrale et musicale sont constants, et les transpositions du texte de La Fontaine dans la réalité des gouvernants d'aujourd'hui particulièrement savoureuse... **P. L.**

• Au Théâtre de Ménilmontant, 15, rue du Retrait, 75020 (M° Gambetta). Rés. 01 46 36 98 60 (détails sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

### Sauver le LMP !

Le « L'Atalante Moderne Parisien » dérange et ses difficultés financières (malgré 100 000 visiteurs dans l'année) peuvent entraîner sa liquidation. Nous avons déjà évoqué son activité très diversifiée, lieu de création tout autant que de résistance aux injustices, de solidarités en actes avec la population et les associations de son quartier... à rebrousse-poil des conceptions gouvernementales de la culture. **P. L.**

• En savoir plus, signer la pétition, faire un don, participer à l'AG du 31/3... : [www.rueleon.net](http://www.rueleon.net), 01 42 52 42 63, et sur place à partir de 16h du lundi au samedi au 35, rue Léon ou à l'Olympic café, 20, rue Léon, 75018 Paris (M° Château rouge).

### Toujours du nouveau sur internet !

Avez-vous visité les pages culture sur le site du SNES, dont la présentation a encore été améliorée en février 2009 ? Constituées de plusieurs centaines d'articles, avec des actualisations chaque semaine, ces pages sont accessibles en cliquant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique2562>) : on peut découvrir en 3 « clics » les différentes rubriques affichant les derniers articles mis en ligne, les précédents étant consultables en « archives » de chaque rubrique... Sont ainsi proposés de multiples compléments aux pages culture du Magazine, avec l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... dans les théâtres partenaires... des débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, des informations de collègues créateurs... et, chaque fois que nous en avons connaissance, des échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques en lutte contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création... Est par ailleurs toujours accessible en permanence, pour les syndiqués (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'snes » de la centaine de théâtres acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... qui est en cours de mise à jour.

Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir... contactez-nous.

[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

## Festivals : inventaire à la Prévert

En mars-avril, parmi les grands festivals annuels dont nous apprécions la qualité : *Films de femmes*, 31<sup>e</sup> festival international, à Créteil jusqu'au 22/3 ; 01 49 80 38 98 ([www.filmsdefemmes.com](http://www.filmsdefemmes.com)) ; la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne fête son 30<sup>e</sup> anniversaire (jusqu'au 9/4, 01 46 86 70 70, [www.danse94.com](http://www.danse94.com)) ; voir entretien avec son concepteur Michel Caserta, en « portrait » ; également trentenaire *Cinéma du réel*, festival international de films documentaires ([www.cinereel.org](http://www.cinereel.org)) jusqu'au 17/3 à la BPI et dans une quinzaine d'autres lieux ; *Festival de l'ima-*

*ginaire*, 13<sup>e</sup> édition autour de la Maison des Cultures du Monde et dans six autres lieux ([www.mcm.asso.fr](http://www.mcm.asso.fr) 01 45 44 41 42), *Banlieues bleues*, 26<sup>e</sup> édition jusqu'au 10/4 en Seine-St-Denis, avec un drôle de trio, Beñat Achary (voix)/Philippe de Ezcurra (accordéon)/Ramon Lopez (batterie),

les saxophonistes Donald Harrison, David Murray, le blues bosniaque avec Ljijana Buttler, le Taraf de Bucarest, la bassiste chanteuse Meshel Ndegeocello... (01 49 22 10 10, [www.banlieuesbleues.org](http://www.banlieuesbleues.org))...

### AVIS

La période d'été est particulièrement riche en festivals dans toutes les régions et nous préparons dès maintenant un supplément à *L'US*, consacré à ceux que vous pourriez rencontrer pendant vos vacances et qui ne sont pas toujours parmi les plus connus... comme nous l'avons fait en juin dernier (n° téléchargeable : [www.snes.edu/spip.php?rubrique2582](http://www.snes.edu/spip.php?rubrique2582)). Vous avez un point de vue sur ceux que nous avons présenté, vous en appréciez d'autres, vous êtes peut-être même co-organisateur de certains... dites le nous ! Envoyez-nous les projets, proposez le partenariat « Réduc'snes »...

# SVT et logiciels de simulation...

**DEPUIS LES ANNÉES QUATRE-VINGTS**, à côté des logiciels d'ExAO – expérimentation assistée par ordinateur –, se sont développés les logiciels d'EAO – enseignement assisté par ordinateur. Illustrer pour faire comprendre est un souci permanent des enseignants de SVT, avec des outils qui ne cessent de progresser : « prenez le livre, page nn », dessins photocopiés à l'alcool des années 1960, projection d'images argentiques... et maintenant vidéoprojecteur et ordinateur. Avec ces derniers médias, se sont développés deux supports plus ou moins interactifs : – le logiciel de simulation, – le logiciel d'animation (*Flash...*) ou le diaporama. Comme toujours en informatique, deux logiques se confrontent, celle du logiciel propriétaire payant et celle du logiciel libre ou gratuit, développé le plus souvent par des collègues passionnés. Nous avons voulu nous faire une idée des produits les plus utilisés : ce dossier a été réalisé après consultation des adhérents du SNES inscrits sur le forum de SVT. **Y. C.**

## Modélisation et simulation

Le mot *modélisation* correspond à des maquettes géologiques, des maquettes 3D de molécules, des réseaux de neurones représentés par des résistances et des capacités, à la cinétique de molécules et d'enzymes représentées par des boules ou des points sur un écran

2D ou dans un espace 3D, à la transmission de gènes au cours des générations représentés par des boules tirées « au hasard » dans une urne, ou bien à une formule mathématique. Ainsi, le *modèle* est une représentation simplifiée et si possible parfaitement contrainte d'un objet ou d'un phénomène réel. Tous ces modèles permettent de réaliser des *simulations*, c'est-à-dire d'obtenir des résultats possibles en faisant varier les divers paramètres du modèle. Il faut ensuite comparer ces résultats théoriques aux données expérimentales (ou d'observation) réelles pour observer le degré de *concordance*, ou bien un *écart* qui devient alors source de modification du modèle, de modification de l'expérience ou de recherche des causes biologiques (ou géologiques) de cet écart.

Le mot simulation a parfois un sens très négatif car il fait penser à « simulateur », ou à simulacre,

**EN PERSPECTIVE DE L'ECE**

L'appel à des logiciels lors de l'évaluation des capacités expérimentales en TS est devenu très fréquent, au point qu'il est prudent par exemple d'entraîner les élèves à produire des images numériques lors des observations microscopiques... Un rapide inventaire des outils numériques (hors ExAO) nous conduit à cette liste d'incontournables : logiciels spécialisés *Anagene, Phylogène, Rastop, Sismolog, Educarte, PaleoVu, Radiochronologie* ; logiciels généralistes *Google Earth, Mesurim* ou *Paint* (traitement d'images), tableur (*Excel* ou d'*OpenOffice*), voire traitement de texte et éditeur de diaporamas ; éventuellement *Metamod* (pétrographie). Pensez-y avant la Terminale !

c'est-à-dire que le procédé est jugé artificiel et qu'il éloigne de la réalité. Il devient même parfois une imitation frauduleuse de la réalité. Les automatistes font sourire et les « lois d'échelle » nous rappellent que si la longueur double, la surface est multipliée par quatre et le volume par huit. La maquette en réduction est donc faussée. Mais, en même temps, la simulation apparaît indispensable dans de nombreux domaines scientifiques qui échappent à l'observation ou à l'échelle humaine (temps en géologie, taille des atomes et molécules en chimie et en biochimie...). En fait la simulation met les élèves en *position active* car ils doivent prévoir et obtenir des résultats puis les *confronter* aux données expérimentales. La simulation permet aussi d'isoler les

différentes variables pour rendre les phénomènes plus facilement accessibles aux élèves. La simulation nous ramène nécessairement à l'expérience réelle. Générateur de nombres au hasard (fonction ALEA de Excel, ou RANDOM des calculatrices), calcul de l'espérance de vie, prévisions de la transmission verticale des gènes au cours des générations selon le modèle de Hardy-Weinberg, dérive génétique (*genetic drift*), dynamique des populations selon une loi continue ou discontinue, phénomènes chaotiques, modélisation de l'ADN à l'aide des chaînes de Markov, croissance homothétique ou allométrique des divers organes d'un organisme, etc. : tout cela se trouve sur des sites Internet. ■

**Guy Rumelhard**



### LES LOGICIELS LES PLUS UTILISÉS : PETITE ENQUÊTE SUR LA LISTE DE DIFFUSION SVT-SNES

**En Sixième :** *Phyloboite* (classement du vivant), *Plante* (nutrition des végétaux verts), *Clé de détermination* (de quelques végétaux), divers logiciels et animations gratuits sur la nutrition végétale, les pelotes de réjection... ; les suites des *Cahiers de la Cypriollette* (éditions créées par des enseignants)...

**En Cinquième :** *Pulmo* (appareil respiratoire), *McDo* (alimentation)... (gratuits) ; *Logiprof Energie* (métabolisme, éd. Pierron).

**En Quatrième :** *TectoGlob, Educarte, Google Earth* (qui montre séismes, volcans, plaques), *Seismic waves*, ou *Tectonique, Cycle, Reproduction, Hormones* (ces quatre derniers sont des animations Flash en géologie et physiologie de la reproduction, cf. site [www.ac-rouen](http://www.ac-rouen)) ou *Cmd* (dissection de la grenouille, site [www.ac-creteil](http://www.ac-creteil)) ; *Reproduction humaine* (éd. Jeulin).

**En Troisième :** *AllèlesABO* et *Phagocytose* (gratuits) ; *Caryotype* du CNED, *Immunologie* et *Génétiq*ue (éd. Jeulin).

**En Seconde :** *Rastop, Rasmol* et *Phylogène* (de l'INRP) ou *Cœur, Regnerv, Heart régulation, Respir, Cellule3D* (ces huit derniers sont gratuits) ; *Anagène* du CNDP, payant.

**En Première et en Terminale :** *Phylogène, Gene* (Transcrire, traduire, comparer et muter l'ADN), *Lignée humaine, VIH*, diverses animations sur les cycles sexuels... ou, en spécialité de TS, *Oxygène, Vostock, Climat2*, parmi les nombreux logiciels et animations de SVT gratuits ; *Mesurim* pour le traitement simple des images (capturées par webcam, etc.) ; et quelques outils payants comme *Sismolog* de Chrysis ou *Diet* et *Modsim* (hormones sexuelles) de Jeulin, *Anagène*.

Nous avons compilé dans un tableau synthétique l'ensemble des logiciels utilisés par les collègues ayant répondu à une enquête sur la liste de diffusion de SVT : cette liste est disponible en ligne sur le site d'ADAPT (<http://www.adapt.snes.edu/spip.php?rubrique69>), avec l'ensemble des liens.

# Simulation élaborée ou simple visualisation ?

De la simulation élaborée utilisant une base de données considérable à l'illustration-visualisation, les utilisations pédagogiques des différents types de supports ne sont pas comparables.

D'un côté, les logiciels « lourds » permettent de réelles « manipulations » par les élèves. Ceux-ci sont devenus quasiment incontournables, principalement dans le programme actuel du lycée. On peut citer *Sismolog* pour l'étude des phénomènes géophysiques, *Anagène* pour le traitement des séquences d'ADN, tous deux étant des logiciels payants. Des alternatives gratuites existent cependant : *Tectoglob* possède quasiment toutes les fonctionnalités de *Sismolog*, de même qu'*Educarte* (utilisable uniquement en ligne sur le site *Sismo à l'école*) ; tandis que *Gene*, quoique plus simple, peut remplacer *Anagène*. Dans la liste des logiciels gratuits, trois sont associés à de grosses bases de données et font partie des grands classiques : *Phylogène* (phylogénèse), *Rasmol* et *RasTop* (biologie moléculaire). De l'autre, les logiciels plus « modestes » sont généralement moins interactifs, mais possèdent un vrai intérêt pédagogique.



© Freedy Sujumo / Fotolia

Parmi les plus utilisés, on peut citer :

- des gratuits comme *Phyloboite* (classification en Sixième), *Cœur*, *Pulmo*, *AllèlesABO...* ;
- des payants comme *Modsim* (hormones sexuelles) et *Diet* (alimentation).

*Mesurim* est un peu à part : logiciel gratuit de traitement d'images, il peut être utilisé dans des contextes très variés (schématisation, comptage, biométrie...). Enfin, des animations *Flash* ou des diaporamas animés, disponibles sur de nombreux sites, peuvent efficacement compléter et illustrer certaines parties plus magistrales d'un cours.

Plutôt que de dresser une liste qui ne pourrait être exhaustive et qui évolue sans cesse, nous préférons recommander la consultation de quelques sites

très complets qui proposent, en plus d'un classement par niveau ou par thème, des informations pratiques, techniques et pédagogiques ainsi que des liens de téléchargement pour chaque logiciel référencé : [svtolog.free.fr](http://svtolog.free.fr), animé par plusieurs collègues, et <http://pagesperso-orange.fr/jourdan.eric/logiciel.htm>, site d'Eric Jourdan, collègue faisant un travail impressionnant, sont parmi les plus complets. Certains sites académiques (Dijon, Toulouse et Rouen par exemple) complètent cette collection avec, en plus, des animations et des diaporamas.

Notre enquête auprès des enseignants de SVT membres du SNES, comme notre pratique de classe, nous amènent à noter que l'utilisation des outils multimédia nécessite un investissement important de l'enseignant : recherche du logiciel, installation sur l'ensemble des postes ou sur le serveur (s'il l'accepte), mises à jour et importation des nouvelles bases de données, formation à son utilisation, préparation rigoureuse des séquences, résolution de bugs... Des outils précieux et aussi beaucoup de travail supplémentaire. ■

Xavier Hill

## NOS SITES DU MOIS

### La modélisation en géologie sur le site du CNRS

Les principes et les pionniers de la modélisation : [http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosgeol/01\\_decouvrir/07\\_principes/03a.htm](http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosgeol/01_decouvrir/07_principes/03a.htm). Avec *GéoManips*, vous accompagnerez le chercheur sur le terrain, découvrirez les expériences qu'il mène en laboratoire, les « réaliserez » à l'aide de présentations pédagogiques.

### L'actualié

– *Droits partagés*, <http://www.droitspartages.net/index.php> : avec plus d'un millier de documents multimédias, ce site met à la disposition du public scolaire et éducatif une base de données retraçant l'évolution des droits de l'homme aux droits de l'enfant de 1789 à nos jours. Pour favoriser le partage d'expériences et le travail collaboratif, l'association vous convie à une Journée Portes Ouvertes Interactive le 25 mars 2009 de 13 heures à 18 heures, 40, rue Corvisart à Paris.

– *Google Ocean* a été inauguré le 2 février (<http://earth.google.fr/ocean/>). Nouvelle fonctionnalité de *Google Earth* (incluse dans la version 5.0), il permet de découvrir ce qui se passe sous le niveau de la mer, en 3D.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Sites de logiciels libres (ou propriétaires gratuits) :

<http://svtolog.free.fr>, déjà cité ;  
<http://pagesperso-orange.fr/jourdan.eric/logiciel.htm> (déjà cité), très bien classés ;  
<http://svt.ac-rouen.fr/tice/logitheque/utilitaires/listelogiciels/logiciels5.htm> (logiciels divers, non spécifiques aux SVT) ;  
<http://svt.ac-rouen.fr/tice/logitheque/gratuicielspeda/logicielpedag/index.htm>.

Animations :

<http://svt.ac-rouen.fr/tice/animations/animations.htm> ;  
<http://www.biologieenflash.net/sommaire.html> (site de Claude Perrin).

Diaporamas :

[http://svt.ac-dijon.fr/schemassvt/rubrique.php?id\\_rubrique=55](http://svt.ac-dijon.fr/schemassvt/rubrique.php?id_rubrique=55).

Des articles de fond sur modélisation et simulation parus dans les *Dossiers de l'Ingénierie éducative* :

<http://www.cndp.fr/DossiersIE/63-64/ptidos63-64.asp>, avec également des liens. Profitez-en pour découvrir le dernier numéro de cette excellente revue, <http://www.cndp.fr/DossiersIE/63-64/som63-64.asp>.

• Articles et liens du thème principal : Yves Cauet, Xavier Hill et Guy Rumelhard, groupe SVT du SNES.

• Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-SNES, 46 avenue d'Ivry, 75641, Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Jacques Bernardin répond aux questions de Carole Condat et Bruno Mer

## « L'accompagnement est insuffisant pour enrayer l'échec scolaire »

À l'occasion des deuxièmes Rencontres Nationales sur l'Accompagnement organisées par le Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN), le SNES a rencontré son président pour évoquer les questions liées à l'accompagnement éducatif.

**L'US Magazine :** *De l'école primaire au lycée, on assiste à une explosion des dispositifs d'aide en dehors du temps scolaire. Comment expliquez-vous cette inflation de l'accompagnement des élèves en dehors de la classe ?*

**Jacques Bernardin :** Les attentes à l'égard de l'école n'ont cessé de s'amplifier et il apparaît de plus en plus impérieux d'avoir un « bon bagage » pour assurer l'avenir. Pour les uns, il importe d'avoir le « plus » indispensable dans un marché de l'emploi saturé ; pour les autres, il s'agit de ne pas décrocher. Cette inflation est une réponse en trompe-l'œil face à une vraie question : celle de la démocratisation de l'accès aux savoirs. S'il est normal que l'école assure un suivi des élèves ayant peu de soutien dans leur environnement, ce qui nous est actuellement proposé est un jeu de dupes pour les parents et l'opinion publique. Dans le primaire, l'aide personnalisée se paye par une réduction des horaires communs. Sous la double pression des horaires et des évaluations, les collègues risquent fort de raboter ce qui « ne compte pas ». Aux États-Unis, après 20 ans de politique scolaire axée sur les fondamentaux, on a relevé d'énormes lacunes des élèves en littérature, en histoire et en éducation civique. En France, le socle commun pourrait bien être réduit aux seules compétences appréciées lors des évaluations.

**L'US :** *Aider un élève, c'est donner la priorité aux fondamentaux ?*

**J. B. :** Tous les domaines permettent d'interroger le monde, d'accroître sa curiosité et de légitimer les apprentissages. Bien des élèves, notamment en ZEP, investissent la lecture et l'écriture à partir des questions posées en sciences ou en géographie. Les réductions horaires portent un sale coup aux sources de motivation à un moment où la crise de sens est patente. Il faudra parer à un autre



**L'empilement des dispositifs est source de confusion. Qui relève de quoi ?  
Quelle est la spécificité de chaque instance ?**

effet pervers : le risque pour l'enseignant – sachant que certains seront pris en charge ultérieurement – de laisser moins de place au cheminement des élèves, au retour sur leurs erreurs, de participer ainsi à un « décrochage » accru des plus fragiles. D'autant que ceux-ci se complaisent dans la relation de proximité. Ce que confirment les professeurs rencontrés : plus on aide, plus il faut aider. Ils notent même des effets contre-productifs : certains n'écoutent plus en cours sachant qu'ils vont pouvoir bénéficier d'un soutien dans le cadre d'un contact direct et chaleureux avec le professeur ! Avec tout le parasitage des affects qu'on peut imaginer.

**L'US :** *L'aide telle qu'elle est conçue actuellement pourrait renforcer la dépendance des élèves ?*

**J. B. :** Ce n'est pas automatique mais c'est un risque. Les élèves peu sûrs d'eux sont en attente. Lorsqu'on multiplie les étayages et lorsqu'on accompagne l'élève dans la réalisation au pas à pas de ce qui est demandé, il est confirmé dans l'idée que la réponse est bien du côté de l'expert. On ne fait alors que retarder la confrontation à la complexité des apprentissages, au péril de l'autonomie

intellectuelle recherchée. Poursuivons le questionnement de cette idée d'un redoutable « bon sens ». Sur le plan de l'organisation, échappera-t-on à la logique des groupes de niveau dont on connaît les effets médiocres ? Aux attentes et sollicitations différentielles s'ajoutent des dynamiques moins propices à la stimulation intellectuelle. Par ailleurs, l'empilement des dispositifs est source de confusion. Qui relève de quoi ? Quelle est la spécificité de chaque instance ? Faute d'éclaircissement, chacun risque d'attendre de l'autre qu'il assure ce sur quoi il fait l'impasse. Les parents peu familiers de l'univers scolaire ont du mal à s'y retrouver et cette prise en charge peut les éloigner davantage du suivi scolaire, qu'ils délèguent déjà volontiers aux professionnels. Ces dispositifs, censés participer à l'« égalité des chances » et présentés à l'opinion dans un masquage récurrent de la question sociale, désignent les faiblesses du seul côté des élèves et exonèrent d'une interrogation sur ce qui se passe dans l'espace de la classe. Jusqu'où faudra-t-il ajouter des dispositifs supplétifs pour « faire école » en plus de l'école ?...

**L'US :** *Peut-on pour autant rejeter le principe d'aider certains élèves ?*

**J. B. :** Même si les différents acteurs – parents, enfants, enseignants – apprécient ces moments, cela ne doit pas nous empêcher de questionner ce qui s'y fait et d'interroger le travail fondateur qui s'opère en classe. Les effets de l'accompagnement à la scolarité sont d'autant plus patents que le travail s'est initialement fait dans l'école : des évaluations réalisées depuis dix ans dans le Nord parisien en attestent ! Au collège, des professeurs engagés depuis trois ans dans un dispositif d'aide nous ont dit être extrêmement troublés par le faible retour de ces dispositifs dans l'ordinaire du cours

et ne pas comprendre le changement de comportement entre les deux espaces, parfois même à une demi-heure d'intervalle.

Tout cela nous conforte dans l'idée que l'accompagnement est insuffisant pour enrayer l'échec scolaire. Notons cependant un effet intéressant. Les collègues investis dans ces dispositifs, plus proches des élèves, sont conduits à prendre conscience de fréquents malentendus et découvrent des planètes insoupçonnées : cela va de la difficulté de l'élève à copier les devoirs à l'illusion de la transparence du contenu à revoir ou du travail demandé. Avec ces élèves qui ne partagent pas le rapport à la culture convoqué par l'école, il faut réfléchir à d'autres pratiques, y compris pour le travail le soir.

**L'US :** *Quelles seraient les conditions pour que l'aide aux élèves soit efficace, aussi bien à l'intérieur de la classe que dans le cadre d'un dispositif à l'extérieur ou en lien avec la classe ?*

**J. B. :** On peut agir sur plusieurs plans.

Sur le **plan culturel**, comme nous y invite Serge Boimare, les « fondamentaux »

peuvent être entendus comme des occasions de rencontre avec des supports culturellement riches : les mythes, les récits initiatiques parlent à tous. Au-delà, quel que soit le champ considéré, l'approche

épistémologique et historique des savoirs en restaure la dimension culturelle et émancipatrice, le sens premier. Au lieu de se contenter de choses simples et d'entraînements techniques, les objets et les situations de travail doivent être d'une certaine complexité. Remettre sur pied les élèves fragiles passe par la reconstruction du sentiment d'efficacité personnelle : l'expérience de maîtrise, le défi relevé en sont les tremplins.

Sur le **plan cognitif**, pour réamorcer la dynamique intellectuelle, il faut privilégier les activités qui sollicitent l'exploration individuelle, préalable aux interactions entre pairs (encore faut-il préserver une hétérogénéité stimulante). Activités qui convoquent de la réflexivité autant en amont de l'activité – lors de l'appréhension de la consigne par exemple – que pendant ou à l'issue de celle-ci, dans l'échange des points de vue, procédures et techniques de travail. Les élèves en difficulté sont souvent arc-boutés sur une façon de faire, manquent de souplesse adaptative. Se satisfaisant du faire opératoire, ils ne perçoivent pas toujours

l'importance du « faire par la pensée », de la reprise compréhensive.

Enfin, il faut **repenser le rôle de l'enseignant** qui, bien qu'expert de sa matière, aurait parfois intérêt à adopter la posture du « maître ignorant », selon l'expression de Jacques Rancière. Face à l'élève qui redemande sans cesse ce qu'il faut faire ou la validation de ses essais, il est important de renvoyer en miroir : « *je ne sais pas ; d'après toi ?* », ce qui autorise symboliquement à chercher soi-même. Il faut sans cesse réactiver le contrat didactique, signifier aux élèves que c'est de leur côté que l'essentiel se passe : renvoyer au groupe l'avancée du travail intellectuel, mettre en tension le débat de preuves, différer la validation pour que chacun s'empare des moyens pour finalement oser penser par lui-même.

**L'US :** *Mais on se heurte aussi bien chez les élèves que chez les parents à des représentations de ce que doit être le travail scolaire.*

**J. B. :** On sait que certains parents sont sur un modèle d'école type Troisième République. D'où l'importance

d'explicitier nos attendus et notre action. Cela ne peut se faire que s'il y a reconnaissance et respect mutuels. On constate des transformations assez spectaculaires quand les élèves entendent des

discours convergents entre leurs parents et l'enseignant à leur égard. On a beaucoup de travail à faire sur ce point quand on sait que, dès l'école élémentaire, certains parents se sentent hors-jeu pour les devoirs. Et combien craignent d'aller rencontrer les professeurs ?

**L'US :** *L'accompagnent éducatif tel qu'il a été majoritairement mis en place au collège est une sorte de boîte noire qui n'associe ni la classe, ni les parents. Il peut aussi être anxigène pour les enseignants qui n'obtiennent pas les résultats attendus.*

**J. B. :** C'est un espace qui pourrait être intéressant s'il faisait retour sur la classe, mais ce n'est pas souvent le cas. L'école n'est pas seule responsable de l'échec scolaire. Il y a des effets de contexte lourds. En zone prioritaire, on est passé de 58 % de parents ouvriers ou inactifs en 1995 à 75,5 % en 2006, dans les collèges Ambition Réussite. Les conditions de vie des familles se sont dégradées, sur fond de chômage et de précarité croissante, ce qui a des incidences sur l'appétence et la disponibilité des élèves vis-à-vis de l'école.



## COLLOQUE GFEN

Les Deuxièmes rencontres nationales sur l'Accompagnement organisées par le GFEN se dérouleront les 4 et 5 avril 2009 à l'IUT de la Halle Montjoie à Saint-Denis. Avec la participation de Serge Boimare, Stéphane Bonnéry, Yves Clot, Philippe Meirieu... Pour plus d'informations : GFEN, 14, avenue Spinoza, 94200 Ivry, 01 46 72 53 17, [gfen@gfen.asso.fr](mailto:gfen@gfen.asso.fr), site internet : [www.gfen.asso.fr](http://www.gfen.asso.fr)

De plus, les discours politiques ont un effet de déstabilisation de l'institution publique. Face à cela, nous ne sommes cependant pas impuissants. Entre l'écrasement sociologique et la toute-puissance pédagogique, il y a l'espace de la responsabilité. Il est encore possible d'agir. On peut développer aux côtés de l'école des structures qui permettent aux élèves de se reconstruire, de renforcer l'estime d'eux-mêmes, mais il est difficile de l'imaginer dans un contexte de réduction des missions principales de l'école et d'abandon de fait de la démocratisation. Il faut garder un horizon structurant pour l'école, viser le meilleur pour tous. C'était le projet Langevin-Wallon au lendemain de la guerre. En période d'incertitude, il est raisonnable de poursuivre l'objectif d'une éducation de haut niveau pour tous. Nous avons besoin d'un projet ambitieux pour l'école. Une société ne s'honore pas en acceptant l'éviction scolaire précoce d'une partie de sa population. Il est indispensable de renforcer la formation des enseignants et l'accompagnement des équipes. La formation continue est en peu de chagrin, on rabote la formation initiale et réduit ses liens avec la pratique. Les enseignants sont accablés par l'image qu'on leur renvoie, ils doutent de leurs missions, sont isolés et ne trouvent pas d'appui dans leur exercice professionnel. La formation peut les aider à identifier la nature précise des difficultés des élèves et à élaborer des alternatives pédagogiques. C'est possible, nous le faisons déjà dans l'élémentaire, en collège et en lycée, avec des résultats prometteurs. ■

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Bretagne Nord, vac. été, ch. hôtes. Tél. 00 44 78 13 07 44 74/00 44 20 78 21 55 69.

Vendée, moulin à eau, tt cft, 4 ch., forêt, marais. Tél. 02 51 51 46 00.

(83) Sanary, villa, 300€/s. Tél. 04 94 63 44 66.

Lubéron, site except. «maisons» de caract. ds propriété boisée, 5 ha, gde pisc. Avril à nov. Tél. 0491 76 13 59/06 60 05 26 26.

(06) proche Grasse, petit mas, 2/4 pers., ttes saisons, tt cft, calme, ensol., vue mer. Site : mascabris.free.fr. Tél. 06 82 89 63 78.

Paris 12 mn, b&b. Tél. 01 44 55 89 34.  
www.villadesgenets.com

Loue studio meublé, calme, Paris Gobelins pour courte ou moyenne durée. Tél. 06 87 34 03 10.

Nice, 4 p., v. mer, 490€/s. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice, 3 p., 320€/s., 600€/q. Tél. 04 93 86 12 27.

Ile Rousse (Corse), station baln. F1 et F3. Tél. 06 81 29 20 34.

Ile d'Oléron, coll. loue, 100 m mer, mais. tt cft, 6 pers., 2 ch., jard., Pâques zone B, juil., août 2<sup>e</sup> quinz., sept. Tél. 06 72 61 1325.

Corse sud Conca, loue mais. 4-5 personnes. Tél. 04 95 30 47 90 h. r. ou conca-corse.fr

## Publicité



(35) Loue rég. Cancale, mais. 5/6 pers., 330€/sem. Tél. 06 07 94 80 26, 02 99 57 96 49.

Lisbonne.appartement@gmail.com  
25 km La Rochelle, 15 km Rochefort, 5 km Fouras, loue mais. ind. 4/5 pers., 500€/sem. Du 10/07 à début août. Tél. 05 46 82 45 13.

Loue 1/15 août, villa île d'Oléron, jardin clos, tt cft. 1 000€. Tél. 01 43 29 96 56.  
brunobassi@free.fr

Toscane, mais. camp., 4 ad. + enf. www.campogialliti.it

Col. loue b. mais., mer Manche, 1<sup>er</sup> au 15/08, 400€/É. Tél. 02 33 38 21 46.

(34) Valras-Plage, villa T3, 6 pers., tt cft, pisc., 320-560€/s. Tél. 04 75 81 21 79.

(30) Ile-de-Ré, 300 m plage, jolie mais., jard., 6/7 pers., ttes vac. Tél. 05 90 68 54 66/06 08 93 07 58.

(66) Banyuls-Mer, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

(81) Rabastens, coll. loue gîte. <http://pagesperso-orange.fr/camp.roussel/>

(64) Biarritz, 7 mn plage, appt 4 pers., balcon, 350 à 450€/s. hors 07/08. Tél. 01 45 72 26 59. [alain.houziaux@freesurf.fr](mailto:alain.houziaux@freesurf.fr)

Paris 5<sup>e</sup>, loue appt 2 p. meublé, 400€/ en solo, t. b. situé, M<sup>o</sup> Censier, calme. Tél. 06 85 22 78 76.

Andalousie (Esp.), loue appt tt cft, pisc., clim., ds pt village bord de mer, de janv. à oct. De 210 à 600€/sem. Tél. 01 30 82 24 19.

(11) Corbières, loue mais. villa, réno., tt cft, proch. chà. catha., 20 km mer, sur g.r. rando, 5/6 pers. 250€/sem. à part mars (hors juil.-août). Tél. 06 08 22 80 89.

Ile-de-Ré, ars, mais. 4-6 pers., ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

Drôme provençale, charme et nature, ds village de Mirabel, loue ttes saisons, pts mas, 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau parc, tennis, pisc. chauffée, prox. ts com. Doc./dem. Tél. 04 75 27 13 26. site web : [www.les-mirabelles.com](http://www.les-mirabelles.com).

Toscane sud, part. loue 5 lgts, ds ferme, calme, cft, pisc., prox. villes d'art, 2/4/6 pers. : [www.casesantanna.com](http://www.casesantanna.com)

Loc. vacances méditerranée, côte d'Azur Hyères, stud. et appt 2 à 9 pers. Clim. cuis. équip., lave vaiss. et linge, tv. Tél. 04 94 58 01 09, fax : 04 94 58 09 37. [www.vac-med.fr](http://www.vac-med.fr)

Paris loue stud. 2 pces meublés équipés tt cft, à partir de 295€/sem. Tél. 01 45 45 17 27, [situp@worldonline.fr](mailto:situp@worldonline.fr)

(85) Maison neuve à louer, à 5 km mer, 5 pers. Tél. 01 60 07 02 84.

Hte Corse, 6 km mer, loue chalet, calme, tt cft, 2-3 p., 280 à 350€/sem. Tél. 04 95 33 06 58.

(85) Sables d'Olonne, coll. loue maison, 2 ch., 4 pers., 100 m plage-port. Tél. 02 51 06 41 57/06 11 63 35 27.

Expo Picasso Aix-en-Prov., loue beau T3, gd balcon sur jard., park., 26/7-22/8, proche ctre, 330€/sem. Tél. 06 86 81 95 35.

(17) Royan, 10 mn mer, villa 6p., tt cft, prox. commerces, calme, jardin, 510 €/sem. Tél. 06 26 24 64 87.

## LOISIRS

Reduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 11-13 jours en avril 2009 en Syrie et sur la Route de la soie en Ouzbékistan et en Iran. 2 circuits de 3 semaines à Cuba en juillet et au Mexique en août. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou [chicokids@gmail.com](mailto:chicokids@gmail.com)

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000€. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RV. [www.300pianos.fr](http://www.300pianos.fr)

## Publicité

**Découvrir, rencontrer, partager...**

**Autobus 12 jours**  
partir de **860 € TTC**  
**Corse**

**Circuit découverte 15 jours**  
partir de **1795 € TTC**  
**Inde Rajasthan**

**Expéditions 22, 23 et 27 jours**  
partir de **2190 € TTC**  
**Pérou / Bolivie**

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 [www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)

## Publicité

# Espagnol à Cuba

La Havane 2008

Le Département de Bayonne, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation de Cuba, propose

**une Université d'été**  
du 12 juillet au 26 juillet 2009

Quatre options :

- 1) Programme spécial de 20 semaines :
- 2) Cours intensifs d'espagnol (niveau de certificat de langue)
- 3) Dances cubaines
- 4) Percussions

Organisation complète du séjour :

Vol d'équipement, un pension complète, cours, activités et transferts, très flexibles.

Prix tout compris 1 900 €  
(payable en trois fois)

**Prix promotionnel jusqu'au 15 mars : 1750 €**  
(payable en trois fois)

Date limite des inscriptions : 15 mai 2009  
Places limitées

**Didacthèque de BAYONNE**

IUT, 21 Place Paul Bert - 64100 Bayonne  
Tél. 05 59 57 42 90  
E.mail: [didact@iutbayonne.univ-pau.fr](mailto:didact@iutbayonne.univ-pau.fr)  
[www.didacthèque-bayonne.com](http://www.didacthèque-bayonne.com)



# Etablissement Français du Sang

LE LIEN ENTRE LA GÉNÉROSITÉ DES DONNEURS DE SANG ET LES BESOINS DES MALADES



Mesdames,  
Messieurs, grâce à vos convictions et à votre mobilisation, vous avez su engager votre établissement (lycée, université, école d'enseignement supérieur) dans une démarche permettant de promouvoir le Don du Sang. Autour de cette action, vous avez su fédérer les étudiants et créer ensemble un véritable élan de solidarité. L'Établissement Français du Sang vous adresse à tous un immense

## Merci !



02 Lycée Jean de La Fontaine **CHÂTEAU THIERRY** • 02 Lycée Robert Schuman **CHAUNY** • 02 Lycée Gerard de Merval **SOISSONS** • 03 Lycée agricole Tournel Henry **MOULINS** • 03 Lycée Théodore de Banville **MOULINS** • 05 Lycée Professionnel Sévigné **GAP** • 06 CERAM Business School **ANTIPOLIS** • 06 IFSI du Château de Cannes **CANNES** • 06 Lycée Professionnel F. de Croisset **GRASSE** • 06 IFM JCF **NICE** • 06 Lycée Professionnel Magnan **NICE** • 06 Lycée St Vincent de Paul **NICE** • 06 Lycée d'enseignement professionnelle Pasteur **NICE** • 13 CER de l'ESMA d'Aix en Provence **AIX-EN-PROVENCE**

• 13 Lycée Technique privé Sacré-Cœur **AIX-EN-PROVENCE** • 13 Euromed **MARSEILLE** • 13 Lycée Lacordaire **MARSEILLE** • 13 Lycée Michelet **MARSEILLE** • 13 Lycée Rempart **MARSEILLE** • 13 Lycée Technique privé de Chimie Biologie **MARSEILLE** • 13 Lycée Jean Lucrat **MARTIGUES** • 13 Institut supérieur d'Ostéopathie **MEYREUIL** • 13 Lycée Professionnel les Ferrages **SAINT CHAMAS** • 13 Lycée Alphonse Daudet **TARASCON** • 33 INSEEC Bordeaux **BORDEAUX** • 33 Université Bordeaux 4 **BORDEAUX** • 33 Université Victor Séglen - Bordeaux 2 **BORDEAUX** • 33 EMSCPB **PESSAC** • 33 Sciences-Pa Bordeaux **PESSAC** • 64 ESTIA Technopole Izabel Côte Basque **BIDART** • 67 École de Management Strasbourg **STRASBOURG** • 83 Institution Sainte Jeanne d'Arc **BRIGNOLES** • 83 Lycée du Golf de St Tropez **GASSIN** • 83 Lycée Professionnel régional Golf Hôtel **HYÈRES** • 83 CFA Inreprofessionnel Toulon / La Valette **TOULON** • 83 Lycée des métiers hôteliers **TOULON** • 83 Lycée la Grande Tourrache **TOULON** • 83 Lycée Professionnel du Parc Saint Jean **TOULON** • 83 Lycée Technologique Mu le France **TOULON** • 84 Lycée Professionnel Alexandre Dumas **CAVAILLON** • 87 3IL **LIMOGES** • 87 IUT du Limousin **LIMOGES** • 17 École d'Ingénieurs LR **LA ROCHELLE** • 17 École supérieure de Commerce LR **LA ROCHELLE** • 17 IUT La Rochelle **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Dautel **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Farelou **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Rampsay **LA ROCHELLE** • 17 Lycée St-Exupéry **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Valin **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Vieljeux **LA ROCHELLE** • 17 Université La Rochelle **LA ROCHELLE** • 17 Lycée Ponty **ROCHEFORT** • 22 Centre de Formation d'Apprenti **POMMERIT**

**JAUDY** • 22 IUT St Brieux **SAINT BRIEUC** • 25 Lycée privé Saint Jean **BESANÇON** • 29 Ensemble Scolaire St Joseph - St Sébastien **LANDERNEAU** • 29 ENID **PLOUZANE** • 29 Lycée Kernevez **QUIMPERLÉ** • 29 Lycée Roz Gles **QUIMPERLÉ** • 31 ISEG Toulouse **TOULOUSE** • 31 Lycée Professionnel Mirail **TOULOUSE** • 31 Université Toulouse 1 **TOULOUSE** • 35 Lycée Notre Dame des Marais **FOUGÈRES** • 35 Faculté Ethioopathie **RENNES** • 35 Lycée Saint Martin **RENNES** • 35 Lycée Technique privé Jeanne d'Arc **RENNES** • 35 Lycée Jacques Cartier **SAINT**



**ETABLISSEMENT DONNEUR**  
Campagne étudiante  
EFS 2008-2009

**MALO** • 36 IUT de l'Indre **CHATEAUROUX** • 37 ESCM (Groupe École de Commerce et Management Tours Poitiers) **TOURS** • 42 Lycée Georges Brassens **RIVE DE GIER** • 42 CFA Loire **SAINT-ÉTIENNE** • 44 École Audencia **NANTES** • 45 IIE Orléans **ORLÉANS** • 49 Agrotampus NCR d'Angers **ANGERS** • 51 LPP Ste Marie **ÉPERMAY** • 51 Lycée Léon Bourgeois **ÉPERNAY** • 51 UHR Médecine/URLA **REIMS** • 51 Lycée agricole Châlons-en-Champagne **SOMME VESLE** • 52 Lycée Ouilinot **CHAUMONT** • 54 École des Mines de Nancy **NANCY** • 54 Institut Lanain de Formation en Masso-Kinésithérapie **NANCY** • 54 École supérieure des Sciences et Technologies de l'ingénieur de Nancy **VANDŒUVRE-LES-NANCY** • 54 Faculté de Médecine Nancy **VANDŒUVRE-LES-NANCY** • 54 Faculté des Sciences et Techniques Nancy **VANDŒUVRE-LES-NANCY** • 56 Lycée La Nonnais **PLOERMEL** • 57 ENSAM (Arts et Métiers Paris Tech) Metz **METZ** • 57 UHR SCI FA Metz **METZ** • 59 ISEG Lille **LILLE** • 59 Université de Valenciennes et du Hainaut Cambresis **VALENCIENNES** • 69 SUP DE PUB (Groupe INSEEC) **LYON** • 75 ESPD Paritech **PARIS** • 75 ISG (Groupe Iaris) **PARIS** • 75 Université Paris 8 **PARIS** • 76 Lycée Gustave Flaubert **ROUEN** • 77 École supérieure ESIGTEL **AVON** • 80 Groupe SUP de CO Amiens Picardie **AMIENS** • 80 Lycée La Hotoie **AMIENS** • 84 Université d'Avignon et du Pays du Vaucluse **AVIGNON** • 86 Lycée St Jacques de Compostelle **POITIERS** • 88 EKSTIE Épinal **ÉPINAL** • 91 Université d'Évry - Val d'Essonne - IUT Département GEA **BRÉTIGWY-SUR-ORGE** • 91 Institut d'Optique - Graduate School **PALaiseau** • 94 E-ARTISUP (Groupe Ienis) **LE KREMLIN-BICÊTRE** • 95 DISTI **CERGY PONTOISE** • 97 Lycée hôtelier la Renaissance **SAINT PAUL** • 97 IUT Terre Sainte **SAINT PIERRE** • 97 École de Commerce et de Gestion **SAINTE CLOTILDE**

# TICK:ART

DES ACTIONS CULTURELLES SUR MESURE !

2008  
2009



livre  
patrimoine  
cinéma  
concerts  
expos  
théâtre  
festivals

Enseignants, formateurs,  
organisez vos sorties scolaires  
avec Tick'Art

RENSEIGNEZ-VOUS

01 41 850 900

[www.tickart.iledefrance.fr](http://www.tickart.iledefrance.fr)

 **île de France**